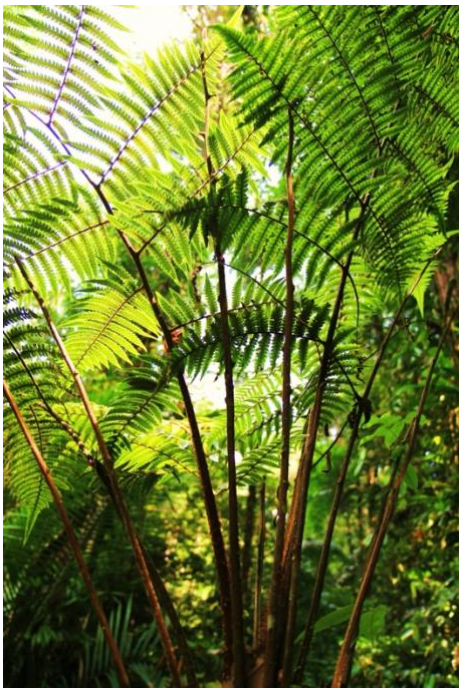
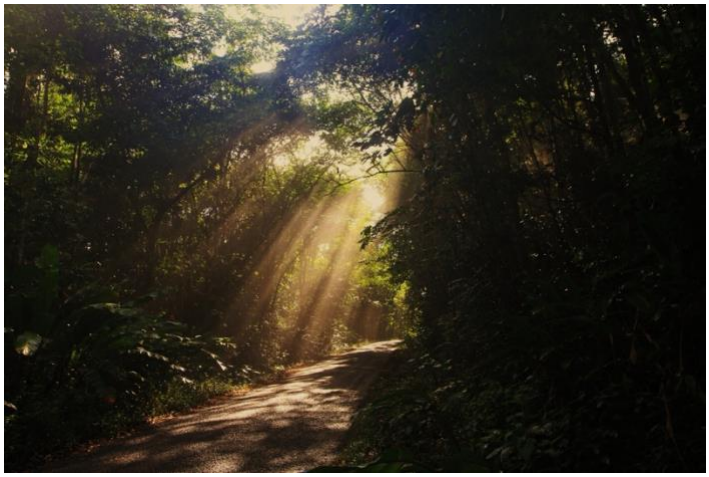
Guyazel Conseil
Ingénierie de projets - Communication

Parc naturel régional de la Guyane

Parc Naturel Régional de Guyane
Révision de Charte 2028 - 2043

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SUR LA PERIODE 2007-2024





Le Tiret du 6

A.G.E

ENERGEIA CONSEIL

Benech AVOCAT

Tous droits réservés – version de septembre 2025

Table des matières

I Cadre et principes de l'évaluation 4

I.1 Le cadre de la révision de la charte 4
I.1.1 Carte d'identité du territoire 4
I.1.2 Le contexte de la procédure de révision 7
I.1.3 Le périmètre de révision de la charte 8
I.1.4 La procédure de renouvellement du classement 10
I.1.5 Les études préalables nécessaires à la révision de la charte 11

I.2 Les principes de l'évaluation 11
I.2.1 Ses objectifs 11
I.2.2 La méthodologie 12
I.2.3 Les outils mobilisés pour réaliser l'évaluation 12

II Des conditions de mise en œuvre de la charte contrastées entre 2007 et 2024 18

II.1 La perception du PNRG et de son impact local 18
II.1.1 La méconnaissance de la charte et des missions d'un PNR 18
II.1.2 Un héritage du territoire de l'Inini qui impacte le présent… et génère de la confusion 18
II.1.3 Quand de nouvelles prises de conscience politiques militent pour plus de PNRG 21

II.2 L'évolution administrative, un reflet direct des objectifs politiques de la gouvernance 25
II.2.1 Une organisation et une gouvernance du PNRG définies par la charte 25
II.2.2 Un fonctionnement du PNRG fragilisé par les difficultés de gestion 27
II.2.3 Des instances politiques face aux enjeux de développement du territoire 29
II.2.4 Une équipe technique à mobiliser, renforcer et réorganiser 33
II.2.5 Un faible fonctionnement participatif…dommageable en termes d'image et d'efficacité 41
II.2.5.1 Le conseil scientifique à relancer d'urgence 42
II.2.5.2 L'assemblée des habitants, un outil peu investi par l'équipe technique 44
II.2.5.3 Le conseil des associations à adapter au territoire guyanais 46

II.3 L'évolution financière 48
II.3.1 L'analyse des moyens financiers 48
II.3.1.1 Synthèse globale : Des variations annuelles mais un budget qui évolue peu 48
II.3.1.2 Analyse des dépenses de fonctionnement 52
II.3.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement 55
II.3.1.4 Analyse du budget d'investissement 61
II.3.1.5 Apurement des dettes des personnes publiques 62
II.3.2 Une répartition très inégale des efforts financiers 65

III Une mise en œuvre de la Charte du PNRG entre 2007 et 2024 très inégale **72**

III.1 Vocation 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité 73

III.2 Vocation 2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace 81

III.3 Vocation 3 : Contribuer au développement économique 87

III.4 Vocation 4 : Expérimenter, animer et promouvoir 92

III.5 Regards sur celles des partenaires et autres avis… 97
III.5.1 Les actions des partenaires, une animation par le PNRG perfectible 97
III.5.2 Des résultats contrastés et globalement décevants 99
III.5.3 Un éparpillement des actions hors PNRG et du champ statutaire et autres… 102

III.6 Focus sur la communication 104

IV Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 105

IV. 1 Limites méthodologiques de la révision de la charte et recommandations 105

IV.2 Attentes exprimées et nouveaux enjeux à prendre en compte *107*

IV.3 Pistes de réflexion pour l'élaboration de la future charte *108*

V En guise de conclusion **109**

Table des Illustrations **111**

Annexes **117**



Figure 1Biodiversité guyanaise- crédit photo D. Lecante

I Cadre et principes de l'évaluation

I.1 Le cadre de la révision de la charte

I.1.1 Carte d'identité du territoire

Le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG) est né par décret du 26 mars 2001.
En septembre 2002, le Syndicat Mixte du PNRG (SMPNRG) est créé pour assurer sa gestion, la mise en œuvre de sa charte, ainsi que sa révision. Au terme d'un processus de 10 ans, il obtient son label sur la base d'un projet de charte de 2006, ayant donné lieu à un arrêté du conseil d'État en décembre 2012.

Le SMPNRG est un syndicat mixte ouvert, dont l'organisation est régie par les dispositions des articles L. 5721-1 à L. 5722-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Émanation du département et de la région Guyane, devenus Collectivité Territoriale de Guyane (la CTG), cet établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre regroupe en 2025 :

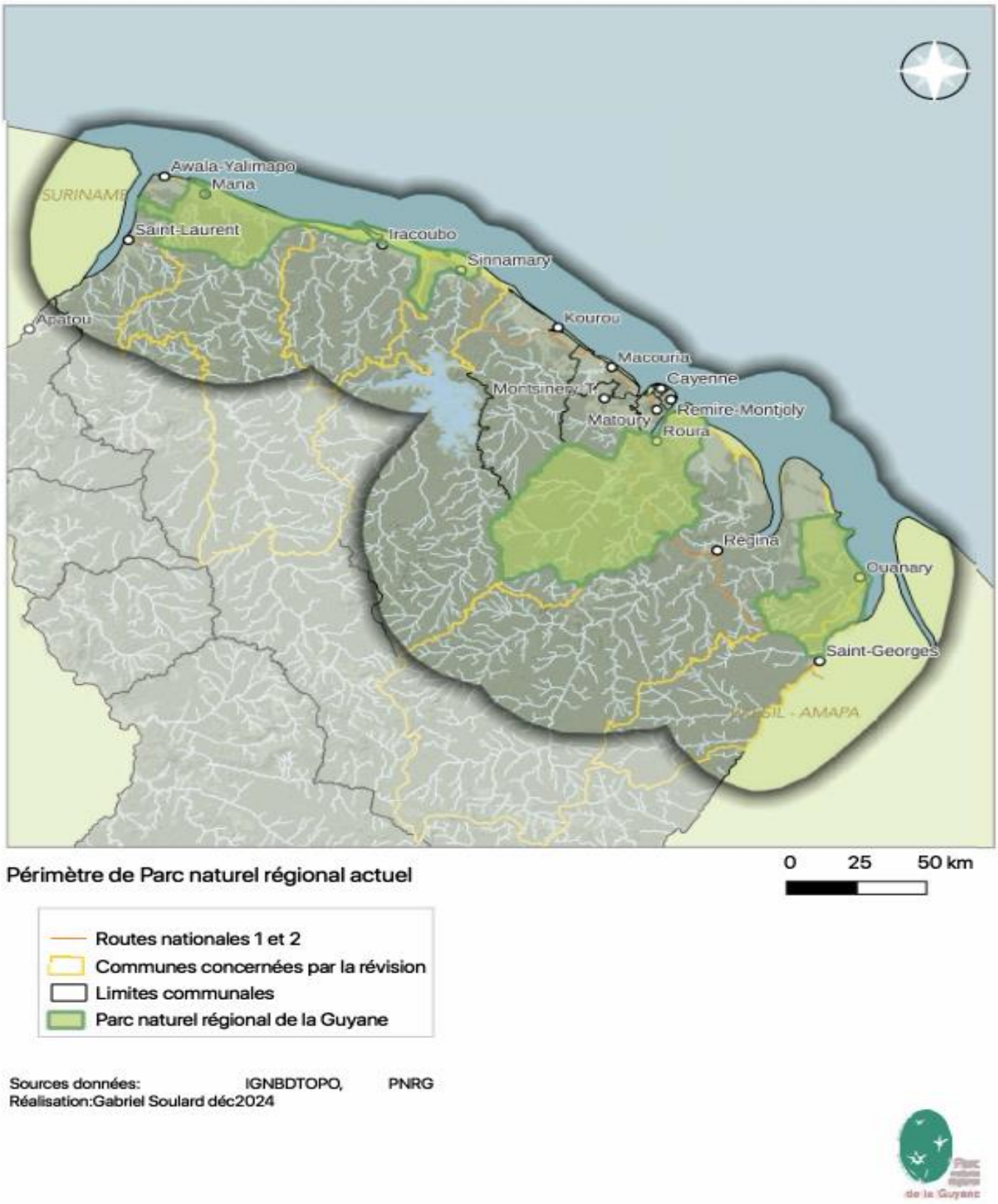
- Les communes situées sur le périmètre géographique du Parc : Mana, Iracoubo, Sinnamary, Ouanary, Roura et Saint-Georges de l'Oyapock,
- Les communautés de communes de l'ouest Guyanais (CCOG), de l'est Guyanais (CCEG), la communauté d'agglomération du centre littoral (CACL) et la Communauté de Communes des Savanes (la CCDS),
- Trois villes-portes situées en périphérie : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni ; Ces communes n'ont pas approuvé la charte mais elles font partie du syndicat mixte du parc.

Plus grand Parc naturel régional de France, le PNRG s'étend sur une surface terrestre de 6 271 km².
Il réunit une forte diversité humaine, culturelle et naturelle, avec notamment des communautés amérindiennes, noirs marrons, créoles et hmongs, ayant conservé leurs héritages culturels.

Territoire d'une grande diversité naturelle, le PNRG est constitué de paysages aussi inattendus qu'insolites : marais, lagunes et mangroves, forêts tropicales et savanes donnent la réplique aux îlots exondés et aux affleurements rocheux de la montagne Bruyère ou des monts des Trois Pitons.

Outre sa taille et sa diversité naturelle et humaine, le PNRG a comme autres caractéristiques de comprendre :

- Trois parties terrestres discontinues et deux façades maritimes :
  Le secteur Ouest sur les communes de Mana, Iracoubo et Sinnamary.
  Le secteur Est sur les communes de Roura d'une part et Ouanary / Saint Georges de l'Oyapock d'autre part, soit 2 entités géographiques



Carte 1 Périmètre actuel du PNRG

Les limites actuelles du PNRG et cette discontinuité entre secteur Est et Ouest questionnent régulièrement son identité paysagère, la pertinence et la cohérence de son périmètre ainsi que la capacité à mettre en œuvre un projet commun sur des espaces géographiques éloignés et aux caractéristiques réputées si différentes.

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) en grand nombre

- 4 réserves naturelles dont 2 sites Ramsar d'intérêts mondiaux
  La Réserve Naturelle Nationale de l'Amana (14 800 ha)
  La Réserve Naturelle Nationale de Kaw Roura (97 400 ha)
  La Réserve Naturelle Régionale Trésor (surface 2 465,3 ha)
  La Réserve Naturelle Nationale du Grand Connétable (surface de 7 852 ha dont 3 ha pour l'île)



Figure 2 RNNA – Plage Aztèque

- Des sites propriétés du Conservatoire du Littoral :
  La Montagne d'Argent (Ouanary) pour une surface de 740 ha.
  Les marais de Yiyi (Sinnamary)
  La savane sarcelle (Mana)
  nb : le PNRG est en outre gestionnaire du site du Conservatoire du Littoral de la Savane de la Montagne des Pères (617 ha) depuis 2018.

- 241 710 ha de zones humides labellisées RAMSAR
  Basse Mana : 641,130 km2
  Estuaire Sinnamary : 284,474 km2
  Marais de Kaw : 1491,504 km2

  Il convient également de souligner :

- Sa situation bioclimatique marquée par la variation importante du trait de côte

- Sa population est de 24 466 hbts peu dense et concentrée à l'Ouest. (So*urce : Insee RP15, RP21*). La densité de population du périmètre est très faible, soit 1 habitant par km² alors que la densité de population guyanaise est de 3,5 habitants par km². Pour comparaison, la densité moyenne des Parcs naturels régionaux français est de 41 hab/km² ;

- Et l'existence de continuités naturelles importantes tant avec le Surinam à l'Ouest (village Galibi) qu'avec le Brésil à l'Est (parc du Cabo Orange).

C'est pour valoriser ce patrimoine exceptionnel et développer durablement ce territoire que les acteurs locaux se sont rassemblés afin de créer et gérer un Parc naturel régional.

Définition

« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » (source : Article L333-1 du code de l'environnement). »

I.1.2 Le contexte de la procédure de révision

La charte constitutive du PNRG a été mise en place lors de son classement initial, le 26 mars 2001, pour une durée de trois ans au lieu de dix, pour permettre la rédaction et l'adoption d'une première charte.
De fait, celle-ci a fait l'objet de deux prorogations jusqu'au 31 décembre 2007. La nouvelle charte n'étant toujours pas approuvée au 1er janvier 2008, le PNRG a perdu son classement à cette date et ne l'a retrouvé que le 10 décembre 2012, par la publication du décret n°2012-1383, pour une période de douze ans.

Ces difficultés rencontrées dès les premières années de vie de ce projet de territoire seront à la base de nombreuses répercussions et freins dans sa mise en œuvre :

- Non-adhésion des communes d'Awala-Yalimapo et de Régina, initialement intéressées par cet outil et incluses au périmètre de préfiguration dès 2001. Ces deux collectivités n'approuvent finalement pas la charte de 2012.
  Les points de désaccords portaient principalement sur :
  - Les contraintes de développement dans les espaces sous protection forte / déséquilibre entre protection-préservation et développement
  - L'installation du siège social à Cayenne et non sur une des communes rurales avec le risque de manque de présence sur le territoire.

- Obsolescence des données de référence et des études utilisées lors de son élaboration,

- Adoption de nouveaux documents cadres de valeur réglementaire de rang supérieur depuis la réalisation de la charte (Schéma d'Aménagement Régional-SAR, Schéma d'orientations minières-SDOM notamment),

- Écart notable entre les intentions des élus initiateurs de la démarche en 2001 et la gouvernance en place de 2012 à 2021,

- Perte de la dynamique mobilisatrice initiale et remise en cause de l'outil PNR par défaut d'actions concrètes fortes sur le terrain après l'obtention du label. En conséquence, accumulation des retards de paiement des collectivités dès 2007 (voir page 65), retrait en 2019 de la commune associée de Montsinéry-Tonnegrande.

Il est donc apparu nécessaire de redéfinir le projet de territoire au regard des nouveaux enjeux, notamment dans un contexte d'un développement territorial très dynamique.

Dès 2016, la CTG a voulu entamer les travaux de révision de la charte mais la procédure a été interrompue pendant plusieurs années, puis les travaux ont été prorogés d'1 an pour cause de crise COVID.

Une nouvelle phase initiée en 2021, à la suite d'un changement de gouvernance, permet la reprise de la démarche.
A la demande de la Collectivité Territoriale de la Guyane, au regard de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la demande de prorogation de 3 ans faite en décembre 2024 a été obtenue.
L'échéance du classement est désormais portée au 11 décembre 2028.

Pour prendre en compte les évolutions de la Guyane au cours des 10 dernières années, une actualisation de l'ensemble des documents rédigés en 2017/2018 (données 2015 pour les plus récentes) s'est traduite par une nouvelle phase de diagnostic et d'évaluation, d'octobre 2024 à octobre 2025.
Ces nouvelles bases de discussion permettront de redéfinir un projet de territoire porté par le Parc afin de solliciter le renouvellement de son classement en Parc Naturel Régional.

I.1.3 Le périmètre de révision de la charte

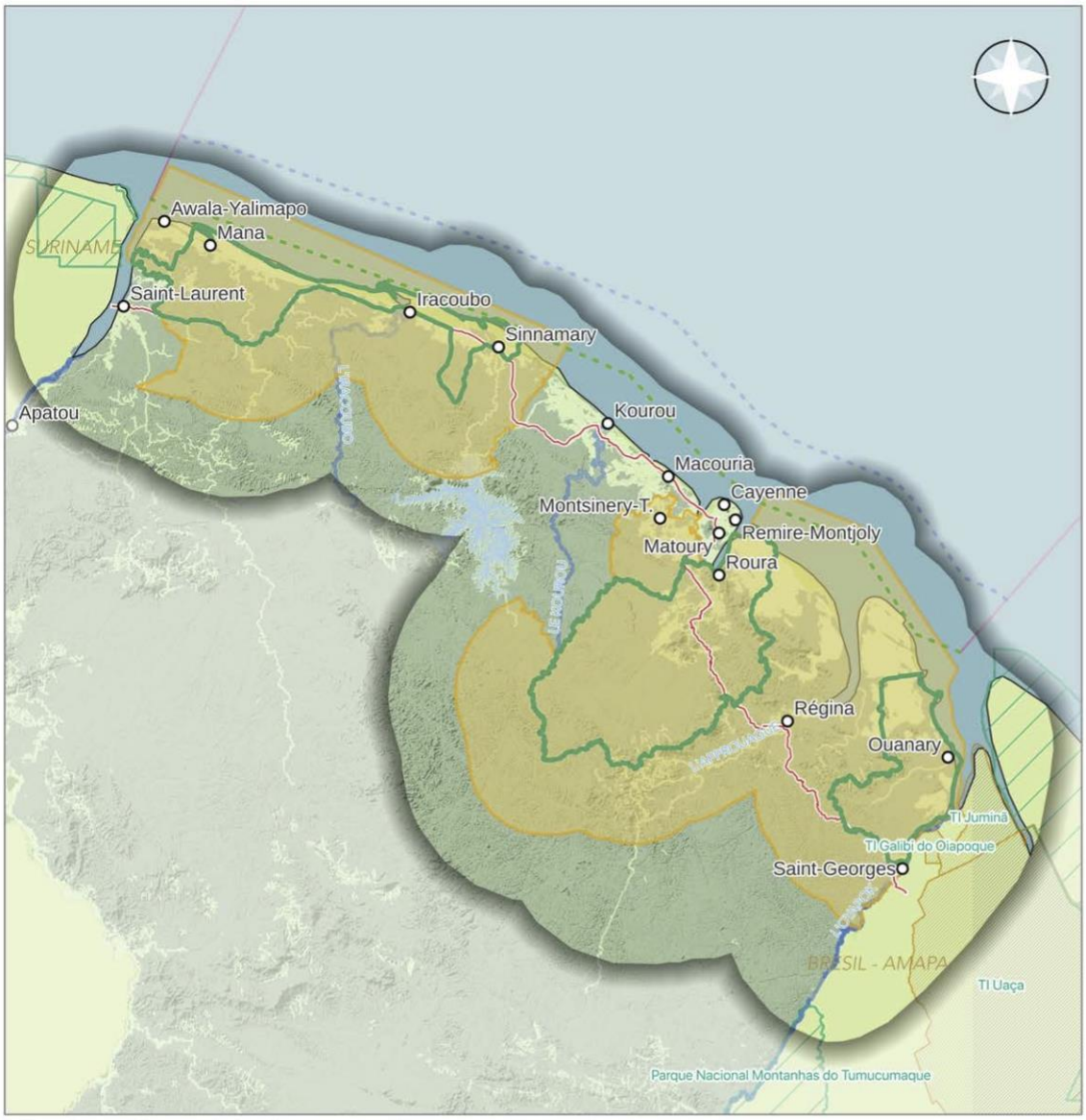
Dans sa délibération du 19 Décembre 2024, la Collectivité Territoriale de Guyane a confirmé le territoire d'étude de la révision de la charte du PNR sur les communes suivantes : Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Ouanary, Saint-Georges, Régina et Awala-Yalimapo.

627 000 hectares
Environ 24 500 habitants

Des pôles territoriaux aux particularités différentes d'Est en Ouest : De territoires soumis à la pression urbaine (Roura, Mana) à une commune totalement isolée (Ouanary).

Toutefois en cours de phase de diagnostic, **la commune de Montsinéry-Tonnegrande a demandé son intégration au périmètre d'étude.** Elle souhaite saisir l'opportunité de revoir sa participation aux destinées du PNRG de manière durable afin de servir simultanément les projets de développement de la Commune et du PNRG principalement en matière de préservation/valorisation de son patrimoine naturel et paysager, d'éducation à l'environnement, de développement économique (éco-tourisme et loisirs de plein air, filières innovantes et vertes), de développement culturel et d'insertion sociale.

Pour faire suite à sa demande formulée officiellement par délibération de son conseil municipal du 26 maars 2025 et à l'intégration de la commune de Montsinéry-Tonnegrande dans la note d'enjeux transmis le 1er Aout 2025 par la DGTM Guyane, le nouveau périmètre d'étude de la révision de la charte est modifié le 24 septembre 2025 par décision et vote de la CTG.



Périmètre d'étude de la révision de Charte

Carte 2 périmètre d'étude révision Charte

I.1.4 La procédure de renouvellement du classement

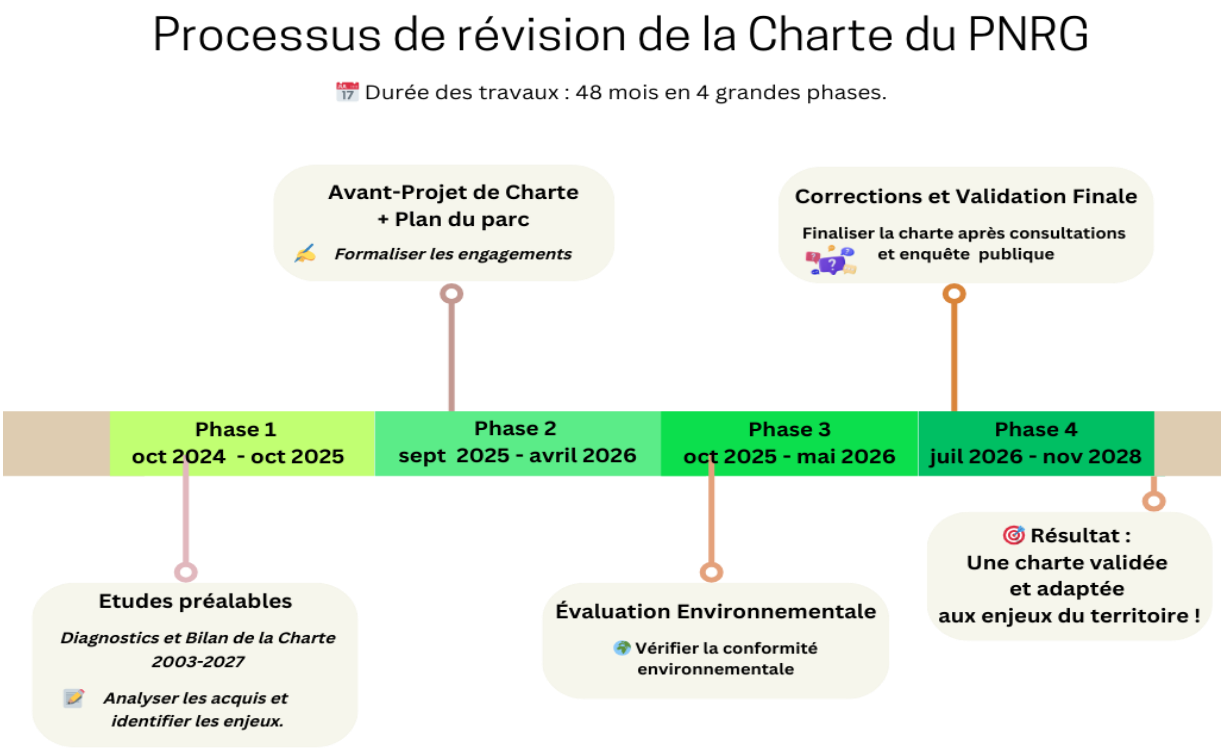


Figure 3 schéma procédure de révision charte PNR

La révision d'une Charte d'un Parc naturel régional est un processus long qui prend plusieurs années. Pour le PNRG, le processus actuel a été engagé le 19 décembre 2024 avec une délibération de la CTG qui a, entre autres, formalisé le périmètre d'étude.
Pour donner suite à cette délibération, la phase d'élaboration du projet de Charte a été engagée. Elle consiste à rédiger un projet stratégique en concertation avec les élus, les acteurs et les habitants du territoire.

Ce projet de territoire sera soumis pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, à l'Autorité Environnementale. Cette première sollicitation permettra de venir enrichir et amender le projet défini.

Après avoir pris en compte les retours issus des avis intermédiaires, le projet de Charte sera soumis à enquête publique dans un premier temps, puis, à l'adhésion des collectivités dans un second temps. Enfin, le projet de Charte sera soumis à la validation finale de l'État pour une publication d'un nouveau décret de classement fin 2028.

I.1.5 Les études préalables nécessaires à la révision de la charte

La charte d'un Parc naturel régional fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.
Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 15 ans.

Plusieurs études préalables au renouvellement de la charte sont menées :

- une analyse synthétique de l'évolution du territoire, qui consiste en une valorisation des inventaires et diagnostics existants afin de proposer un état des lieux actuel, de questionner la prospective d'évolution du territoire et de définir des orientations stratégiques ;

- une évaluation de la mise en œuvre de la charte précédente : l'évaluation doit notamment être mise en perspective avec l'analyse de l'évolution du territoire pour apprécier les effets du classement en PNR sur ce dernier.

I.2 Les principes de l'évaluation

I.2.1 Ses objectifs

Conformément au III de l'article R333-3 du code de l'environnement, tout processus de révision de charte d'un Parc naturel régional doit s'accompagner d'une évaluation de la mise en œuvre de la charte et d'une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires.

Article R333-3 du code de l'environnement :
« […]
III. – La révision de la charte est fondée sur le diagnostic prévu au I mis à jour et sur un bilan comprenant une évaluation de la mise en œuvre de la charte et une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire, réalisées à partir des résultats des dispositifs d'évaluation et de suivi prévus au c du 1° du II. »

L'évaluation a pour objectif de connaître le degré de mise en œuvre de la Charte, et non pas uniquement d'évaluer les actions du Parc, et de connaître les effets de cette mise en œuvre sur le territoire. Les conclusions permettront de tirer le bilan sur ce qui a et n'a pas fonctionné afin d'améliorer le fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc ainsi que le pilotage de la Charte dans les prochaines années.

Selon les objectifs fixés par le code de l'environnement, la mission d'évaluation de la mise en œuvre de la charte revient à :

- Constater ce qui a été réalisé ou non en regard des engagements prévus initialement lors de la signature de la Charte.
- Identifier les impacts sur le territoire des actions et réalisations du Parc et des signataires.
- Expliciter les raisons pouvant expliquer les constats identifiés précédemment.

I.2.2 La méthodologie

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte a pour objectif de produire un avis argumenté s'appuyant sur cinq critères évaluatifs :

- *La pertinence* examinera l'adéquation des objectifs définis dans le cadre de la Charte et les enjeux du territoire tels que pressentis au moment de son élaboration
- *La cohérence* permettra de savoir si les moyens mis en œuvre par le Parc et les signataires ont été adaptés aux objectifs de la Charte et si les différents objectifs étaient cohérents entre eux
- *L'efficacité* permet de mettre en regard les objectifs définis et les réalisations concrètes.
- *Les impacts potentiels* des mesures sur le territoire du Parc.
- *La plus-value* permettra d'identifier l'intérêt du classement en PNR pour le territoire.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du PNRG s'appuiera de plus sur trois approches complémentaires afin de croiser les différents points de vue et ainsi avoir des analyses autant quantitatives que qualitatives :

- Une analyse du fonctionnement du Parc et de sa gouvernance
- Une analyse qualitative du point de vue des partenaires et signataires de la Charte
- Une analyse de l'atteinte des objectifs par orientations

Les critères d'évaluation s'apprécient à partir de questions évaluatives :

⇒ Dans quelle mesure les objectifs de la charte ont-ils répondu aux enjeux et à la problématique du territoire ?
⇒ Dans quelle mesure les objectifs fixés ont-ils été atteints ?
⇒ Dans quelle mesure les moyens utilisés étaient-ils adéquats pour répondre aux objectifs fixés ?
⇒ Dans quelle mesure les interactions entre la politique du PNRG et les autres politiques territoriales sont-elles effectives et suffisantes ?
⇒ Les résultats et les réalisations obtenus justifient-ils les moyens utilisés ?

I.2.3 Les outils mobilisés pour réaliser l'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte s'est appuyée sur les principaux outils et documents suivants :

- Le document de travail d'évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNRG sur la période 2007-2015 réalisé en 2017 avec toutefois cette limite mentionnée par les rédacteurs -cabinet SIMA-PECAT :
  « L'exploitation des données de suivi et d'évaluation dont dispose le Syndicat Mixte du Parc : À l'exception des rapports d'activité annuels, le Parc dispose de peu de données de suivi. Le logiciel EVA n'a pas encore été mis en place, les fiches actions décrivant les actions menées (lorsque celles-ci existent), ne présentent pas de bilan du temps passé et aucune fiche opération n'existe pour le suivi budgétaire. En l'absence d'outils de suivi, il a été demandé à chacun des responsables de pôles de remplir un tableau permettant à la fois

d'apprécier le niveau de réalisation des actions envisagées dans le cadre de la charte, mais également de renseigner les principales actions conduites. »

- Le rapport de la cour des comptes publié en juin 2023 – période de contrôle de 2018 à 2022

- Le rapport de l'AFD de juillet 2023 dans le cadre de la mission d'audit des principaux organismes associés à la CTG

- Les rapports d'activité annuels de 2016 à 2024



- Les actions entreprises depuis 2023 par la nouvelle direction du PNRG

- Le recueil et l'analyse des perceptions des principaux acteurs de la mise en œuvre de la charte : Entretien avec le président et les 4 vice-présidents du SMPNRG, rencontres avec les communes du périmètre d'étude et tables rondes parties prenantes de janvier et février 2025

- Des entretiens en distanciels avec quelques acteurs clés pour la démarche (DGTM, Chambre d'Agriculture, DAAF, etc.)

- Les premiers retours de la reprise des consultations des habitants (assemblées des habitants 2025 et questionnaire)

- L'écoute des Yopotos des villages d'Awala, de Yalimapo, de Bellevue et de Favard – mai 2025

Sur la période 2007 à 2015, les rapports d'activités sont relativement hétérogènes dans leur structure et leur contenu : ils ne font pas toujours référence aux orientations et mesures de la charte et ne mettent pas en évidence de conclusions évaluatives.

Bien que qu'ils listent les actions réalisées dans les différents domaines de compétence du PNRG, ces rapports présentent rarement un bilan qualitatif et ne comportent pas d'évaluation globale permettant de mesurer leur impact ni l'atteinte des objectifs quand ils ont été formalisés.

De plus, le niveau de détail des actions réalisées est très variable et peut aller du listing précis des opérations conduites à l'échelle d'une semaine, à la simple mention d'un programme global réalisé sur plusieurs années.

De plus, l'absence d'outil de suivi financier des actions, permettant de répartir précisément les moyens financiers pour chaque mesure de la charte, rend l'exercice plus difficile encore.

Au cours des dix dernières années et en particulier depuis 2022, des efforts sont à noter pour pallier ces manques relevés dans les différentes évaluations menées sur le PNRG.

La mise en place d'outils de suivi concrets devrait franchir une étape formelle en octobre 2025 avec l'instauration du comité de suivi entre la CTG et le PNRG.

Le référentiel d'évaluation

Dans un processus d'évaluation de politique publique, le référentiel d'évaluation est constitué des objectifs fixés au départ et des moyens proposés puis mis en œuvre pour les atteindre.

Il a été choisi d'évaluer la mise en œuvre de la charte sur une période 1 allant 2007-2015. Puis une période 2 de 2015 à 2024.

Or, sur la période 1, deux chartes se sont succédé, celle de 2001, puis celle de 2012. En effet, la procédure de révision a été amorcée dès 2006 et la nouvelle charte n'a pu être validée qu'en 2012. Pendant ce temps intermédiaire, le cadre de référence des actions du Parc a été relativement flou.

Les deux chartes de 2001 et 2012 présentent des structures et des objectifs relativement homogènes et il est proposé pour plus de simplicité de l'exercice, de « fusionner » leur contenu pour en faire l'évaluation, en gardant toutefois la structure principale de la charte de 2012, qui constitue le cadre le plus récent et toujours d'actualité en 2025.

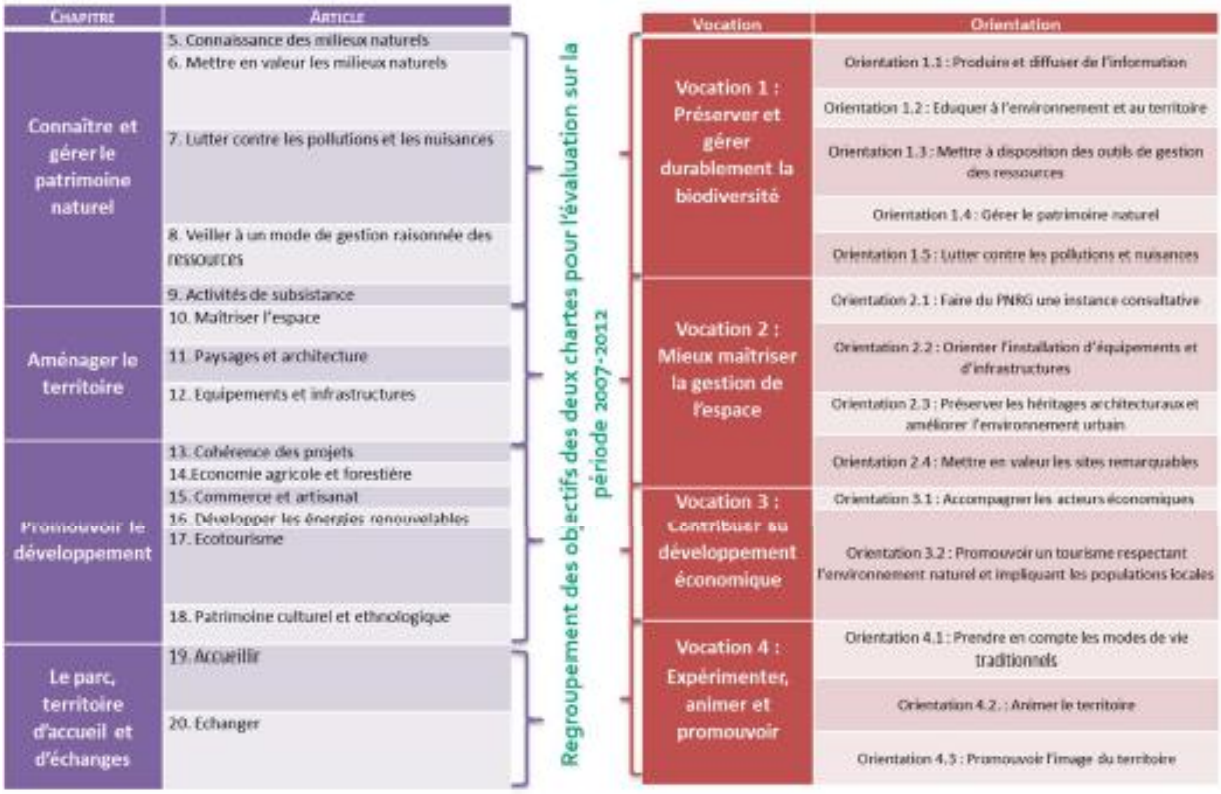


Figure 4 Structure chartes de 2002 et 2012 – SIMA PECA 2018

La charte se décline en 4 vocations, 14 orientations et 43 mesures. Dans chacune des mesures, trois types d'interventions étaient proposées :

- Des avis, correspondant à ce que l'ensemble des signataires s'engage à proscrire par rapport à de nouveaux projets qui pourraient être formulés

- Des engagements, correspondant à des interventions que chacun des signataires de la charte s'engage à mener par lui-même pour participer à la réalisation du projet de territoire. Le Parc ne se trouve alors ni en maîtrise d'ouvrage, ni en maîtrise d'œuvre, mais en simple assistance technique.

- Des actions, correspondant aux activités qui seront engagées par le syndicat mixte du Parc directement en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre.

Les observations formulées dès 2016 restent valables :

La structure de la charte est relativement équilibrée même si la vocation relative au développement économique ne comporte que deux orientations, alors que les autres vocations en comportent au minimum trois.
L'analyse des intitulés et du contenu des orientations et des mesures révèle certains enjeux de lisibilité de la stratégie exposée dans la charte :

Les intitulés des vocations de la charte correspondent aux 5 missions réglementaires d'un PNR à savoir :
- Protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Les thématiques abordées sont relativement nombreuses et concernent notamment l'ensemble des dimensions environnementales. Néanmoins :

- Le nombre de mesures et d'actions est important mais leur niveau de détail ou d'importance est variable, ce qui donne une impression relative de dispersion.
- Les intitulés des mesures et des actions sont relativement peu précis (exemple de la mesure 6 : « les ressources en eau » ; exemple d'une action de la mesure 12 « encourager le tri sélectif et le recyclage »
- Les mesures ne sont pas déclinées en actions opérationnelles et sont relativement peu ciblées sur les enjeux du territoire, en restant assez larges. Par exemple, il n'y a pas d'actions structurantes envisagées sur des habitats naturels ou des espèces « phares » du territoire, les actions sur l'orpaillage, l'agriculture ou la ressource en eau

Charte 2012 – 4 vocations – 14 orientations – 43 mesures

VOCATION 1 : PRESERVER ET GERER DURABLEMENT LA BIODIVERSITE

Orientation 1.1 : Produire et diffuser de l'information
Mesure 1 : les milieux naturels et leurs dynamiques
Mesure 2 : Protéger les savoirs ethnobotaniques
Mesure 3 : Faire connaître les enjeux
Orientation 1.2 : Éduquer à l'environnement et au territoire
Mesure 4 : Élaborer des outils pédagogiques
Mesure 5 : Contribuer à la formation des acteurs locaux et des jeunes
Orientation 1.3 : Mettre à disposition des outils de gestion des ressources
Mesure 6 : Les ressources en eau
8Mesure 7 : Gestion intégrée des zones côtières
Mesure 8 : les ressources liées au milieu forestier
Mesure 9 : Les ressources minières et les activités d'extraction
Orientation 1.4 : Gérer le patrimoine naturel
Mesure 10 : Articuler les missions du Parc et celles des organismes de gestion du patrimoine naturel
Mesure 11 : Favoriser la création d'autres espaces naturels protégés
Orientation 1.5 : Lutter contre les pollutions et nuisances
Mesure 12 : Résorption des déchets et amélioration de la qualité des sites
Mesure 13 : Les nuisances visuelles
Mesure 14 : Les zones de silence et de quiétude
Mesure 15 : L'orpaillage

VOCATION 2 : MIEUX MAITRISER LA GESTION DE L'ESPACE

Orientation 2.1 : Faire du PNRG une instance consultative
Mesure 16 : Assurer la cohérence territoriale
Mesure 17 : Harmoniser les documents d'orientation
Mesure 18 : Suivre les études et les notices d'impact
Mesure 19 : Développer un Système d'Information Géographique

Orientation 2.2 : Orienter l'installation d'équipements et d'infrastructures
Mesure 20 : L'efficacité énergétique et les ressources renouvelables
Mesure 21 : Les réseaux d'utilité publique
Mesure 22 : Les travaux hydrauliques
Mesure 23 : Les transports fluviaux
Orientation 2.3 : Préserver les héritages architecturaux et améliorer l'environnement urbain
Mesure 24 : L'architecture traditionnelle
Mesure 25 : Les aménagements urbains
Orientation 2.4 : Mettre en valeur les sites remarquables
Mesure 26 : Préserver, entretenir et valoriser les sites et les espaces d'intérêt paysager
Mesure 27 : Compléter la signalétique
Mesure 28 : Aménager les équipements pour l'accueil et l'information du public

VOCATION 3 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Orientation 3.1 : Accompagner les acteurs économiques
Mesure 29 : Accueillir et accompagner les porteurs de projets
Mesure 30 : Valoriser économiquement les produits et les ressources
Mesure 31 : Promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement
Orientation 3.2 : Promouvoir un tourisme respectant l'environnement naturel en impliquant les populations locales
Mesure 32 : Fédérer les acteurs de l'écotourisme
Mesure 33 : Accompagner les visiteurs et maîtriser la pénétration touristique
Mesure 34 : Développer les activités physique et sportive de nature

VOCATION 4 : EXPERIMENTER, ANIMER ET PROMOUVOIR

Orientation 4.1 : Prendre en compte les modes de vie traditionnels
Mesure 35 : Composer de nouveaux modes de fonctionnement
Mesure 36 : Accompagner les populations vers une exploitation durable des ressources naturelles
Mesure 37 : Expérimenter et transmettre
Orientation 4.2. : Animer le territoire
Mesure 38 : recenser et conserver les patrimoines culturels et ethnologiques
Mesure 39 : Soutenir l'expression culturelle
Mesure 40 : Développer les réseaux et l'action des maisons du Parc
Orientation 4.3 : Promouvoir l'image du territoire
Mesure 41 : Mettre en œuvre une politique de communication
Mesure 42 : Participer aux salons locaux, régionaux, nationaux et internationaux
Mesure 43 : Développer la coopération Trans territoriale

Figure 5 structure charte 2012 - Guyazel Conseil 2025

Ainsi, la lecture de la charte donne au premier abord une impression de complétude en lien avec l'ensemble des thématiques abordées. Toutefois, l'absence de structuration stratégique, de précision et de déclinaison opérationnelle fait perdre en lisibilité et donne plutôt une impression de charte « fourre-tout » et relativement consensuelle.

Enfin, dans un contexte de révision de charte réparti sur près de 10 ans, il apparaît que la charte de 2012 n'a finalement pas été un cadre suffisamment structurant pour la conduite des actions du

PNRG. Toutes les actions conduites entrent dans le cadre de la charte et répondent aux orientations, mais ce n'est pas la charte qui les a orientées. En ce sens, la structuration de la charte constitue difficilement un bon référentiel d'évaluation.

Malgré tout, durant les nombreuses années de mise en œuvre de cette charte et en l'absence de SAR (approuvé par décret en Conseil d'État n° 2016-931 du 6 juillet 2016) et de SDOM (approuvé le 30 décembre 2011), sachant que de nombreuses communes n'étaient pas ou peu pourvues en documents d'urbanisme, le plan du PNRG et les compétences associées ont finalement eut un impact insuffisant mais non négligeable sur le territoire.

Exemples d'avis émis par le PNRG de 2017 à 2020 (liste non exhaustive)

Parc naturel régional de la Guyane

Bureau Syndical du Syndicat Mixte du PNRG

Annexe 2 : Historique des avis émis par le SMPNRG entre 2017 et 2024 (liste non exhaustive)

DATE	THEME	TYPE	SECTEUR	COMMUNE	ENTREPRISE	DEMANDEUR DE L'AVIS	AVIS EMIS	SIGNE PAR
2017	Travaux (BTP)	Voirie Ouanary	Extension voirie	Ouanary	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2017	Mine	AEX	Crique Bois Bandé	Roura	SAS Compagnie minière HORTH	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Mine	AEX	Nancibo	Roura	Société DRC	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Travaux (BTP)	Confortement berges Ouanary	Ouanary	Oanary	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	Construction	Parcelle Hyasine	Roura	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	SDIS Mana		Mana	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	Construction centre incendie Sinnamary (CISS)		Sinnamary	ACAPA	ACAPA	Avis favorable	Président
2018	Mine	AEX	Crique Barthelemy	Roura		DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Carrière	AEX	Galion	Montsinery Tonnegrande	Carrière du galion	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2020	Mine	ARM	Crique Mouflet	Roura		DGTM	Avis favorable	Président

Tableau 1Exemples avis émis par le PNRG de 2017 à 2020- source PNRG 2025

II Des conditions de mise en œuvre de la charte contrastées entre 2007 et 2024

II.1 La perception du PNRG et de son impact local

II.1.1 La méconnaissance de la charte et des missions d'un PNR

À la suite des différentes rencontres avec les élus du périmètre d'étude, il apparaît que les objectifs d'un Parc Naturel Régional sont globalement mal connus et ceux de la charte du PNRG le sont encore moins.
Le peu d'actions « concrètes » et visibles à l'échelle des communes membres, a accentué cette situation.

Par ailleurs, le déficit récurrent en matière de communication du PNRG auprès de ses parties prenantes (élus, partenaires techniques, habitants), explique une très faible connaissance à la fois des enjeux, des missions et compétences, mais aussi des actions conduites.

Les partenaires techniques qui connaissent les missions d'un PNR, ne se sont pas approprié le contenu de la charte, en raison du manque de priorisation de ses orientations.

En interne, le manque de synergie entre les différents secteurs d'intervention de l'équipe du Parc se traduit par la connaissance très partielle du contenu de la charte et un manque flagrant d'appropriation de cet outil, pourtant utile, pour la programmation, la définition de priorités d'actions et la cohérence de celles-ci. La portée réglementaire de la charte, adossée à une enquête publique, ne paraît pas avoir été défendue ou à tout le moins les avis rendus par le Parc ne sont pas publiés et connus du public et des élus.

Du côté des habitants, peu de relations sont nouées et l'action du Parc est peu visible. L'apparente déconnexion entre l'équipe du Parc et les territoires est en partie due à la concentration des moyens humains à Cayenne avec en corollaire une absence sur le terrain.

Il apparaît nécessaire d'impliquer davantage la population dans la conduite des actions.
Ce même besoin apparaît auprès des acteurs locaux (socio-professionnels) qui demandent la mise en place de partenariats.

II.1.2 Un héritage du territoire de l'Inini qui impacte le présent… et génère de la confusion

En 1930, l'État français décide de reprendre la main sur l'exploitation des terres intérieures de la Guyane. Il crée alors un territoire placé sous l'autorité directe et exclusive du gouverneur (puis du préfet après la départementalisation de 1946), une organisation qui restera en place jusqu'en 1969.
Le territoire est scindé en deux parties très inégales :

- **Le littoral** (1/5 du territoire), administré comme une colonie classique avec gouverneur, préfet, conseil général et élus communaux : c'est **la Guyane officielle**.
- **L'intérieur** (4/5 du territoire), vaste zone forestière confiée exclusivement au gouverneur puis au préfet : c'est **le territoire de l'Inini**.

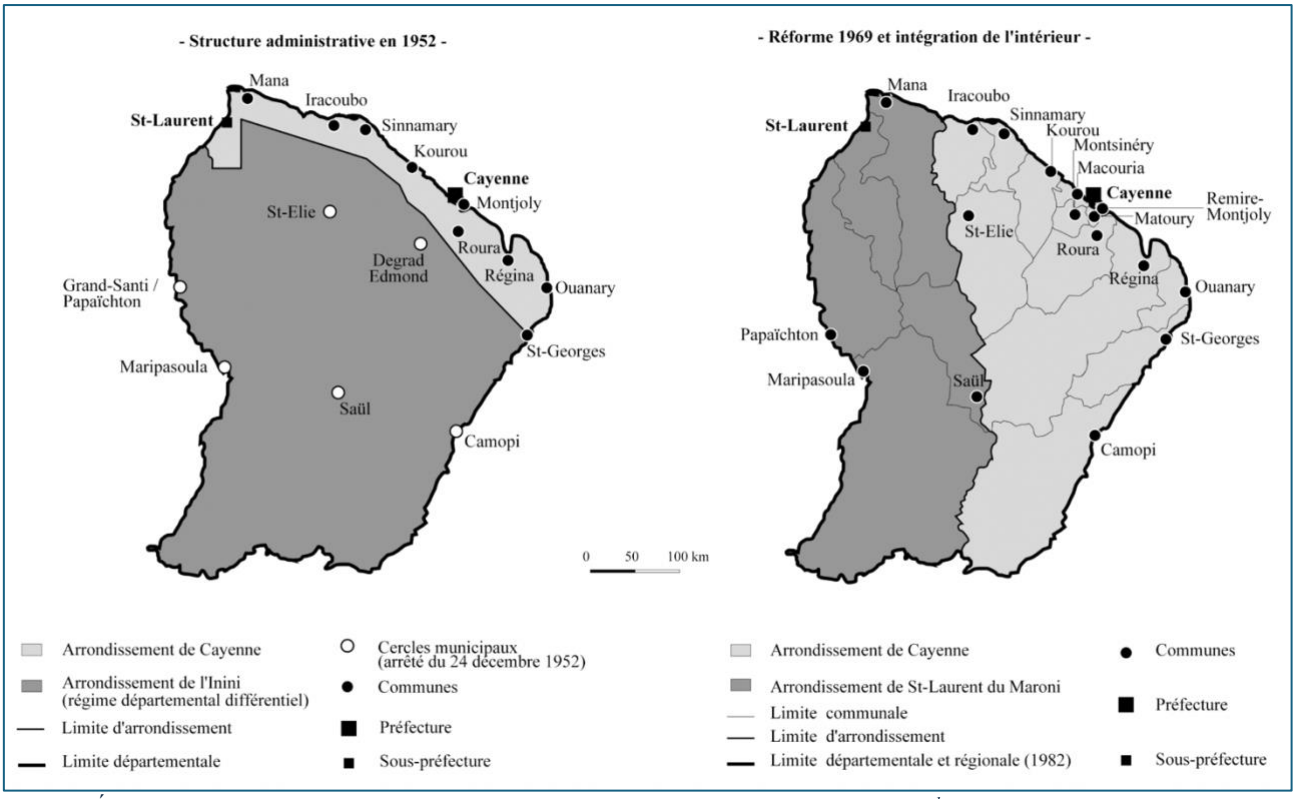


Figure 6 Évolution du maillage administratif – Réforme de 1930, 1952 et 1969 – Piantoni, 2009 [1]

Cette ligne de partage entre Nord et Sud devient une véritable frontière, à la fois physique, économique et culturelle. Saint-Laurent-du-Maroni et Régina font office de zones de transition.

Sur le littoral, les Créoles investissent le pouvoir local. À l'inverse, l'intérieur reste un espace fermé, longtemps interdit d'accès sans autorisation préfectorale – une règle qui s'est maintenue au sud de la ligne Maripasoula–Camopi jusque dans les années 1990. Cette opposition nord/sud reproduit l'ancienne division : **un espace colonial au Nord, un espace tribal au Sud**.

Pendant toute cette période, les Guyanais sont écartés de toute décision concernant l'Inini. De là naît un **« syndrome de l'Inini »**[2] : une méfiance profonde envers toute initiative pouvant recréer une frontière intérieure ou retirer aux élus locaux la maîtrise de l'aménagement du territoire.
Ce traumatisme historique éclaire en partie l'hostilité initiale et les blocages persistants autour de la création d'un parc national dans le tiers sud de la Guyane. Lancé en 1992, le projet ne verra le jour qu'en 2007, après de longues négociations avec les populations et les élus. Le **Parc amazonien**

[1] https://journals.openedition.org/hommesmigrations/259

[2] Expression due à Jean-Paul Gachet, du Silvolab-Guyane, un groupement d'intérêt scientifique créé en 1992 pour la recherche forestière tropicale.

de Guyane est finalement créé par décret le 27 février 2007, malgré rivalités locales et conflits d'usages.
Dans le même temps, le projet de PNRG est porté par plusieurs élus notamment d'Awala-Yalimapo, Mana et Régina, qui identifient l'intérêt d'un tel classement pour favoriser un développement durable de leurs communes.

Ce nouveau projet de classement d'un territoire, qui finalement et par un pied de nez de l'histoire, correspond à "la Guyane d'avant 1969," est lui aussi confronté à son lot de défiance face à une nouvelle forme de « mise sous cloche » si les enjeux de protection de l'environnement prennent le pas sur ceux de développement durable.
Cette défiance initiale et les insuffisances constatées au chapitre précédent ont donc eu un retentissement direct sur les aprioris, et jugements (parfois injustes) portés sur l'action du PNRG.

Le Parc ne jouit pas d'une grande lisibilité et d'un positionnement clair dans ses relations à l'État et aux autres parties prenantes. Ceci conduit périodiquement à une interrogation de nombreux nouveaux élus sur son utilité et sa pertinence au regard des enjeux de son territoire.
La question de la plus-value apportée par le classement au sein du PNRG est également posée.

L'outil « Parc Naturel Régional », maintes fois confondu en Guyane -et ailleurs- avec l'outil « Parc National » reste perçu comme une contrainte par beaucoup d'élus, dont la plupart n'ont pas développé un sentiment d'appartenance à un territoire d'exception, à un territoire de Parc.



Figure 7 Logo du Parc National de Guyane PAG



Figure 8 Logo du Parc Naturel Régional de la Guyane PNRG

Aujourd'hui, il faut rebâtir des relations de travail porteuses pour l'avenir avec les signataires et les autres structures partenaires.
En effet, la conscience des enjeux de conciliation accrus entre développement du territoire et préservation de l'environnement est de plus en plus répandue et partagée mais de manière générale sans établir de lien fort avec les territoires communaux concernés.

Entre :

- la croissance démographique forte (doublement de population attendue en 2040)
- la multiplication des conflits d'usage actuels et à venir (développement urbain et agricole)
- les conséquences de plus en plus visibles de l'impact du changement climatique (retrait du trait de côte, réchauffement des températures, risques inondations, etc.)
- les menaces qui pèsent sur les richesses des patrimoines du territoire (perte du patrimoine bâti historique, prélèvements illégaux accrus, incivilités, etc.)

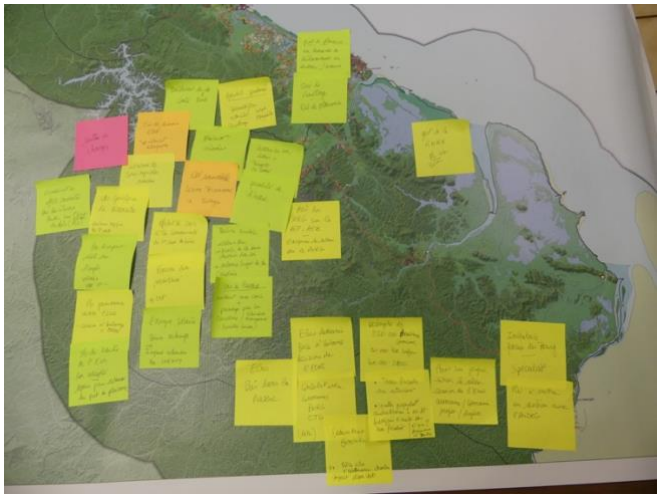
- la meilleure connaissance des interactions entre humains et non-humains (interdépendante et cohabitation forcée, etc.)

…le PNRG apparaît comme un outil facilitateur de la gestion d'une terre en partage !

Une nouvelle prise de conscience des atouts du classement en PNR semble irriguer les communes du périmètre d'étude et de plus en plus d'élus souhaitent une révision des objectifs politiques et stratégiques du PNRG.

II.1.3 Quand de nouvelles prises de conscience politiques militent pour plus de PNRG

Les rencontres organisées par le PNRG en janvier 2025, pour nourrir l'évaluation de la mise en œuvre de la charte et le diagnostic en cours, ont permis des échanges francs et directs avec les élus des communes du périmètre d'étude (à l'exception de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock non disponible sur la période).



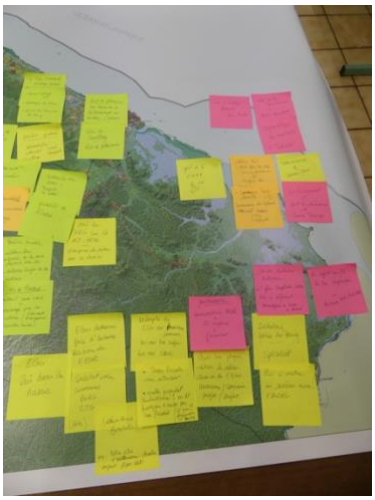


Figure 9 Illustration réunion de concertation – Roura 2025

Des séances de travail collaboratif de qualité avec une forte implication se sont traduites par identifier les freins à l'action du PNRG (passés et ceux encore d'actualité) et les enjeux cruciaux de son repositionnement au plus proche du territoire.

Extraits de paroles d'Élus recueillis en janvier 2025
transcrits en nuages de mots

Commune d'Awala-Yalimapo : Freins à l'action du PNRG



Commune de Mana : Freins à l'action du PNRG



Commune d'Iracoubo : Freins à l'action du PNRG



Commune de Régina : Freins à l'action du PNRG



Commune de Roura : Enjeux identifiés



Commune de Sinnamary : Enjeux identifiés



L'intégralité de nuages de mots issus de cette session d'écoute seront remis au PNRG.

5 recommandations pour sortir des a priori historiques et de la confusion :

⇒ Communiquer sur les référents historiques et identifier les vocables sources de crispation voire de rejet : valorisation vs protection — La Guyane vs le Territoire de l'Inini
⇒ Mettre en exergue et valoriser le caractère remarquable des patrimoines du PNRG dans toutes les interactions externes
⇒ Partager ces informations avec ses parties prenantes et s'appuyer sur leur capacité à relayer vers le plus grand nombre
⇒ Mener une clarification systématique sur les différences d'objectifs, de gouvernance et de statut entre un Parc Naturel Régional vs Parc National / PNRG vs PAG
⇒ Produire des outils pédagogiques adaptés aux nouveaux élus du périmètre classé pour présenter le PNRG, le rôle du Syndicat mixte et les engagements des signataires

II.2 L'évolution administrative, un reflet direct des objectifs politiques de la gouvernance

II.2.1 Une organisation et une gouvernance du PNRG définies par la charte

La Charte a défini la gouvernance du PNRG à partir de trois champs d'intervention :

- Respecter et mettre en œuvre la charte au travers du plan d'action du SMPNRG
- Mobiliser les politiques publiques en faveur du respect de la charte et du projet de territoire
- Écouter le territoire pour adapter le plan d'action

Ces champs d'intervention ont été répartis autour de trois sphères d'acteurs : la sphère politique, la sphère de la société civile et la sphère technique.

Le SMPNRG est ainsi administré par un comité syndical, et compte au niveau de ses instances statutaires :

- un bureau
- et des instances consultatives que sont le conseil scientifique, le conseil des associations et l'assemblée des habitants.

Le SMPNRG était présidé par Hélène SIRDER, élue de la Région Guyane de 2010 à 2015, puis au titre de la CTG, née de la fusion du Département et de la Région, de 2015 à 2021.

Depuis le 31 août 2021, le syndicat est présidé par Jean-Paul FEREIRA, 1er Vice-Président de la CTG, délégué au développement durable et à la transition énergétique.

Les missions d'un PNR

1- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages

2- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;

3- le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; le Parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;

4- l'accueil, l'éducation et l'information du public. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux ;

5- l'expérimentation. Le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.



Figure 10 missions d'un PNR -Source fédération nationale des PNR

Pour parvenir à mener à bien les missions d'un PNR dans la durée avec succès, le projet de territoire doit pouvoir s'affranchir des impacts de l'alternance politique à tous les échelons de la vie locale, mais en particulier à la présidence d'un PNR.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour assurer cette continuité dans l'action engagée :

- une coalition d'acteurs significative,
- une ressource territoriale bien spécifique à même de fonder un capital environnemental,
- et un alignement politique multi niveaux favorable.

C'est ainsi que la FNPNR rappelle que :
« La politique des Parcs naturels régionaux est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière ; les élus régionaux et départementaux en sont les partenaires privilégiés. Les conseils régionaux et conseils généraux sont les principaux financeurs des Parcs naturels régionaux.
En signant volontairement la Charte du Parc, les communes se fixent une règle du jeu commune et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes.
C'est là la difficulté mais aussi la richesse de la politique et de l'action des Parcs naturels régionaux. » cf. la Fédération des PNR

Convaincre plutôt que contraindre

« Convaincre plutôt que contraindre », telle est la devise des Parcs naturels régionaux (PNR). La capacité d'un PNR à protéger la nature réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte, définis par les signataires. Cela passe aussi par la portée juridique d'une charte, en particulier, en matière d'urbanisme.
Les collectivités signataires de la charte et l'État, sont soumis au principe de cohérence : ils doivent s'assurer de la cohérence des actions qu'ils exercent dans le cadre de leurs compétences avec les orientations et mesures de la charte.
La charte n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut imposer d'obligations directes quelles qu'elles soient à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la charte.
Deux règlementations s'imposent tout de même à l'ensemble des signataires de la charte :

En matière d'urbanisme, la charte d'un Parc naturel régional doit être prise en compte par les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire (PLU, PLUi et SCoT). Lorsque la charte du Parc est adoptée, ceux-ci doivent, le cas échéant, être rendus compatibles avec la charte dans un délai maximum de trois ans. À noter que le rapport de charte, le plan de Parc et les annexes de la charte sont tous porteurs de la même force juridique.

La réglementation nationale en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes interdit la publicité et les pré-enseignes dans les Parcs naturels régionaux (PNR) (Art. L.581-8 du Code de l'Environnement). Seul un Règlement Local de Publicité (RLP) a la possibilité d'en réintroduire, à condition toutefois que les règles du RLP soient plus restrictives que les règles nationales et compatibles avec les orientations et mesures de la charte du parc.

II.2.2 Un fonctionnement du PNRG fragilisé par les difficultés de gestion

Le PNRG, du fait de ses missions, doit être à la fois « un gardien » des patrimoines et un acteur du développement local. Pour ce faire, il met en œuvre le programme pluriannuel d'actions prévu dans la Charte 2012-2024 sur le périmètre de classé.

Par ailleurs, il assure :
- Pour le compte de l'État, la gestion de la Réserve naturelle de l'Amana - RNNA (12 400 Km2)

- Pour le compte du Conservatoire du littoral, la gestion d'un espace remarquable du littoral, la montagne des pères (620 Ha) qui cependant est hors périmètre classé.

A compter du 01/01/2023, le PNRG n'assure plus la gestion de la réserve de Roura-Kaw (RNNKR) qui a été confiée à un groupement composé des Mairies de Roura et Régina-Kaw et de l'association Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane (CENG) dans l'espoir porté par les maires de retrouver une gestion plus sereine de cette zone humide remarquable.

De même fin 2024, le PNRG a cessé sa mission de suivi de l'obligation environnementale (ORE) en compensation des travaux d'aménagement de la société Voltalia.

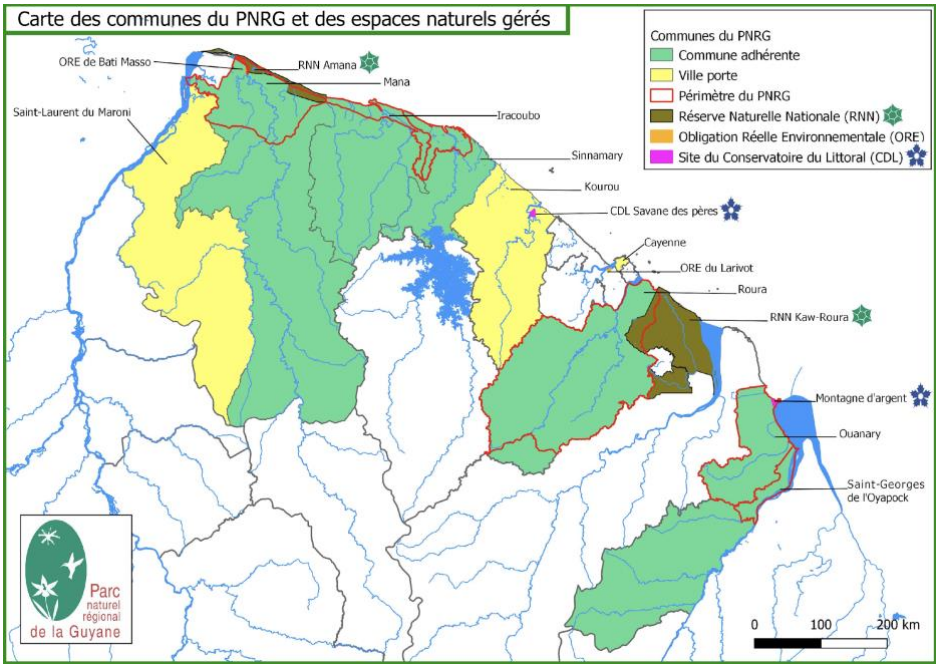


Figure 11 Communes du PNRG et ENP gérés - rapport AFD 2023

Les trois caractéristiques suivantes sont sources de difficultés récurrentes de gestion du SMPNRG :

- La discontinuité territoriale terrestre (morcellement du PNRG y compris au niveau infra-communal comme à Roura) et son étendue physique mais surtout les temps de déplacement d'un point à l'autre du périmètre classé
- La vaste étendue de son périmètre marin et ses enjeux spécifiques
- Les ambitions divergentes des signataires de la charte (communes, CTG, État) face aux évolutions actuelles du territoire et sa croissance démographique rapide : opposition entre protection de l'environnement et la préservation de la biosphère VS développement économique et social de la Guyane.

Ainsi, si la mise en œuvre de la charte est régulièrement remise en question et la gestion faite par le SMPNRG pointée du doigt, il faut convenir que les points suivants viennent amplifier les 3 caractéristiques décrites ci-dessus. Il s'agit :

- De l'ambivalence du SMPNRG vis- à- vis des principes et règles appliqués aux Espaces Naturels Protégés (PN, PNR, réserves nationales, etc.) : mise sous cloche ? inadaptation au contexte local et à ses habitants ?
- L'installation du siège social à Cayenne au lieu de Roura comme prévu dans les statuts
- Le peu d'antennes locales relais pour assurer une présence sur le terrain (antenne à Mana fermée depuis plus de 10 ans - antenne de Sinnamary ouverte de 2017 à 2019) – et une utilisation insuffisante quand elles existent (maisons de Kaw, Cacao et Roura)
- Des défaillances en termes de gestion du personnel : important turn-over sur les postes opérationnels, recrutements de conservateurs, suivi/évaluation des actions menées, mobilité des chargés de mission sur l'ensemble du périmètre classé, organisation et gestion prévisionnelle des carrières , etc.

Pour finir, les griefs des élus du SMPNRG mais également de ses parties prenantes se sont accumulés :

- « *Des années de cotisations, sans véritable retour sur investissements* »,
- *« Pas assez d'aménagements au profit des communes membres »,*
- *« Mesures insuffisantes en matière de surveillance et de police de l'environnement »*
- *« Pas assez de concertation avec les habitants »*
- *« Une dispersion des actions menées : saupoudrage opportuniste ? »*

La fin de la gestion de la RNNKR, la non prise en gestion de la Montagne d'Argent, l'absence de participation dans plusieurs instances partenariales, les prises de positions en faveur de certains projets d'orpaillage, etc. que de décisions contradictoires qui finalement ont entachées l'efficacité pourtant reconnue d'un classement en PNR.

Des critiques qui sous-estiment également la responsabilité de l'ensemble des signataires de la charte de 2012 et la complexité de la gouvernance de l'outil PNR sur un territoire en forte évolution comme la Guyane.

II.2.3 Des instances politiques face aux enjeux de développement du territoire

Le Parc Naturel de Guyane (PNRG) est géré sous forme d'un syndicat mixte dit « ouvert ». A ce titre son organisation et son fonctionnement sont issus de ses statuts[3] :

- Le SMPNRG est administré par un Comité syndical composé des 17 collectivités membres, représenté par 19 délégués (article 9). Il s'agit d'une instance délibérative chargée de l'administration et de la gestion du syndicat. Le Comité syndical assure la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de la charte.
  Il exerce les fonctions prévues par les textes législatifs réglementaires en vigueur et définit les pouvoirs qu'il délègue au Bureau et au président. Il valide le règlement du syndicat, vote le budget et le programme pluriannuel d'investissements. Il fixe la liste des emplois.

- Le Bureau Syndical comprend 11 membres, élus parmi les membres du Comité Syndical (article 9). Il délibère sur les questions pour lesquelles il a reçu une délégation du Comité Syndical et prépare les décisions de ce comité. Il rend compte de ses travaux à l'ouverture de chaque session ordinaire du Comité Syndical

Par la délibération 043.08 du 20 juin 2008, le comité syndical a transféré l'ensemble de ses prérogatives au Bureau, à l'exception des suivantes :

- Vote et modification du règlement intérieur,
- Vote du budget et de l'approbation du compte administratif,
- Établissement de la liste des emplois,
- Modifications statutaires,
- Adhésion à tout établissement public,

[3] Arrêté n°744/DEAL/SMNBSP/BSP du 16 mai 2013

- Fixation des taux des redevances,
- Avis sur les projets d'infrastructures et sur les projets d'aménagement du territoire et d'individualisation des crédits.
- Procédure de révision de la charte.

- Le Président du Comité Syndical (article 13), représente le Syndicat Mixte, ordonne les dépenses et signe les actes juridiques. Il est chargé, d'une manière générale de suivre l'exécution des décisions prises par le Comité Syndical et le Bureau. Il nomme, après consultation du bureau syndical, le Directeur du parc et recrute le personnel sur proposition du Directeur.

Dans ces conclusions de 2023, la CRC note toutefois les points suivants quant à la gouvernance :

« Le nombre de délégués mentionné dans les statuts est de 19, nombre erroné à raison d'une erreur dans leur rédaction initiale. La liste des membres communiquée par le SMPNRG en comprend 17, dont les représentants de la communauté de communes des savanes (CCDS) qui a adhéré postérieurement à la rédaction des statuts et qui n'y est donc pas mentionnée.
Certains comptes rendus de conseil syndicaux mentionnent 18 membres.
Les statuts sont obsolètes, ce qui fragilise les décisions prises. Ils mériteraient en conséquence une mise à jour afin notamment de prendre en compte la création de la collectivité unique et l'adhésion de la CCDS.
A l'occasion de son précédent contrôle en 2016, la chambre avait recommandé au syndicat d'adopter son règlement intérieur, conformément aux dispositions de l'article 11 de ses statuts.
Le précédent ordonnateur s'était engagé à le faire en même temps que les nouveaux statuts. Un projet a pourtant été proposé à la présidence en 2017 par les services du syndicat. La chambre déplore le fait que l'ancienne présidente n'ait pas tenu ses engagements, ce qui fragilise le fonctionnement statutaire. Le syndicat doit respecter ses statuts. »

La nouvelle équipe de gouvernance du PNRG installée le 31 Août 2021, s'est depuis attelée à la révision des statuts et à la rédaction du règlement intérieur.

L'évolution des statuts

⇒ Adoption des nouveaux statuts prévue dans le cadre de la révision de la Charte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Guyane est régi par des statuts qui définissent les instances (Bureau et Comité syndical), ainsi que le fonctionnement interne (délégations, attribution du directeur, budget, symbole et label, Conseil scientifique, dissolution, etc.). Ces statuts n'avaient pas évolué depuis l'origine, et se sont avérés peu adaptés aux nouveaux besoins de la structure et du territoire.

La modification d'avril 2025, la première depuis la création du SMPNRG, a porté sur plusieurs points d'ordre pratique, comme la possibilité de délocaliser les réunions de Comité syndical sans décision du Président, l'envoi des convocations par voie dématérialisée mais aussi sur des aspects plus stratégiques, principalement :

- La mise à jour de la codification des références légales avec le remplacement des dénominations Conseil Régional et Général au profit de Collectivité Territoriale de Guyane,
- L'intégration de la communauté de communes des Savanes (CCDS) qui a adhéré postérieurement à la rédaction des statuts,
- La modification des représentations des collectivités dans la constitution du Comité syndical afin de fixer le nombre de délégués,
- L'ajustement des cotisations statutaires,

Les statuts font état d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement général du Syndicat mixte.

⇒ Adoption du règlement intérieur prévu dans le cadre de la révision de la Charte

Ce document de référence pour la vie du PNRG, dont l'absence est décriée depuis plusieurs années, est désormais prêt à être adopté, après reprise et adaptation de la version établie en 2017.

Ce règlement qui comporte de nombreuses modifications doit être approuvé par le Comité syndical en septembre prochain. Il aborde notamment les questions liées à la votation, au rôle des délégués, au recrutement et à la gestion du personnel, au fonctionnement des commissions thématiques ou organiques (commission d'appel d'offres, commission des avis et commission des ressources humaines), au fonctionnement du Conseil scientifique.

D'après les statuts, au moins trois séances de Comité syndical doivent être organisées chaque année. On en compte en moyenne 4 par an pour la période 2007-2024. Le Bureau se réunit lui de l'ordre de 3,6 fois par an sur la même période.

Nb de réunions	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
comité syndical	4	4	6	4	4	4	2	3	2	4	4	5	5	4	5	3	5	5
bureau syndical	1	3	4	5	2	5	6	2	5	5	4	5	3	1	4	3	5	2

Tableau 2 nb annuel Comité Syndical 2007-2024 source PNRG

Or on pourrait s'attendre à une fréquence plus soutenue des réunions du bureau syndical, étant donné les statuts et la large délégation octroyée par le comité syndical à son bureau.
Cette situation, qui questionne l'implication des élus du bureau et le fonctionnement du président du SMPNRG, est en passe d'évoluer positivement avec la nouvelle volonté d'associer davantage les membres élus du bureau à l'examen des dossiers et la prise d'orientations avant présentation des sujets en comité syndical.

Les deux instances réunies votent en moyenne annuelle 72 délibérations (de 44 en 2014 à 84 en 2011, 2016 et 2020).

Le fonctionnement du comité syndical est très souvent ralenti par des difficultés à réunir le quorum nécessaire, ce qui entraîne des reports de séance. Toutefois, la modification des statuts, intervenue en 2014, prévoit, en cas de quorum insuffisant, une réunion automatique du comité dans les trois jours qui suivent.
Celui-ci peut alors délibérer valablement.

Cette disposition a permis de pallier la faible disponibilité des élus membres, accentuée par les grandes distances à parcourir pour se rendre en réunion à Cayenne.

Depuis 2023, la décentralisation des réunions du comité syndical est effective avec une rotation des lieux d'organisation entre collectivités membres du PNRG.

LIEUX DE TENUE DES RÉUNIONS DU SMPNRG		
DATE	COMMUNE	NATURE DE RÉUNION
17/02/2023	ROURA	BUREAU SYNDICAL
31/03/2023	CAYENNE	BUREAU SYNDICAL
14/09/2023	IRACOUBO	BUREAU SYNDICAL
03/11/2023	SAINT-GEORGES	BUREAU SYNDICAL
07/12/2023	CAYENNE	BUREAU SYNDICAL
21/02/2024	CAYENNE	BUREAU SYNDICAL
17/09/2024	CAYENNE	BUREAU SYNDICAL

Tableau 3 Lieux réunions Bureau Syndical - source PNRG 2025

LIEUX DE TENUE DES RÉUNIONS DU SMPNRG		
DATE	COMMUNE	NATURE DE RÉUNION
27/01/2023	CAYENNE	COMITE SYNDICAL
17/02/2023	ROURA	COMITE SYNDICAL
31/03/2023	CAYENNE	COMITE SYNDICAL
14/09/2023	IRACOUBO	COMITE SYNDICAL
03/11/2023	SAINT-GEORGES	COMITE SYNDICAL
12/04/2024	ROURA	COMITE SYNDICAL
18/06/2024	CAYENNE	COMITE SYNDICAL
17/09/2024	CAYENNE	COMITE SYNDICAL
20/10/2024	MANA	COMITE SYNDICAL
10/12/2024	ROURA	COMITE SYNDICAL
27/02/2025	SINNAMARY	COMITE SYNDICAL

Tableau 4 Lieux réunions Comité Syndical - source PNRG 2025

Depuis le changement de gouvernance de 2021 et plus clairement depuis 2023, les élus du SMPNRG se remobilisent en faveur de l'action du PNRG sur les bases suivantes :

- Agir prioritairement à partir des besoins exprimés par les communes membres (démarche ascendante)

- Traduire ces attentes dans une proposition d'un plan pluriannuel d'actions 2025-2028 (PPA 2025-2028) pour les projets cohérents de la charte actuelle
- Hiérarchiser les interventions en fonction des moyens financiers et humains accessibles sur la période

Si pendant la première période de vie de la charte de 2012, de nombreux élus, en écho de leurs populations, doutaient de l'intérêt de l'outil PNR pour la Guyane, depuis, les évolutions observées au niveau mondial, national et local, font que désormais, émerge la volonté claire de concilier développement de la Guyane et préservation /valorisation des patrimoines naturels, matériels, et immatériels.

Cette démarche est à nouveau confirmée le 25 février dernier, lors de l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.
En 2025, le PNRG intègre en outre la possibilité de conventionner au dernier trimestre avec les 3 communes désireuses de rejoindre la nouvelle dynamique enclenchée en signant des conventions : Awala-Yalimapo, Montsinéry-Tonnegrande et Régina.

Ce nouvel élan doit cependant se traduire par l'apurement des cotisations dues principalement par les collectivités publiques pour un total de près d'1,2M€. (voir détail en page 56 et 57)
Il s'agit là d'avancer en responsabilités et dans une complète cohérence entre les efforts attendus de l'équipe technique et l'engagement concret du politique à ses côtés.

Enfin, le règlement intérieur et la gouvernance pourraient s'enrichir des travaux d'élaboration de la nouvelle charte, pour donner une voie à la richesse des cosmovisions (liens et rapports aux entités non humaines).

6 recommandations pour une re mobilisation politique au sein du SMPNRG :

⇒ **Favoriser un dialogue au sein du SMPNRG et avec ses parties prenantes tourné vers l'action**

⇒ **Penser une gouvernance du Parc favorisant le dialogue riche entre conseil scientifique, conseil coutumier ou autres organisations fortes de cosmovisions différentes.**

⇒ **Apurer les dettes cumulées par les acteurs publics pour améliorer rapidement les capacités d'action du SMPNRG**

⇒ **Intégrer les vocations de la charte et les traduire dans les projets de collectivités : faire aussi, faire avec, faire durablement**

⇒ **Soutenir les efforts demandés à l'équipe technique par un engagement fort et permanent des élus**

II.2.4 Une équipe technique à mobiliser, renforcer et réorganiser

Rappel des dispositions prévues dans les statuts :

▪ Le Directeur assiste aux réunions du Comité Syndical et du Bureau Syndical (article 9). Il assure, sous l'autorité du Président, l'administration générale du Parc et l'exécution des

décisions du Comité et du Bureau. Il prépare chaque année un programme d'actions et un projet de budget prévisionnel pour l'année suivante. Il dresse un bilan technique et financier des services du Parc. Il peut recevoir du Président délégation de signature (article 15) ;

▪ L'équipe du parc (article 15) se compose de personnel ayant des compétences liées aux activités et au développement du Parc. L'équipe est composée d'un personnel de terrain et d'un personnel administratif sous l'autorité d'un Directeur.

L'équipe du Parc peut être composée de salariés du Syndicat Mixte, d'agents mis à disposition par les collectivités, les services de l'État ou les établissements publics ou toute autre personnel selon la législation en vigueur.

Retour sur la période 1 - 2007-2015

L'équipe technique du PNR au service du territoire est passée de 22 agents en 2007 à 41 en 2015, soit 19 postes supplémentaires. Le graphique ci-dessous illustre cette évolution en distinguant les agents dits « structurels » et ceux dont le poste était financé sur des programmes d'actions spécifiques.
Au cours de cette période, le personnel technique permanent est relativement réduit malgré l'organisation en trois cellules. En revanche, le pôle administratif dispose de plus de moyens humains avec 7 personnes. Les réserves naturelles gérées emploient 17 personnes, soit près de la moitié de l'effectif.
La répartition des 41 agents était de 18 postes « structurels » et 23 postes financés « sur actions ».
Au niveau national, la moyenne est de 35 agents.

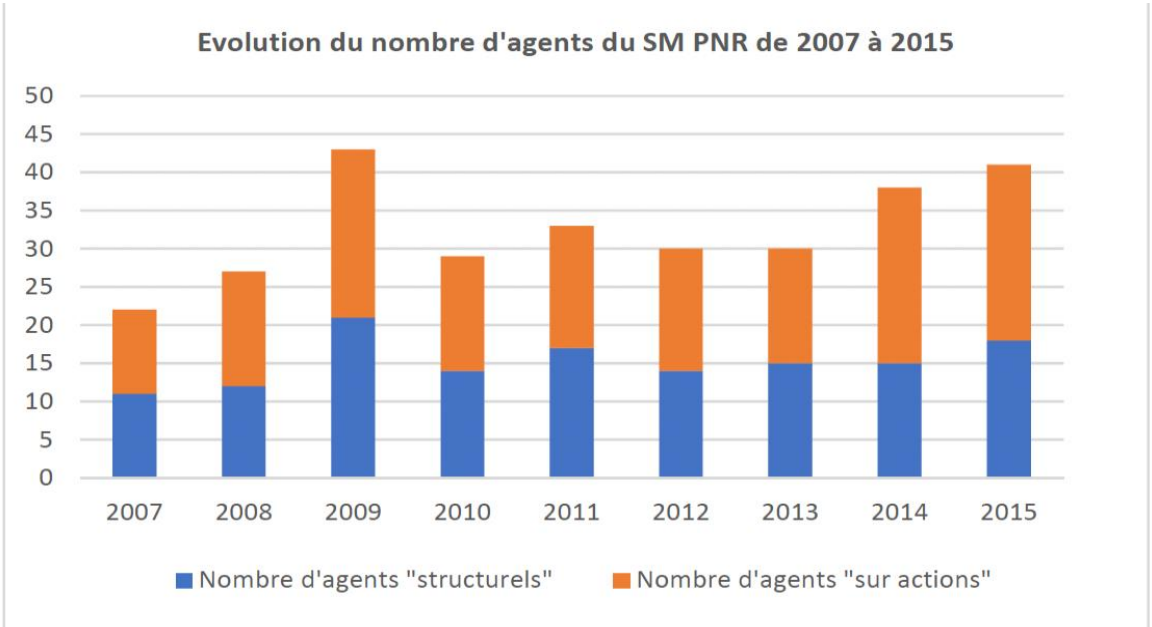
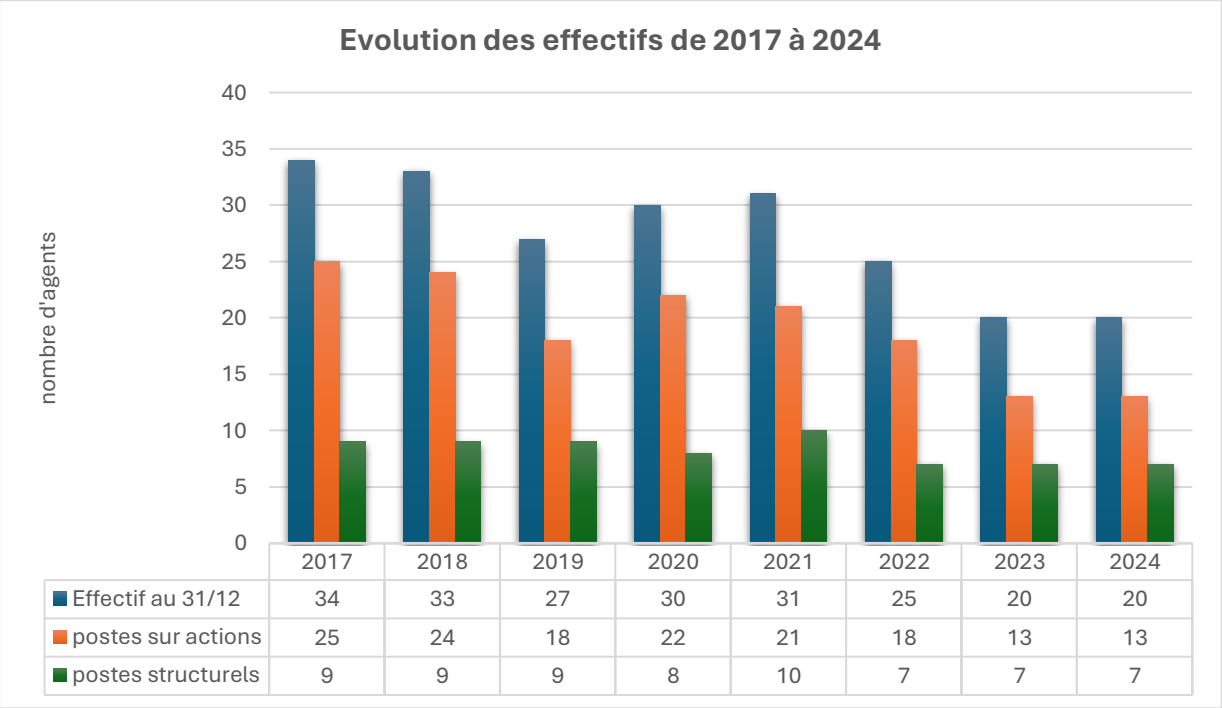


Tableau 5 Évolution effectifs PNRG - 2007-2015 - SIMA PECA 2018

Les années 2010 sont marquées par une montée en puissance du PNRG et de ses effectifs.
Le soutien fort des principaux financeurs Région et État, accompagnés par la mobilisation de fonds européens, permettent de déployer des personnels notamment des agents de développement local.

Mais à la faveur des tensions et déceptions accumulées à partir de 2016, la situation se complique et les champs d'actions se réduisent avec pour corollaire une réduction régulière des effectifs.
Après les pics de 2009 et 2015 à plus de 40 agents, une moyenne s'établit à environ 30 personnes jusqu'en 2021, avant une nouvelle forte baisse qui porte l'effectif à 20 salariés fin 2024.

Retour sur la période 2 – 2016 à 2024



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif au 31/12	34	33	27	30	31	25	20	20
postes sur actions	25	24	18	22	21	18	13	13
postes structurels	9	9	9	8	10	7	7	7

Tableau 6 Évolution effectifs PNRG - 2017-2024 – source PNRG. Guyazel Conseil 2025

Cette seconde période est la traduction d'un contexte fortement dégradé tant au niveau de la vision politique, de l'action menée (confiance altérée), qu'au niveau des financements alloués.
La période COVID a été très pénalisante avec un confinement qui s'est étalé sur près de 2 ans en Guyane.
Le changement de gouvernance de 2021 et les exigences affichées par le nouveau bureau ont entraîné des départs volontaires en 2022 non remplacés.

Le directeur, Pascal GOMBAULD, en poste depuis 2008, a quitté ses fonctions au cours du second trimestre 2022. Il est pour le moment mis à disposition de la CCDS et émarge donc sur le budget du SMPNRG.

Le Président du Comité Syndical, Jean-Paul FEREIRA a pris le relais pour la gestion courante du Syndicat Mixte avec l'appui des directeurs de chaque Pôle de mai 2000 jusqu'à janvier 2024.
Le nouveau directeur Dimitri LECANTE a pris ses fonctions en janvier 2024.

Sa feuille de route porte principalement sur :

- L'aboutissement de la révision de la charte du PNRG
- La mise en application des recommandations de la CRC
- Le redéploiement de l'équipe technique sur le terrain
- Le changement de localisation du siège social dans une des communes du PNRG
- La pérennisation de la gestion de la RNNA et l'anticipation de celles d'autres espaces protégés de premier plan

Au 31/01/2025, le SMPNRG compte 23 agents : 18 postes pourvus et 5 emplois non occupés.

Les emplois non occupés sont répartis comme suit : 1 en disponibilité - 1 mis à disposition - 3 postes vacants

Les 3 postes vacants concernaient les fonctions suivantes :

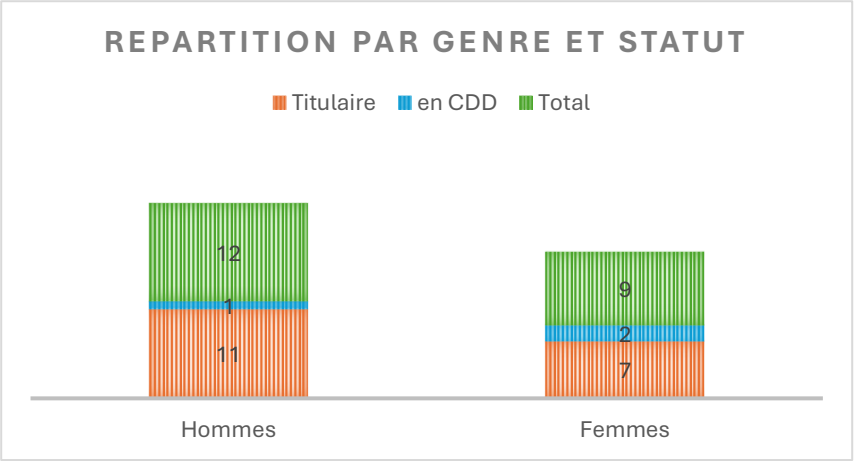
- Chargé de communication, poste pourvu en avril 2025
- Chargé de Mission Environnement- Responsable Cellule Usages et Biodiversité, poste pourvu en juin 2025
- Animateur Gestionnaire ENP, poste pourvu en septembre 2025

Ainsi au 31/08/2025, l'effectif en activité est de 21 personnes.

Les 21 personnels affectés à des postes se répartissent en :

- 18 titulaires de la fonction publique
- 3 contrats à durée déterminée

9 femmes et 12 hommes



- Catégorie A : 7
- Catégorie B : 4
- Catégorie C : 10

Tableau 7 Répartition par genre et statut– source PNRG. Guyazel Conseil 2025

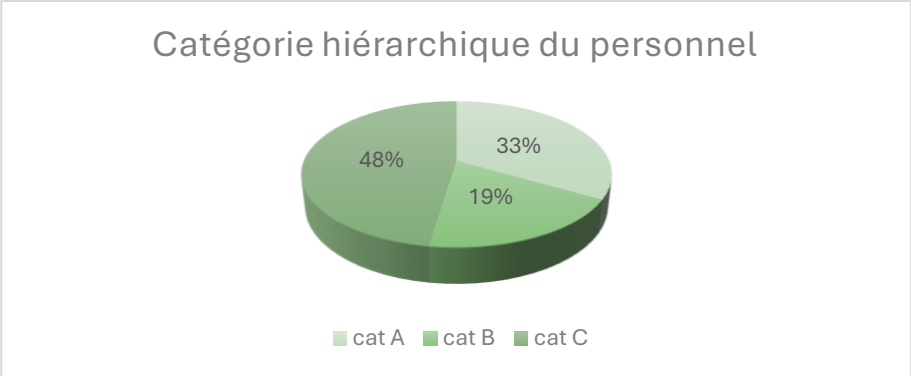
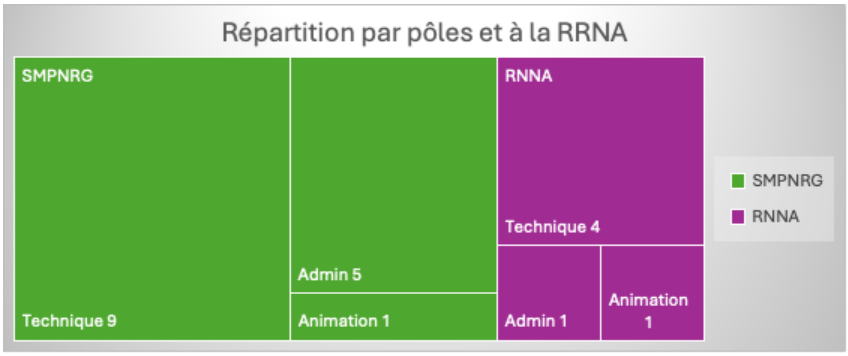


Tableau 8 Catégorie du personnel– source PNRG. Guyazel Conseil 2025

La répartition par pôles et à la RRNA est la suivante :

. Source PNRG 2025



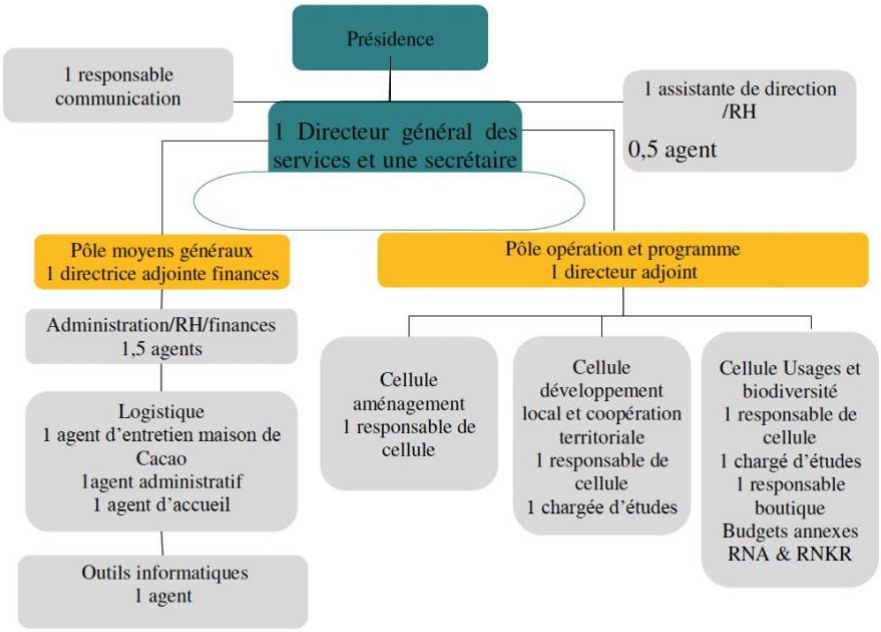
L'organigramme transmis au titre de 2022, et toujours actuel, présente une organisation en 2 pôles, chacun géré par un directeur adjoint, et comportant des interactions croisées :

▪Pôle Opération et Programmes (aménagement territorial, Développement local et coopération territoriale, Usages et Biodiversité)

▪Pôle Moyens généraux (Administration/RH/Finances, Logistique, Outils informatiques)
Ces deux pôles sont régis par le directeur général : le pôle Programme et Opérations et le pôle Moyens Généraux.

Le visuel suivant, issu du dernier rapport de la CRC en 2023, illustre cette organisation.

Organigramme n° 1 : Organigramme fonctionnel 2022 du PNRG (hors réserves)



Source : CRC à partir de l'organigramme fonctionnel communiqué par le PNRG

L'effectif global devrait passer fin 2025 à 25 postes pourvus et en activité pour donner suite à la mobilisation de financements pour 2 postes supplémentaires identifiés dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des carrières :

- 1 Chargé de mission EDD
- 1 Chargé de mission révision de la charte

C'est un clair indicateur de confiance du SMPNRG et de ses principaux partenaires, la CTG et l'État, en l'outil PNR, et dans la capacité de la nouvelle équipe de direction à mener à bien les ambitions renouvelées.

Pour répondre aux nouvelles orientations (recentrage sur les missions propres et révision de la charte) définies par la nouvelle gouvernance, un état des lieux du fonctionnement et de l'organisation de la structure est en cours depuis 2023. Les conclusions de ce travail permettent d'identifier les pistes d'amélioration, les changements et adaptations à opérer pour la mise en œuvre à court terme de ces orientations.

Lors des travaux de 2017, la rencontre des principaux référents faisait apparaître certaines difficultés dans la gestion globale de l'équipe :

- faiblesse managériale et lacunes en termes d'animation de l'équipe,
- manque d'une feuille de route claire – objectifs et évaluation
- répartition des tâches peu comprise
- démotivation par manque de capacités budgétaire
- tension et mauvaise collaboration entre pôles

- renforcement nécessaire de compétences spécialisées : eau, énergie, agriculture et aménagement du territoire

Une volonté de réorganisation de l'équipe avait émergé il y a quelques années, mais celle-ci ne s'est pas concrétisée.

Ce constat est à nouveau identifié et partagé par l'équipe interne et le bureau du SMPNRG lors des travaux du 24 janvier 2025. Voir nuage de mots ci-dessous.



Les éléments de diagnostic PNRG les plus frappants à retenir sont repris dans ce SWOT issu des travaux de l'audit organisationnel en cours mené par B2R consulting :

SWOT Audit organisationnel et opérationnel P.N.R.G.

Strenghs/Forces	Weaknesses/Faiblesses
• Nouvelle gouvernance • Stratégie de reconquête • Compétences métiers • Agents attachés à l'image du PNRG • Polyvalence des agents • Charte PNRG • Qualité des documents (plaquettes, flyers) • Valeurs axée sur le développement local de la Guyane • Logiciel évaluation de la charte EVA	• Communication de la stratégie en interne • Plan de communication • Gestion des ressources humaines • Postes clés non pourvus • Management et leadership • Image et notoriété du PNRG • Suivi et évaluation de la charte • Infrastructures sur les zones du parc • Formalisation des procédures • Gestion de la boutique • Utilisation non optimisée du logiciel EVA
S	**W**
O	**T**
Opportunities/Opportunités	**Threats/Menaces**
• Plan de communication interne et externe • GPEC • Mise en œuvre du logiciel EVA pour tous les projets • Stratégie globale (projets, infrastructures, ressources) • Formalisation des procédures internes • Gestion de la boutique: externalisation ou politique interne spécifique	• Postes clés non pourvus • Inadéquation des ressources • Manque de communication médias

Figure 12 Source document BR2consulting 2023

Il convient d'insister sur les constats complémentaires suivants :

- Peu de présence régulière sur le terrain
- Réticence forte au changement
- Peu de culture de reporting ou de livrables
- report de responsabilité des difficultés de la structure sur "l'Autre" (collègues, directeurs, élus, autres partenaires, etc.)
- situation héritée de certaines incohérences entre les attendus d'un PNR et les précédentes gouvernances

Référentiels personnel PNR

- structure moins administrative – plus que le nombre on note le fort engagement des équipes
- chargés de **mission** très investis, passionnés par leur domaine, travaillant sur objectifs et livrables définis
- travail en équipe avec mutualisation des efforts et synergie – la charte comme référence

Si un certain attentisme anime une partie du personnel, ce qui est frappant est surtout le regain de motivation des équipes pour donner suite à la présentation de la feuille de route du directeur actuel et aux premières mesures importantes déjà prises :

- audit en cours afin d'identifier les changements rendus nécessaires par l'évolution attendue de l'efficacité de la structure
- reprise des recrutements à la suite de la consolidation des financements nécessaires
- définition, proposition et adoption par le Comité syndical d'un Plan Pluriannuel d'activité pour les 3 ans à venir
- mise en place de personnels à Roura et préparation de bureaux de permanence à Mana ou Sinnamary pour un renforcement immédiat de la présence terrain.
- retour de 3 communes en tant que communes associées (Awala-Yalimapo, Régina et Montsinéry-Tonnegrande).

Ces mesures rejoignent complètement les axes d'amélioration préconisés par l'équipe interne et le bureau syndical tout le long de la réalisation de cette évaluation.



Le nuage de mots ci-dessus montre que la grande partie de la reconnaissance et de l'efficacité du PNRG repose sur sa capacité à relancer des interactions positives et crédibles en direction de toutes ses parties prenantes et notamment en direction de la société civile.

5 recommandations pour un passage à l'action dès la construction de la nouvelle charte :

- ⇒ **écrire une nouvelle histoire du PNRG – changer son narratif et sa perception – sortir résolument de l'immobilisme !**
- ⇒ **accepter le fait que ce soit un travail de fond pour relancer la structure – pas de précipitation**
- ⇒ **s'inscrire dans le temps avec détermination et patience : identifier les résultats possibles à court, moyen et long terme**
- ⇒ **cibler dès à présent des actions visibles et probantes pour obtenir crédibilité et plus de ressources financières (en faveur d'une augmentation des effectifs)**
- ⇒ **veillez à partager en permanence la feuille de route – les ambitions et buts à atteindre – pourquoi et comment on avance ensemble !**

Les chapitres suivants montrent à quel point l'absence de concertation et le peu d'interaction avec les partenaires et la société civile ont entaché le travail du parc.

II.2.5 Un faible fonctionnement participatif…dommageable en termes d'image et d'efficacité

Dans son article 17, les statuts du SMPNRG prévoient 3 instances consultatives issues de la société civile que sont le Conseil Scientifique, l'Assemblée des habitants et le Conseil des associations.

Dans les PNR, ces structures ont pour objectif de confronter les points de vue et de développer une approche transversale, pluridisciplinaire. À force de se fréquenter, élus, écologues, chasseurs, entreprises, associations, citoyens apprennent à travailler ensemble, saisissent mieux les attentes de chacun et envisagent des actions concertées.

Elles doivent également permettre au PNRG de prendre en compte la diversité des habitants de son territoire, leurs coutumes, leurs doléances ainsi que le regard expert des associations et leurs attentes afin de construire des projets plus ambitieux, et plus en phase avec les attentes des acteurs de terrain.

Les instances consultatives assurent également une connaissance, une compréhension et une meilleure acceptabilité du PNR par l'ensemble de ses parties prenantes.

Or le fonctionnement passé du PNRG, avec une mobilisation partielle du Conseil Scientifique et la quasi-inexistence de mobilisation de l'Assemblée des habitants et du Conseil des associations

participe au déficit de démocratie citoyenne, à la méconnaissance de ses missions et actions, ainsi qu'à son peu d'ancrage.

II.2.5.1 Le conseil scientifique à relancer d'urgence

La mise en place d'un conseil scientifique n'est pas obligatoire au plan réglementaire. Néanmoins, la circulaire de 2008 insiste sur son utilité. La commission « Espaces Protégés » du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) est très attachée à l'existence d'un conseil scientifique et à son bon fonctionnement. Les Parcs ont un incontestable intérêt à se doter d'un tel conseil.

Le Conseil scientifique est un organe consultatif du Parc. Il est là pour l'aider à progresser. Il adhère à ses valeurs.

Par son travail collectif, interdisciplinaire et par la valorisation des apports de la recherche, le Conseil scientifique a pour missions de :

- ➢ Faciliter et orienter la production et/ou la mobilisation de connaissances pour l'action territoriale ;
- ➢ Participer à l'élaboration puis à la mise en œuvre de la charte et à sa vision prospective ;
- ➢ Apporter un appui à l'évaluation des actions, et de façon générale à l'évaluation des missions et projets menés ;
- ➢ Assurer une veille scientifique, produire des alertes et offrir un cadre méthodologique ;
- ➢ Renforcer la mission d'expérimentation et stimuler la capacité d'innovation du Parc.

Le conseil scientifique d'un PNR est composé de chercheurs et universitaires, représentatifs et en bon équilibre des sciences de la vie et de la terre, et des sciences humaines, en lien avec ses missions. Ce conseil scientifique ainsi constitué n'est pas une enceinte fermée. Il peut au contraire, en tant que de besoin et en mobilisant ses réseaux, inviter ponctuellement un spécialiste, constituer des groupes de travail plus ouverts, etc.
Le conseil scientifique élit en son sein son (sa) président(e).

Le conseil scientifique du PNRG est dans ses statuts composé de 25 membres représentant les disciplines des sciences de la nature et de l'homme et des personnalités qualifiées ou éminentes des communautés locales.
Depuis sa mise en place le 15 janvier 2003, il s'est réuni chaque année conformément à son règlement intérieur jusqu'en 2020, mais plus depuis le renouvellement de ses membres en février 2021.

Par le passé, cette instance s'est peu autosaisie et a été faiblement mobilisée par le parc.
Le rôle de vulgarisation scientifique et pédagogique s'est limité à la validation de quelques supports produits par les agents du SMPNRG et des membres du conseil scientifique aux fins de mise à disposition du public ou des partenaires.
Ce fut le cas avec la publication de deux lettres du conseil scientifique d'avril et novembre 2018 et lors de la validation en février 2019 des livrets sur le patrimoine de Guyane et le Cacao de Guyane. Depuis, ces actions n'ont pas été poursuivies.

La mobilisation du milieu scientifique et universitaire autour des enjeux et des actions du parc s'avère donc marginale et ses réalisations peu tangibles sauf pour le séminaire sur les Moucou-Moucou à Kaw en juin 2018.

Des propositions de dossiers scientifiques en 2019 ont porté sur le manioc (ce tubercule est un élément essentiel du régime alimentaire Guyanais.) et les vanilles, mais n'ont pas donné lieu à des suites concrètes. Ce qui est regrettable notamment pour le Manioc, vu la maladie qui décime actuellement les plantations de Sud-Est et du Sud-Ouest Guyanais (hors PNRG) alors que des souches à priori endémiques et saines se trouvent dans le périmètre du PNRG (secteur des savanes).

Enfin, le conseil scientifique a très peu eu la possibilité de remplir les missions qui lui sont assignées par la charte telles que l'élaboration des indicateurs de description quantitatifs et qualitatifs du territoire ou la protection des savoirs ethnobotaniques.

La composition des membres du conseil scientifique, ainsi que son règlement sont arrêtés par délibération du bureau ou du comité syndical du Parc.
Au cours des derniers mois, l'équipe du PNRG s'est attelée à relancer cette instance et à lui redonner toute sa place.

Ainsi par délibération du 12/04/2024, le SMPNRG a voté la modification de l'article 17 de ses statuts et celle du règlement intérieur de son Conseil Scientifique pour introduire des changements susceptibles de faciliter sa relance et mobilisation dans la durée :

- Réduction du nombre de membres à 15 sous une entité unique au lieu de 3 précédemment (Conseil scientifique de proximité, Réseau d'appui scientifique et membres associés)
- Nomination des membres pour une durée de 4 ans au lieu de 5 ans
- L'adoption d'une nouvelle liste de structures pressenties et sollicitées pour en faire partie
  La reprise des travaux du conseil scientifique du PNRG a eu lieu mi-septembre 2025.
  La liste des membres est soumise au vote du bureau syndical.

COMPOSITION CONSEIL SCIENTIFIQUE PNRG	
Mission d'un PNR	**Structure sollicitée**
Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels.	Association herpétologique de Guyane.
	Société Entomologique Antilles Guyane.
	Association Guyane wild fish.
	Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de Guyane.
	Service langue et patrimoine - CTG.
	Université de Guyane.
Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie	Sciences Juridiques et Économiques Université de Guyane.
	Comité du Tourisme de la Guyane.
	Association AQUAA (Action pour une Qualité Urbaine et Architecturale).
	CIRAD.
	Yana Farm.
	IFREMER
Aménager le territoire	Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane.
Informer et sensibiliser habitants et visiteurs	Guyane la première.
Conduire des actions expérimentales ou innovantes	Ensemble des membres

Tableau 9 Liste des structures sollicitées pour le conseil scientifique - PNRG 2025

II.2.5.2 L'assemblée des habitants, un outil peu investi par l'équipe technique

La mise en place d'une assemblée des habitants vise à les informer des actions portées par le PNRG. Cet outil a également pour ambition de recueillir la parole et les besoins des habitants. De 2008 à fin 2024, cette assemblée n'a pas été réunie.

Cette absence de dialogue régulier et organisé, auprès des habitants et des associations du territoire du PNRG contribue fortement au manque de communication et au décalage entre les perceptions des habitants et les actions entreprises sur le terrain.
De plus, cela renforce la méconnaissance de ses missions, et entretient la confusion relevée à maintes reprises entre les missions d'un PNR, celles d'une réserve nationale ou d'un parc national.

La remise en place active de cette instance fait partie des recommandations formulées par la CRC dans son rapport de 2023 (c'était déjà le cas en 2015).

La nouvelle direction du PNRG s'y emploie depuis décembre 2024 avec une première assemblée tenue le 10/12/2024 à Roura, qui a permis l'élection de monsieur Thierry BELTAN, comme représentant des habitants des communes de Saint-Georges, Ouanary et Roura.
Le 28/01/2025 à Sinnamary, madame Sandra LEVEILLE est élue pour représenter les habitants des communes de Mana, Iracoubo et Sinnamary.



Figure 13 Assemblée des habitants à Sinnamary - janvier 2025

Ces 2 représentants siègent désormais au Comité syndical du Parc naturel régional de la Guyane pour une année. Ils participent ainsi au choix des actions prioritaires pour 2025 mais également à celles inscrites sur le plan triennal 2025-2028.

Pour prolonger cet effort, aller davantage à la rencontre des habitants et s'assurer que ces constats restent d'actualité en 2025, 3 questions ont été posées par le PNRG au cours des mois d'avril et mai 2025 sur les communes adhérentes au parc.
83 personnes de son périmètre d'action ont répondu.

Il en ressort une nouvelle confirmation des avis et attentes mentionnés supra qui restent d'actualité avec des points saillants correspondants à des préoccupations plus récentes :

Question 1 : Pouvez-vous citer une ou plusieurs actions que le Parc Naturel Régional de la Guyane a réalisé dans votre territoire ?
Sur l'ensemble des communes et pour la quasi-totalité des enquêtés (>99%), les habitants, n'ont pas su citer à minima une action réalisée par le PNRG sur leur commune.

Question 2 : Quel patrimoine de votre commune souhaitez-vous préserver pour les générations futures ? Entourer votre ou vos choix
•Patrimoine naturel
•Patrimoine bâti
•Culture et tradition
Sur l'ensemble des communes et pour la quasi-totalité des enquêtés, les trois types de patrimoine doivent être pris en considération sans priorisation.

Question 3 : Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mener par le PNRG et ses partenaires dans votre commune ?

Sur l'ensemble des communes et pour la quasi-totalité des enquêtés, les actions à cibler regroupent des actions en direction :

- *de la jeunesse pour leur donner un sens des valeurs, sans nommer d'actions spécifiques*
- *d'une amélioration du cadre de vie passant par l'amélioration des voiries (principalement bourg de la commune de Roura), la réduction des actes d'incivisme – le besoin de sécurité, la meilleure prise en compte des besoins de santé (principalement dans la commune de Roura).*

Expression libre : invitation à donner un ressenti

La préservation « du bon vivre au sein de la commune » est mentionnée ; le besoin de préserver cette harmonie est fortement exprimée.

II.2.5.3 Le conseil des associations à adapter au territoire guyanais

Dans les PNR, ce conseil est censé représenter l'ensemble des associations présentes sur le Parc et qui sont impliquées dans ses différentes actions. Il est chargé d'identifier les porteurs de projets susceptibles de concourir aux actions définies par le Parc. Le conseil des associations ne semble pas non plus avoir été réuni depuis 2008.

La FNPNR reconnaît que ce format a peu fonctionné et met en exergue d'autres approches menées par certains PNR.

Les commissions thématiques consultatives. Les élus s'y retrouvent pour réfléchir sur des projets et proposer des actions pour la mise en œuvre de la charte. Les groupes de travail sont réunis pour approfondir techniquement certains projets.
Élus, techniciens, partenaires et socioprofessionnels s'y retrouvent. Les commissions dédiées au patrimoine naturel, au patrimoine culturel, au tourisme, à la culture, à la communication ou encore aux finances sont récurrentes.

La mise en place d'une association des amis du Parc.
Ce format associatif fonctionne bien dans plusieurs autres PNR. Elle représente les intérêts des habitants et visiteurs du territoire auprès du syndicat mixte du Parc selon des modalités propres à chaque PNR (voix consultative au sein du syndicat, présence dans le conseil scientifique, participation aux commissions, etc.).
L'association intervient pour que la charte du Parc soit respectée, par exemple en matière d'environnement, d'urbanisme ou au cours des enquêtes publiques. Elle joue aussi un rôle d'information auprès des collectivités territoriales et des habitants.
Enfin, l'association organise de nombreuses animations afin de faire connaître le territoire.

Ce sont des pistes à envisager par le PNRG afin de renforcer ses interactions avec ses parties prenantes et modifier durablement la perception de son action.

3 recommandations pour mieux impliquer la société civile :

- ⇒ **Relance du conseil scientifique autour de questions d'actualité urgentes**
- ⇒ **Développer une concertation régulière et la co-construction de projets avec les représentants élus des assemblées des habitants**
- ⇒ **Étudier l'opportunité de mise en place d'une instance de partage de cosmovisions, d'une représentativité des entités non humaines au cœur de la gouvernance du Parc, à même de discuter des controverses environnementales s**

II.3 L'évolution financière

II.3.1 L'analyse des moyens financiers

II.3.1.1 Synthèse globale : Des variations annuelles mais un budget qui évolue peu

Les rapports de la CRC et de l'AFD publiés en 2023 ainsi que les travaux réalisés en 2016, permettent d'avoir une analyse détaillée des moyens financiers dont dispose le PNRG et de leur mise en œuvre.
Ces évaluations menées sur 2 périodes distinctes : 2007-2015 et 2018-2022 ont été complétées par les principaux chiffres 2023-2024 transmis par le PNRG. Ces dernières données n'ont été intégrées que partiellement car reçues tardivement. Leur impact reste limité sur les tendances observées au cours des 10 dernières années.

En synthèse :
Le PNRG dispose d'un budget global et d'un cadre institutionnel pour agir, mais **ses moyens financiers restent limités** au regard des défis du territoire (immensité, écosystèmes fragiles, isolement, développement économique vs développement durable).

Sa faible capacité **d'autofinancement** et un **pilotage peu structuré** limitent son impact.

Élément	Valeur / Observation
Budget annuel global	~4,2 M€
Effectif moyen	30 agents
CAF nette moyenne (2018-20)	~1,5 % produits de gestion
Autofinancement 2021	~10 919 € (0,5 %)
Dépenses réserves naturelles	~0,88 M€ (2021)
Niveau de gouvernance établie	Moyen – projets et pilotage structurés insuffisants
Source principale	Contributions locales + subventions de projet

Tableau 10 Synthèse budget annuel moyen du PNRG observé sur la période d'évaluation

Sur la période d'évaluation, le PNRG dispose d'un **budget consolidé d'environ 4,2 M€/an,** avec un **effectif moyen de 30 agents** (dont environ 40 % dédiés aux réserves naturelles).

Les dépenses sont principalement réparties entre :

- **Charges de fonctionnement** (salaires, gestion courante),
- **Dépenses de gestion et investissements** du Parc et des réserves naturelles (Amana, Kaw-Roura)
- Des charges directes ou indirectes

💰 Ressources principales :

- **Contributions des collectivités membres** (communes du périmètre classé, villes-portes, EPCI, CTG).
- **Dotations de l'État**
- **Subventions ponctuelles** pour projets spécifiques (acquisition de connaissances, tourisme durable, protection de biodiversité).

Dans son rapport de 2023, la CRC note que « ***la structure des dépenses et recettes évolue peu, avec des produits de gestion composés en moyenne à hauteur de 97,7 % de contributions statutaires et participations conventionnelles et des charges de fonctionnement dédiées en moyenne à 72,3 % aux dépenses de personnel (Hors personnel des réserves)*** ».

Le poids des contributions statutaires et des participations est élevé dans l'ensemble des Parc (93 % des produits de gestion), même si les produits d'exploitation sont supérieurs à ceux observés au niveau du PNRG. Le SMPNRG se caractérise également par un poids des charges de personnel très largement au-delà de ce qui est constaté dans les autres Parcs (64,8 % des charges de gestion en moyenne pour les parcs sur la période 2018-2021).

Points de vigilance :

⇒ Le **Syndicat mixte (SMPNRG)** dispose de peu **d'outils de pilotage financier pluriannuel** – Gouvernance fragile : pas ou peu de contractualisation pluriannuelle avec les membres - le premier Plan Pluriannuel d'Action PPA est voté en 2025

⇒ Faiblesse de la **capacité d'autofinancement**, estimée en moyenne à environ **1,5 % des produits de gestion**, contre 4–5 % pour les autres parcs régionaux

⇒ **Dépendance** importante aux subventions (près de 70 % du produit total)

⇒ Difficultés d'innovation ou de montée en puissance de projets structurants

⇒ **Impact limité sur le territoire**, comme souligné par la CRC toutefois, une évolution favorable est observée avec l'affirmation de nouvelles ambitions

5 recommandations pour améliorer la gestion financière de la structure et donc son efficacité sur son périmètre d'intervention :

⇒ **Structurer un plan de financement pluriannuel** et en assurer un suivi trimestriel (PPA) : programmation (priorisation, cofinancements), fiabiliser la chaîne opérationnelle et le calendrier d'exécution pour éviter les à-coups
⇒ **Mobiliser davantage les financements européens ou régionaux** : réponses aux AAP et AMI
⇒ **Renforcer la capacité d'autofinancement**, notamment via une optimisation des charges ou la valorisation de recettes propres (services, ventes, formations…).
⇒ **Contractualiser les actions** avec les communes et EPCI pour sécuriser les contributions et engagements territoriaux.
⇒ **Améliorer le pilotage financier** : consolider budgets annexes et subventions d'équipement, et publier un tableau de bord annuel

Ci-dessous, les prévisions budgétaires 2025 :

Le budget unique du SMPNRG pour 2025 est estimé à 4 819K€ - en hausse de 18,6% par rapport à 2024 (4 063 K€).
La section de fonctionnement est évaluée à 2 932K€ et la section investissement à 1 886K€.
Il reflète les efforts financiers réels de la CTG et de l'État pour accompagner la nouvelle feuille de route de la structure.

Les trois tableaux suivants regroupent l'essentiel des données financières de 2018 à 2024 selon trois sources différentes :

Evolution des budgets réalisés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Progression 2023-2024
FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES	2 110 882,09 €	2 170 101,17 €	2 070 520,40 €	2 076 907,59	2 130 994,10	1 982 383,64	1 898 499,12	-4,23%
DEPENSES REELLES	1 921 235,36 €	2 287 190,07 €	1 908 540,01 €	2 008 753,48	1 937 205,37	1 610 274,09	1 720 909,03	6,87%
SOLDES	**189 646,73 €**	**-117 088,90 €**	**161 980,39 €**	**68 154,11**	**193 788,73**	**372 109,55**	**177 590,09**	
INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES	164 775,09 €	615 376,93 €	587 637,00 €	335 037,74	291 528,20	220 779,55	7 300,76	-96,69%
DEPENSES REELLES	319 500,51 €	586 279,69 €	603 284,29 €	297 666,61	176 632,56	116 895,20	91 939,32	-21,35%
SOLDES	**-154 725,42 €**	**29 097,24 €**	**-15 647,29 €**	**37 371,13**	**114 895,64**	**103 884,35**	**- 84 638,56**	

Tableau 11 Évolution des budgets 2018- 2024 ROB PNRG 2025

En k€	2021	2020	2019	2018	Var.N/N-1 %
Chiffre d'affaires	642	556	507	640	15%
Subventions, Dotations	1402	1 496	1 574	1 392	-6%
Produit total	**2 044**	**2 053**	**2 082**	**2 032**	**0%**
+ Autres consommations directes	-25	-35	-46	-30	**-28%**
+ Autres achats et charges externes	-396	-369	-540	-354	**7%**
+ Impôts et taxes	-50	-44	-44	-58	**13%**
= Consommations intermédiaires	**-471**	**-448**	**-630**	**-442**	**5%**
= Valeur ajoutée	**1 574**	**1 605**	**1 452**	**1 590**	**-2%**
- Frais de personnel	-1 521	-1 439	-1 384	-1 510	**6%**
= Excédent brut d'exploitation	**53**	**166**	**68**	**81**	**-68%**
+ Autres produits et charges	8	-2	16	11	**-449%**
- Dotations aux amortissements et provisions nettes	-154	-190	-118	-585	**-19%**
- Engagement à réaliser - Subvention attribuée	0	0	0	0	
= Résultat d'exploitation	**-93**	**-27**	**-33**	**-493**	**248%**
+ Résultat financier	**0**	**-2**	**0**	**0**	
= Résultat courant (dont quote part de bénéfice ou perte)	**-93**	**-29**	**-33**	**-493**	**223%**
+ Résultat exceptionnel	**73**	**101**	**-84**	**677**	**-27%**
- Participation des salariés	0	0	0	0	
- Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	
= Résultat net comptable	**-20**	**72**	**-117**	**184**	**-128%**
+ Dotation Aux Amortissements	**154**	**190**	**118**	**585**	
- Reprises Quotes-Parts subventions	**-73**	**-100**	**-12**	**-647**	
+ Dot nettes de reprises sur provisions	**-6**		**-8**		
- plus values de cession (+ moins values)	**0**		**-3**		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**54**	**162**	**-22**	**122**	**-66%**

Tableau 12 Évolution des budgets 2018- 2021 rapport AFD 2022 -publié 2023

Tableau n° 19 : La capacité d'autofinancement

en €	2018	2019	2020	2021	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	0	0	0	0	
+ Fiscalité reversée	0	0	0	0	
= Fiscalité totale (nette)	0	0	0	0	
+ Ressources d'exploitation	30 730	44 701	30 037	42 293	-33,2 %
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	2 229 795	2 263 610	2 197 048	2 165 968	-0,6 %
+ Production immobilisée, travaux en régie	0	0	0	0	
= Produits de gestion (A)	**2 260 524**	**2 308 311**	**2 227 085**	**2 208 261**	**-0,7 %**
Charges à caractère général	501 645	673 071	491 515	525 551	4,8 %
+ Charges de personnel	1 553 954	1 436 576	1 498 376	1 567 085	5,1 %
+ Subventions de fonctionnement	0	0	0	500	
+ Autres charges de gestion	89 769	76 814	78 905	80 852	-10,3 %
= Charges de gestion (B)	2 145 367	2 186 461	2 068 796	2 173 988	3,6 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	**115 157**	**121 850**	**158 289**	**34 273**	**-28,6 %**
en % des produits de gestion	5,1 %	5,3 %	7,1 %	1,6 %	
+/- Résultat financier	0	0	-2 104	0	
dont fonds de soutien - sortie des emprunts à risques	0	0	0	0	
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0	0	0	0	
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de stocks)	0	0	0	0	
+/- Autres produits et charges excep. réels	30 542	-94 906	-15 395	-23 355	22,2 %
= CAF brute	**145 699**	**26 944**	**140 791**	**10 919**	**-28,2 %**
en % des produits de gestion	6,4 %	1,2 %	6,3 %	0,5 %	

Source : comptes de gestion

Tableau 13 Évolution des budgets 2018- 2021 CRC 2023

II.3.1.2 Analyse des dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses (données 2021)

📜 Dépenses Parc « classique » :

Total dépenses : ≈ 1,78 M€.
Charges de personnel directs : ~257 k€
Personnel indirect : ~514 k€
Charges de gestion/investissement : ~435 k€

🌿 Réserves naturelles gérées :

Total dépenses : ~0,88 M€.
Personnel direct (gardiens, animateurs…) : ~25 k€
Personnel indirect : ~422 k€
Charges de gestion/investissements : ~344 k€ (principalement pour la RNNA)

Sur la période 2007-2015, le Syndicat Mixte du PNR de Guyane a réalisé 19 M€ de dépenses au profit du territoire, soit une moyenne d'environ 2.1M€ par an. Plus de 88% de ces moyens financiers sont des dépenses de fonctionnement soit 16.7 M€. Les dépenses d'investissement sur la période s'élèvent à 2.3 M€.

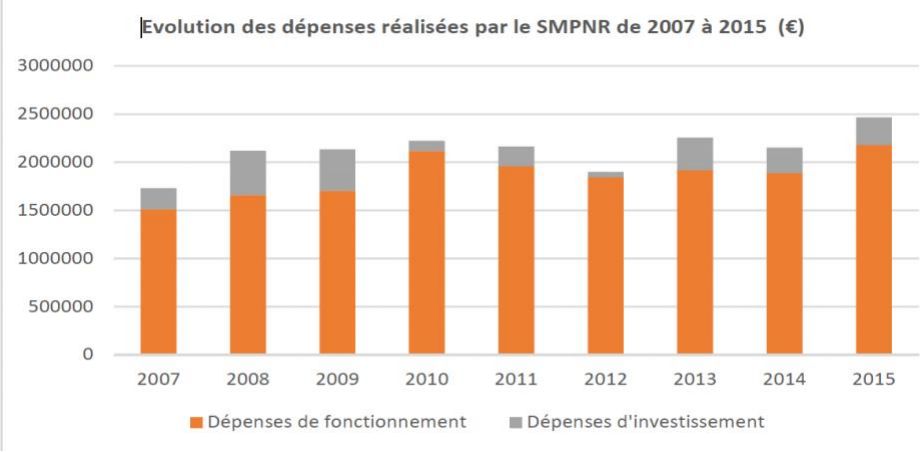


Tableau 14 Source rapport Évaluation 2016 – SIMA-PECA

Le montant annuel des dépenses a augmenté de 42.5 % entre 2007 et 2015 (1.7 M€ en 2007 et 2.4 M€ en 2015). Des fluctuations peuvent être observées, notamment « un creux » en 2012, mais cette augmentation a bien traduit la « montée en puissance » du SMPNR dans la mise en œuvre de sa Charte.

Sur la période 2016-2024, le Syndicat Mixte du PNR de Guyane a réalisé 19,766 M€ de dépenses au profit du territoire, soit une moyenne d'environ 2,196M€ par an.
87,5% de ces moyens financiers sont des dépenses de fonctionnement soit 17,287 M€.
Les 12,5% restant sont des dépenses d'investissement pour un total de 2,479 M€.

Les ordres de grandeur restent donc similaires à ceux observés dans la période précédente avec toutefois une contraction des budgets depuis 2021.

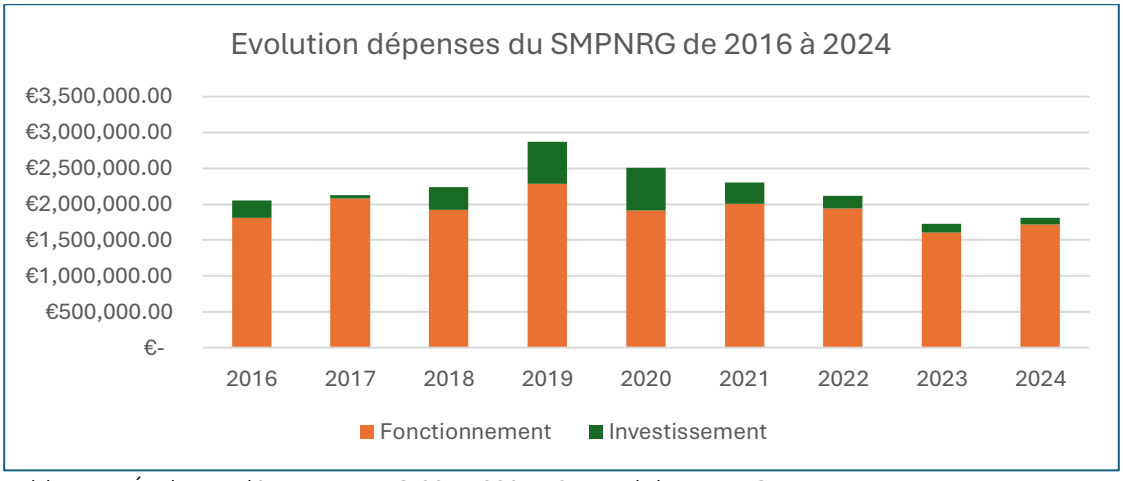


Tableau 15 Évolution dépenses PNRG 2016-2024 - Source bilans PNRG

Le montant annuel des dépenses a baissé de 11,7 % entre 2016 et 2024. On notera que la plus forte contraction budgétaire est intervenue en 2023 (réduction de frais de personnel) et que 2024 marque le retour à un budget plus habituel avec la reprise de recrutements.

Une grande partie des capacités financières est ainsi affectée aux dépenses de fonctionnement aussi, des recherches de financements doivent être réalisées pour pouvoir mener des actions.
La part des dépenses d'investissement, déjà limitée, est celle qui varie le plus à la baisse (voir section sur budget d'investissement) ce qui questionne l'engagement des équipes en recherche de financements.

Au sein des dépenses de fonctionnement sur les 18 ans observés, la part des charges de personnel varient de 62,46% en 2023 (plus bas pourcentage) à 81,65% en 2017 (plus haut pourcentage).

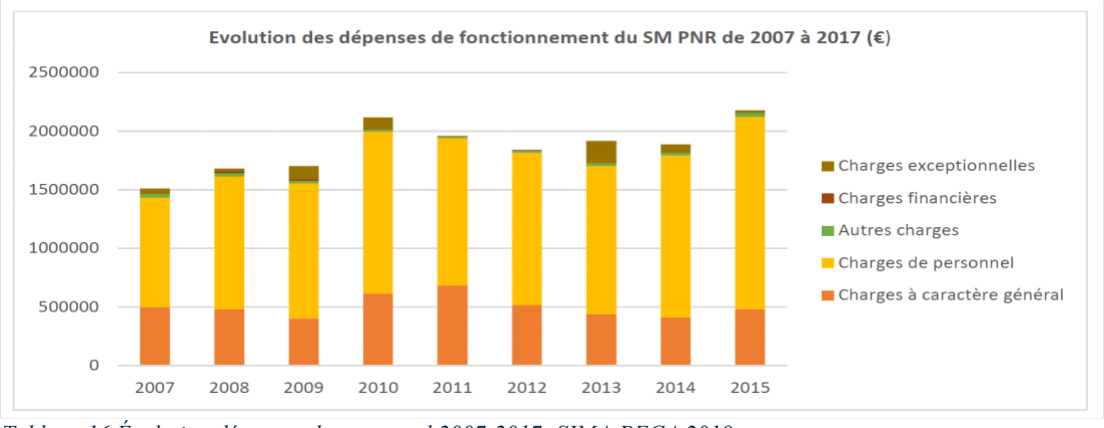


Tableau 16 Évolution dépenses de personnel 2007-2017- SIMA-PECA 2018

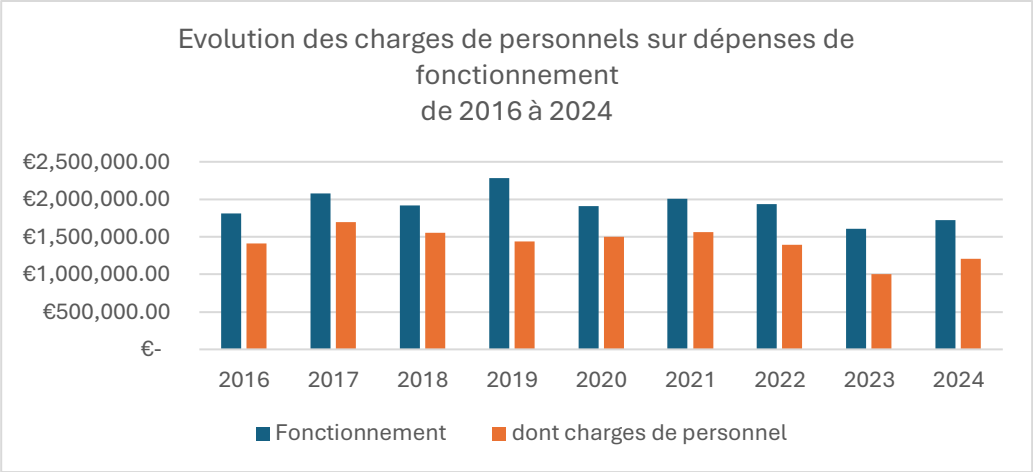


Tableau 17 Evol charge de personnel 2016 à 2024 - rapport CRC 2023 & bilans PNRG

Les charges de personnel ont augmenté de plus de 75.8 % sur la période 2007 (22 agents) à 2015 (41 agents) avant de se stabiliser pendant 4 ans autour de 1,5 M€ par an.

2022 et 2023 sont marquées par une importante réduction de la masse salariale avant une reprise en 2024 (cf. pages 25 et 26).

Les autres types de dépenses de fonctionnement sont relativement stables sur la période.

La répartition des ressources humaines est marquée par plus de 60% de dépenses dites « structurelles » : temps de travail du personnel permanent du SMPNRG administratif et du personnel opérationnel non affecté à un programme d'action précis.

Aussi les dépenses de personnel « sur action » ne représentent qu'environ 40% des charges de personnel du SMPNRG.
Si le levier financier du programme d'action est très souvent actionné par les PNR afin de conforter leur équipe d'ingénierie au service du territoire, il entraîne néanmoins une « fragilisation » de cette capacité à moyen et long terme.

Sur ce point, la CRC dans ses conclusions de 2023 (période d'observation de 2018 à 2021), mentionne cette fragilité du PNRG : « *…Sa situation financière est fragile. Le syndicat n'obtient pas assez de financements externes, ce qui est un facteur limitatif de sa capacité d'actions, celle-ci étant d'autant plus faible que son budget est phagocyté par les charges de personnel qui représentent 72 % des charges courantes…* »

En 2016, la réalisation des dépenses de fonctionnement programmées a été estimée bonne, avec des taux de réalisation budgétaire de 77 à 93%.

Cet indicateur de gestion qui mesure l'écart entre :

- les crédits prévus dans le budget primitif,
- et les dépenses/recettes effectivement réalisées en fin d'exercice.

permet normalement d'apprécier la sincérité des prévisions et la capacité de l'organisme à exécuter son budget.

Dans son rapport d'observations définitives de 2023, la CRC souligne :

- une fiabilité incertaine des comptes du PNRG,
- des écarts importants entre prévisions et exécution,
- et surtout des faiblesses structurelles dans la tenue de la comptabilité

En clair, la CRC met en doute la qualité des données budgétaires, rendant l'indicateur de réalisation budgétaire peu exploitable. Le calcul de cet indicateur ne sera donc pertinent qu'après un rétablissement complet de la sincérité comptable.

II.3.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement

La structure des recettes du PNRG est marquée par :

- Une prédominance des subventions publiques (CTG en socle + État/DGTM)
- Une contribution des autres collectivités locales signataires de la charte
- Des compléments par des produits de services (mises à disposition de personnel, remboursements des budgets annexes) et, à la marge, des ventes/productions.

Sur la période 2007-2015, le Syndicat Mixte du PNR de Guyane a réussi à mobiliser 18.7 M€ de recettes : 17.8 M€ de recettes de fonctionnement et 1M€ de recettes d'investissement. (Source SIMA PECA 2018).

Sur la période 2016-2024, le Syndicat Mixte du PNR de Guyane a réussi à mobiliser 19,8 M€ de recettes : 18.4 M€ de recettes de fonctionnement et 1.4 M€ de recettes d'investissement.

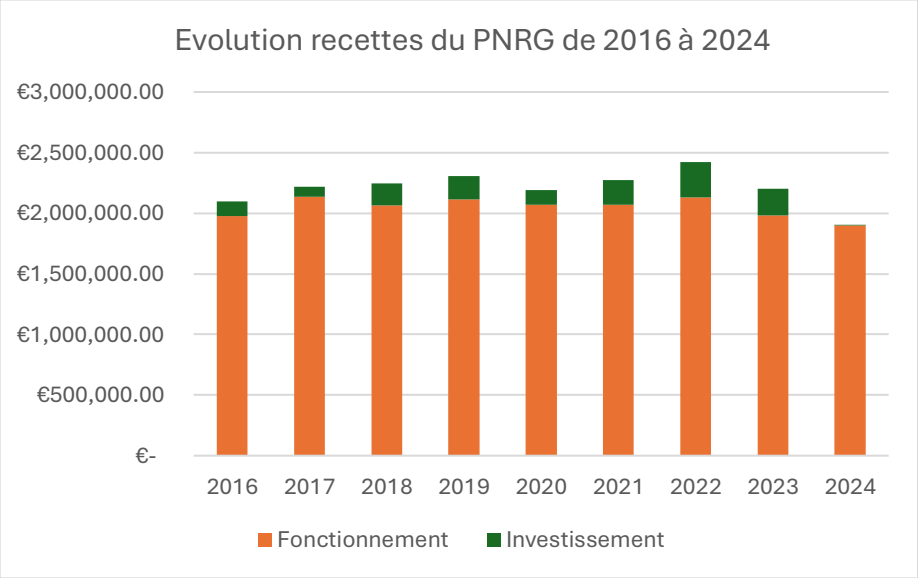


Tableau 18 Évolution recettes PNRG 2016 – 2024 -source PNRG 2025

Les recettes de fonctionnement sont en moyenne de 2,1 M€ jusqu'en 2022, avec un recul à 1,90 M€ en 2024.

Le PNRG ne possédant pas de fiscalité propre, ses ressources proviennent essentiellement des participations statutaires des collectivités membres ainsi que des contreparties financières apportées par les partenaires avec qui il a contractualisé.

Cette stabilité masque néanmoins une forte dépendance aux subventions (2/3 des produits), et une part significative de « services vendus » liée aux mises à disposition vers les réserves RNNA et RNNKR (arrêt de gestion de la RNNKR en 2022).

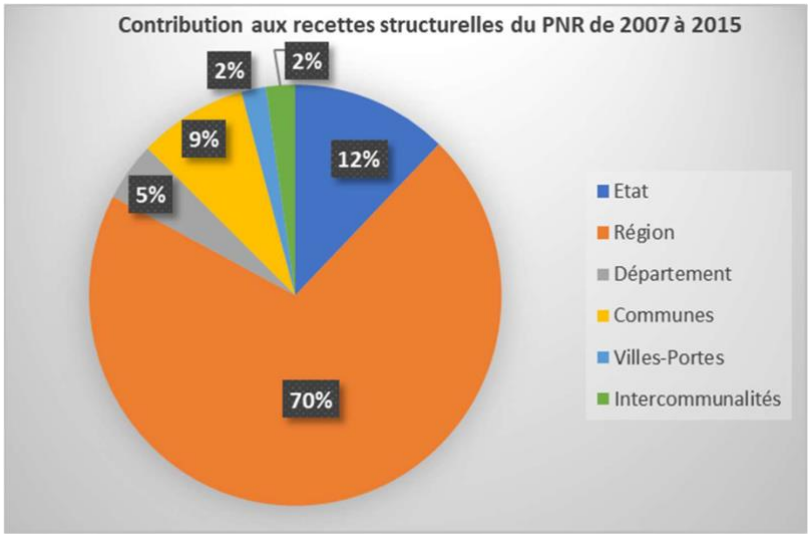


Tableau 19 contribution recettes structurelles 2007 - 2015 - Source SIMA PECA 2018

Ces ratios de subventions publiques sont restés du même ordre sur la seconde période 2016-2024.

En 2024, la répartition des recettes totales du PNRG est la suivante :

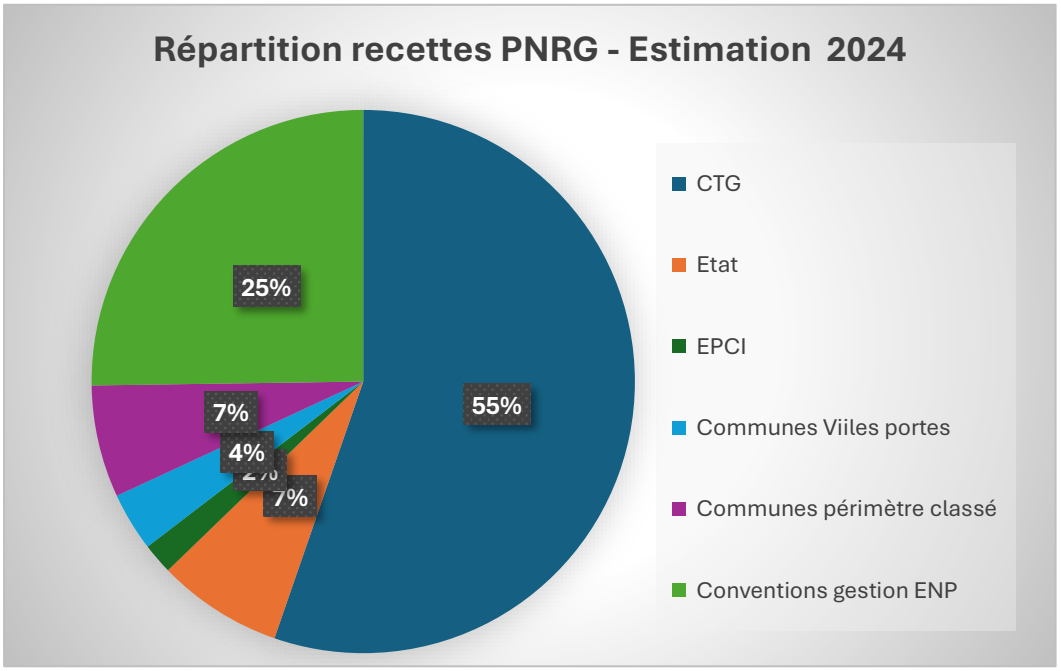


Tableau 20 répartition recettes PNRG 2024 -Source PNRG ROB 2025

On peut ainsi distinguer 3 sources principales de financement :

- Les dotations statutaires

Comme leur nom l'indique, les dotations statutaires sont fixées par les statuts du syndicat mixte du Parc. Entrés en vigueur avec la Charte en 2007 puis en 2012, ces statuts fixent une clé de répartition des contributions de chacun.

Cotisations statutaires 2024			
Collectivité	**population base Insee 2025**	**taux (*) / hbt**	**contribution (€)**
Villes portes			
Cayenne	63 956	0,5	31 978
Kourou	24 470	0,5	12 235
Saint-Laurent du Maroni	51 732	0,5	25 866
Ss total Villes portes			***70 079***
EPCI			
CCEG	8 735	0,5	4 368
CACL	152 190	0,1	15 219
CCDS	29 113	0,25	7 278
CCOG	98 340	0,1	9 834
Ss total EPCI			***36 699***
Communes membres			
Mana	11 364	5,55	63 070
Iracoubo	1 685	5,55	9 352
Sinnamary	2 801	5,55	15 546
Roura	3 382	5,55	18 770
Ouanary	200	5,55	1 110
Saint-Georges de l'Oyapock	4 710	5,55	26 141
Ss total communes membres			***133 988***
Total cotisations statutaires			**240 766**

Tableau 21cotisations statutaires 2024 - source PNRG 2025

Les taux des contributions des communes n'ont pas été modifiés par le syndicat et c'est l'impact de l'augmentation de la population qui a fait évoluer à la hausse leur montant.

Les Communautés de Communes contribuent au financement structurel du PNR depuis 2013.

Sur ces bases, **les communes et les EPCI** contribuent à hauteur de **240 767€ par an**

- Le principal financeur du PNRG est **la Collectivité Territoriale de Guyane**

Sa contribution annuelle représente à elle seule 71 % des subventions et 55 % des ressources totales du PNRG avec un **versement annuel forfaitaire d'1 M€.**

Dès les premières années du PNRG, la Région d'abord puis la CTG, après la fusion avec le département, a apporté un soutien majeur au fonctionnement du PNR même s'il convient de noter que sa contribution en fonctionnement est plafonnée depuis 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la charte du PNRG, le SMPNRG a obtenu de la Collectivité Territoriale de Guyane un abondement de 110 000€ auxquels s'ajoutent 100 000€ en investissement.

- **La participation forfaitaire de l'État** est restée stable depuis 2007 avec un montant de 120 000 € qui représente 7% des recettes totales et 12% des subventions. Cette dotation en fonctionnement a été réévaluée à la hausse en avril 2023 pour tous les PNR. **La dotation passe ainsi à 150 000€.**

- **Les conventions de gestion d'espaces naturels protégés**

RNNA 2024 : Le PNRG assure la gestion de la RRNA depuis sa création et perçoit pour cela un budget de l'État. Le tableau ci-dessous retrace les 4 dernières années.

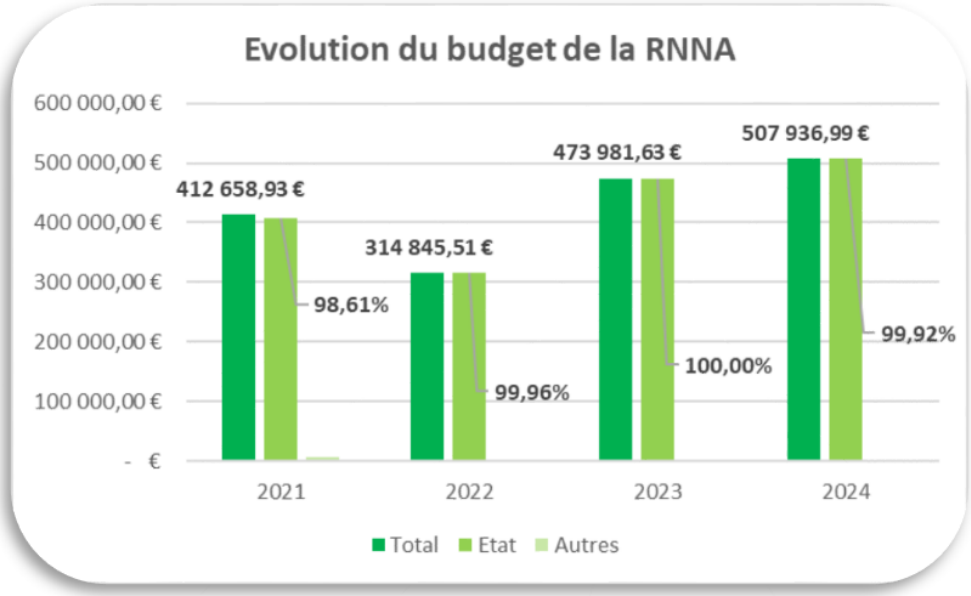


Tableau 22 Recettes gestion RNNA- source ROB PNRG 2025

Pour rappel jusqu'en 2022, Le PNRG est également gestionnaire de la RNNKR avec un budget annuel de l'ordre de 385K€.

Savanes des pères : le budget augmente à 59 500.00 € avec le passage à 1 ETP sur le secteur. Le PNRG assure la gestion de cet espace remarquable depuis 2018.

Les autres contrats

Afin de financer ses actions, le Parc multiplie ses sources de financement en se positionnant sur divers contrats conclus avec la CTG, l'État ou l'Europe. La plupart de ces contrats ciblent des politiques spécifiques.

En 2024, le seul programme de ce type est celui de l'ORE BATI MASSO : pour 2 500€

De 2007 à 2015, L'Union Européenne et la Région ont apporté un soutien majeur au programme d'actions du PNR avec un soutien respectif de 1.7 M€ (34.5%) et 2.2 M€ (44.5%).

Des compléments de subventions peuvent intervenir à l'image des contributions de ces dernières années :

- de 250 000 € versées par la CTG et de 13 000 € versées par l'État au titre de la mission de préfiguration de l'agence régionale pour la biodiversité (ARB)
- ou de la convention d'aide du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour le soutien d'un programme de développement rural en Guyane pour un montant légèrement supérieur à 35 000 €.
- de la subvention Mission Bern de 62 365€ pour la maison de Kaw
- de la dotation perçue en 2021 et 2022 pour le programme TEPCV de respectivement 78 091 et 104 162€

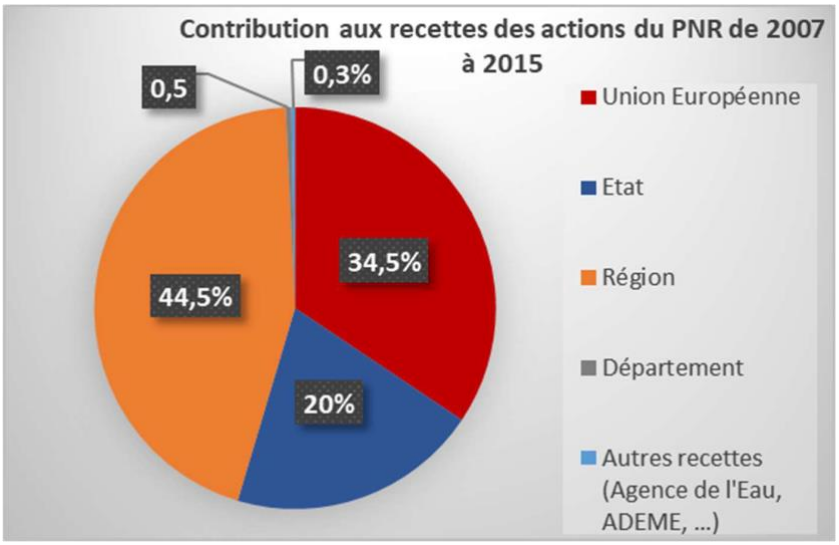


Tableau 23 contribution recettes sur action 2007-2015 - SIMA PECA 2018

Les recettes liées aux programmes d'actions ont fluctué d'une année à l'autre.

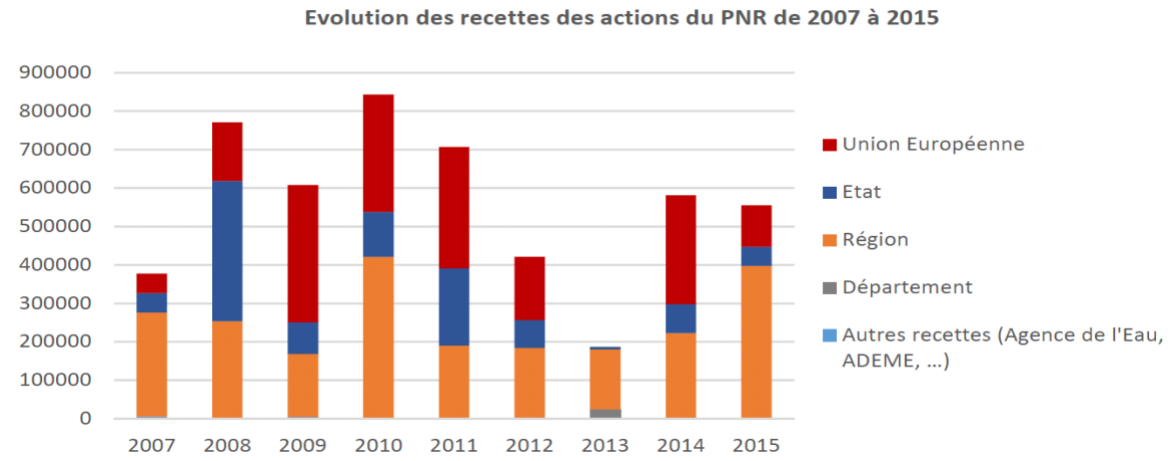


Tableau 24 évolution recettes sur action 2007-2015 - SIMA PECA 2018

Les années 2008, 2010 et 2011 ont été les « plus belles » années avec des recettes totales qui ont dépassé les 700 K€.

Dans son rapport de 2023, l'AFD établi l'origine des subventions de 2018 à 2021 comme suit :

Financeurs	2021	2020	2019	2018	Var.
FCTVA	3		0	2	
Etat	135	149	113	137	-9%
CTG	1 000	1 052	1 200	1 000	-5%
Cnes Membres GFP	201	224	216	208	-10%
Autres groupements	35	34	44	33	3%
Autres organismes	28	1	0	12	2054%
Autres participations (communautaires)		36			-100%
Subventions et concours publics	**1 402**	**1 496**	**1 574**	**1 392**	**-6%**

Tableau 25 Origine subventions 2018-2021 - AFD 2023

La facturation de la mise à disposition du personnel aux 2 réserves nationales génère 31% des recettes en 2021. Cette facturation était en progression. Aussi l'arrêt de la gestion de la RNNKR impose depuis 2023 la recherche d'un nouvel équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement.

Compte tenu de sa structure de coût et plus particulièrement du poids des charges de personnel, l'excédent brut d'exploitation représente en moyenne sur la période 2,6 % des produits de gestion (contre 4,4 % en moyenne au niveau de l'ensemble des parcs), ce qui est un facteur limitatif à l'investissement.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent à des produits de services et de recettes diverses.

La contribution forfaitaire de l'État compense des recettes statutaires légèrement plus faibles que la moyenne nationale. Le PNRG est un PNR qui investit deux fois moins que ses collègues nationaux et les recettes de fonctionnement sur opération sont également inférieures à la moyenne nationale. En revanche, les recettes liées aux produits de service sont plus importantes.

II.3.1.4 Analyse du budget d'investissement

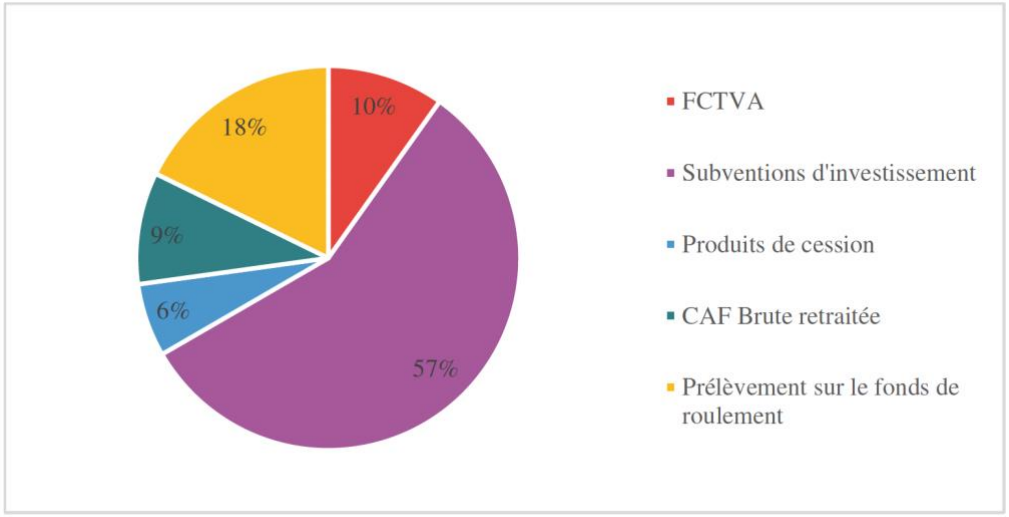
En matière d'investissement les recettes à hauteur de 1M€ sur la période 2007-2015 se répartissent entre l'Union Européenne (37.7%), l'État (19.8%) et la Région (42.5%).

Depuis 2012, l'État n'a plus contribué aux recettes d'investissement du PNRG.
La contribution de la CTG en investissement a été globalement régulière, entre 500 et 600 K€ chaque année.
A noter en 2024, la chute des recettes d'investissement pour cause de traitement administratif retardé.

Dans son rapport de 2023, la CRC se penche sur le budget d'investissement en ces termes :

« En matière d'investissement, entre 2018 et 2021, le syndicat a réalisé 0,96 M€ de dépenses et subventions d'équipement. Le taux d'exécution budgétaire est particulièrement faible en investissement et ne s'améliore pas sur la période, celui-ci étant passé de 32,6 % à 19,49 % entre 2018 et 2021. Il témoigne de l'incapacité de l'établissement à mener à bien ses ambitions d'investissement, du fait de la faiblesse du portage politique et de pilotage opérationnel, de l'insuffisance de moyens dédiés à leur mise en œuvre et des contraintes financières auxquelles il doit faire face.

Graphique n° 3 : Le financement des dépenses et subventions d'équipement sur la période 2018-2021



Source : CRC à partir des comptes de gestion et du grand livre du SMPNRG

Tableau 26 sources de financement dépenses investissement 2018-2021

Le financement est assuré en apparence par les différentes ressources propres (CAF brute, subventions d'investissement, FCTVA et produits de cession). Cependant, le retraitement de la CAF des flux croisés avec les budgets des réserves conduit à constater que le syndicat a dû puiser dans son fonds de roulement. A l'inverse, les autres parcs étaient en moyenne sur la période en phase de reconstitution de leur fonds de roulement. »

Au cours des 3 dernières années, les efforts d'investissement du PNRG se sont concentrés sur les actions suivantes :

- Réhabilitation des maisons de Roura et de Cacao
- Suite et fin du programme TEPCV
- Achat de véhicules
- Réalisation film marque valeur Parc

Le mode de financement des parcs, gérés par des syndicats mixtes sans fiscalité propre, est une contrainte connue devenant plus prégnante en période de restrictions budgétaires.
Il en résulte la nécessité d'adapter les actions aux moyens alloués et de mobiliser les services du syndicat pour trouver des recettes complémentaires auprès des communes membres dans un cadre partenarial, mais aussi dans le cadre d'appel à projet, ou de collecte de fonds, comme cela été fait pour la réhabilitation de la maison du parc à Kaw (81 % du projet financés par collecte de dons).
En effet, le syndicat mixte devient alors une structure très agile pour mobiliser une grande pluralité de montages administratifs et financiers et passer d'une activité "réalisée en interne" à des partenariats multiples et en mode projet. Fédération nationale des PNR

II.3.1.5 Apurement des dettes des personnes publiques

L'analyse des moyens financiers du PNRG montre sa fragilité et les limites dans sa capacité d'action.
Aussi comment ne pas revenir sur le point évoqué en page 34 de notre évaluation ?

Pour des raisons différentes, la quasi-totalité des collectivités a des dettes de cotisations vis-à-vis du PNRG, certaines accumulées depuis de nombreuses années.

Les tableaux ci-dessous fournis par le SMPNRG présentent la situation au 01/1/2025 :

ETAT DES RESTES A RECOUVRER SMPNRG 2025

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Classificatio	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du princip	Reste à recouvrer
4416	2007	T-35	31/12/2007	A1	mairie d'awala-yalimapo	contrib. 2007 887*5.55	4 922,85	5 070,54
4416	2009	T-34	31/12/2009	A2	mairie d'awala-yalimapo	contrib. awala1198*5.55	6 648,90	6 648,90
4416	2010	T-6	31/12/2010	A3	mairie d'awala-yalimapo	contrib statutaire awala 1251*5.55=6943.05	6 943,05	6 943,05
4416	2011	T-24	26/12/2011	A4	commune d'awala-yalimapo	contrib statutaire awala 1 305 x 5.55 = 7 242.75	7 242,75	7 242,75
4416	2012	T-110	31/12/2012	A5	mairie d'awala-yalimapo	contrib statutaire awala 1306 x 5.22	6 817,32	6 817,32
44346	2006	T-19	05/10/2007	A6	mairie d'awala-yalimapo	contribution 2003 contribution commune associé	5 472,79	1 320,00
					Commune d'awala-yalimapo		**38 047,66**	**34 042,56**
4416	2009	T-26	31/12/2009	I1	commune d'iracoubo	conv de partenariat	2 000,00	2 000,00
4416	2021	T-22	06/07/2021	I10	commune iracoubo	contribution des communes 2021 iracoubo 1793 hab x 5.55 = 9951.15	9 951,15	9 951,15
4416	2022	T-63	04/08/2022	I11	commune iracoubo	contribution des communes 2022 iracoubo 1768 hab x 5.55 = 9812.40	9 812,40	9 812,40
44346	2023	T-33	31/12/2023	I12	commune d'iracoubo	contribution des communes 2023/ iracoubo 1742 hab x 5.55 = 9668.10	9 668,10	9 668,10
44346	2024	T-29	15/10/2024	I13	commune iracoubo	contribution des communes 2024 iracoubo 1707 hab x 5.55 = 9473.85	9 473,85	9 473,85
4416	2013	T-49	31/12/2013	I2	commune iracoubo	contrib statut2013 7/12e	6 397,00	6 397,00
4416	2014	T-17	26/06/2014	I3	commune iracoubo	contribution statut pnrg 2014	10 783,65	10 783,65
4416	2015	T-14	12/08/2015	I4	commune iracoubo	iracoubo - contribution statut aire 2015	10 850,25	10 850,25
4416	2016	T-21	14/10/2016	I5	commune iracoubo	contrib des communes iracoubo 2016	10 916,85	10 916,85
4416	2017	T-19	20/09/2017	I6	commune iracoubo	contribution des communes 2017	10 717,05	10 717,05
4416	2018	T-70	23/10/2018	I7	commune iracoubo	contribution des communes 2018 /1878 (pop) x 5.55 = 10 422.90	10 422,90	10 422,90
4416	2019	T-39	23/08/2019	I8	commune d'iracoubo	contribution des communes 2019 iracoubo 1825hab x 5.55 = 10 128,75	10 128,75	10 128,75
4416	2020	T-23	05/10/2020	I9	commune iracoubo	contribution des communes 2020 iracoubo commune membre / 1819 hab x 5.55 = 9 984.45	9 984,45	9 984,45
					Commune iracoubo		**121 106,40**	**121 106,40**
44346	2024	T-27	10/10/2024	K1	commune de kourou	contribution des communes 2024 kourou 24612 hab x 0.50 = 12 306	12 306,00	12 306,00
					Commune de kourou		**12 306,00**	**12 306,00**
44346	2023	T-35	31/12/2023	L1	commune st laurent	contribution des communes 2023/ saint laurent du maroni 49475 x 0.50 = 24 737.50	24 737,50	24 737,50
					Commune st laurent		**24 737,50**	**24 737,50**
4416	2021	T-18	06/07/2021	M1	commune de mana	contribution des communes 2021 mana 11401 hab x 5.55	63 275,55	63 275,55
4416	2022	T-59	04/08/2022	M2	commune de mana	contribution des communes mana 11845 hab x 5.55 = 65 739,75	65 739,75	65 739,75
44346	2023	T-29	31/12/2023	M3	commune de mana	contribution des communes 2023/mana 11763 hab x 5.55 = 65 284.65	65 284,65	65 284,65
44346	2024	T-23	10/10/2024	M4	commune de mana	contribution des communes 2024 mana 11764 hab x 5.55 = 65290.20	65 290,20	65 290,20
					Commune de mana		**259 590,15**	**259 590,15**
4416	2019	T-42	23/08/2019	N1	commune de montsinery	contribution des communes 2019 montsinery-tonnegrande forfait 10 000 /an	10 000,00	10 000,00
					Commune de montsinery		**10 000,00**	**10 000,00**
4416	2016	T-22	14/10/2016	O1	commune de ouanary	contribution des communes ouanary 2016	749,25	390,14
4416	2017	T-20	20/09/2017	O2	commune ouanary	contribution des communes 2017	815,85	815,85
4416	2018	T-71	23/10/2018	O3	commune ouanary	contribution des communes 2018/ ouanary pop: 165 x 5.55 =915.75	915,75	915,75
					Commune ouanary		**2 480,85**	**2 121,74**
4416	2015	T-29	22/09/2015	S1	commune de st-georges	saint-georges - contribution s tatutaire 2015	21 395,25	21 395,25
4416	2016	T-19	14/10/2016	S2	commune de saint georges	contribution des communes st georges 2016	21 683,85	21 683,85
4416	2017	T-17	20/09/2017	S3	commune de saint georges	contribution des communes 2017	21 978,00	21 978,00
4416	2020	T-21	05/10/2020	S4	commune de saint georges	contribution des communes 2020/ commune de saint-georges/ 4220 hab x 5.55= 22 927.05	22 927,05	22 927,05
4416	2022	T-61	04/08/2022	S5	commune de saint georges	contribution des communes 2022/ saint-georges 4335 hab x 5.55 = 24 059.25	24 059,25	24 059,25
44346	2023	T-31	31/12/2023	S6	commune de saint georges	contribution des communes 2023/ saint georges 4396 hab x 5.55 = 24 397.80	24 397,80	24 397,80
44346	2024	T-25	10/10/2024	S7	commune de saint georges	contribution des communes 2024 saint georges 4505 hab x 5.55 =25 002.75	25 002,75	25 002,75
					Commune de saint georges		**161 443,95**	**161 443,95**
TOUTES COMMUNES CONFONDUES							**508 606,11**	**504 241,90**

Tableau 27 État des restes à recouvrer – Communes - SMPNRG 2025

RESTE A RECOUVRER COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLO

_38000
Pièces prises en charge du au 31/01/2025
Situation actualisée au 31/01/2025

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Classification	Nom débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
44356	2023	T-36	31/12/2023	A1	cacl	contribution des communautes de communes/cacl 151887 hab x 0.1 = 15188.70	15 188,70	15 188,70
44356	2024	T-19	15/10/2024	A2	cacl	contribution des communautes de communes cacl 2024 151103 hab x 0.10 + 15110.30	15 110,30	15 110,30
					CACL		**30 299,00**	**30 299,00**
44356	2023	T-37	31/12/2023	E1	cceg	contribution des communautes de communes/cceg 7451 x 0.5 = 3725.50	3 725,50	3 725,50
44356	2024	T-22	15/10/2024	E2	cceg	contribution des communautes de communes 2024 cceg 8557 hab x 0.50 = 4278.50	4 278,50	4 278,50
					CCEG		8 004,00	8 004,00
4416	2013	T-13	27/06/2013	O1	ccog	contrib statutaire ccog 2013 8 952 x 0.75	6 714,00	6 714,00
					CCOG		**6 714,00**	**6 714,00**
44356	2024	T-21	15/10/2024	S2	CCDS	contribution des communautes de communes ccds 29390 hab x 0.25 = 7347.50	7 347,50	7 347,50
					CCDS		**7 347,50**	**7 347,50**
TOTAL COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLO							**52 364,50**	**52 364,50**

Tableau 28 État des restes à recouvrer – EPCI - SMPNRG 2025

A ce montant de 560 970€ vient s'ajouter d'autres restes à recouvrer (CTG/fonds européens et solde dotation investissement, EPLEFPA de la Guyane, État sur programme action, etc.) pour un total de 1 181k€.

L'apurement de cette dette par les signataires est à obtenir par la gouvernance compte-tenu :

- ⇒ de son impact sur les capacités financières du PNRG, notamment en investissement et termes de trésorerie
- ⇒ des opportunités d'actions fortes supplémentaires rendues possibles au titre du PPA voté pour les 3 dernières années de la charte actuelle
- ⇒ des enjeux de cohérence et de crédibilité pour la nouvelle phase de vie de cet outil.

La révision de la Charte pourrait être l'occasion de réfléchir collectivement à un nouveau fonctionnement pour les dotations statutaires des personnes publiques et le suivi de leur recouvrement.

Nb : Pour une approche complète de l'analyse de la situation financière du SMPNRG voir les rapports 2023 de AFD et de la CRC.

II.3.2 Une répartition très inégale des efforts financiers

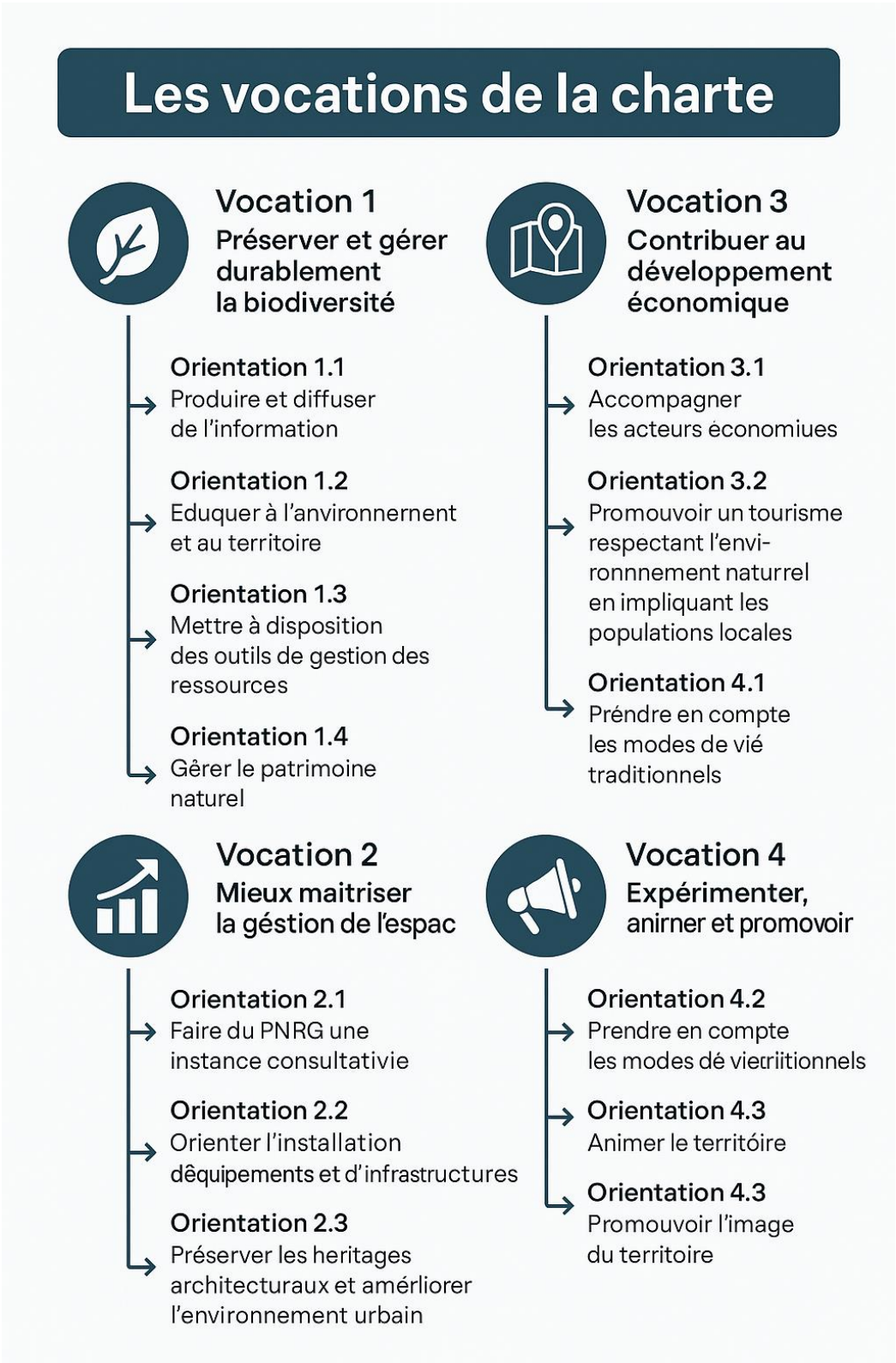


Tableau 29 les 4 Vocations de la Charte et leurs orientations -PNRG 2012

Tableau n° 3 : Répartition entre les différentes vocations des dépenses réalisées entre 2018 et 2021

(en €)	2018	2019	2020	2021	Total général	En %	En Moyenne
V1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité	39 000	87 033	37 673	45 812	209 518	20 %	52 380
Éduquer à l'environnement	24 000	67 000	14 538	13 063	118 601	12 %	29 650
Produire et diffuser de l'information	15 000	1 000	13 876	19 632	49 508	5 %	12 377
Gérer le patrimoine naturel	0	17 033	3 997	4 653	25 683	2 %	6 421
Lutter contre les pollutions et nuisances	0	2 000	5 262	6 030	13 292	1 %	3 323
Mettre à disposition des outils de gestion des ressources	0	0	0	2 434	2 434	0 %	609
V2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace	134 300	210 227	48 843	48 201	441 571	43 %	110 393
Orienter l'installation d'équipements et d'infrastructures	110 000	188 927	44 200	38 051	381 178	37 %	95 295
Faire du PNR une instance consultative	19 300	19 300	950	1 494	41 044	4 %	10 261
Mettre en valeur les sites remarquables	5 000	2 000	2 693	2 906	12 599	1 %	3 150
Préserver les héritages architecturaux et améliorer l'environnement urbain	0	0	1 000	5 750	6 750	1 %	1 688
V3 : contribuer au développement économique	75 023	88 970	19 025	25 918	208 936	20 %	52 234
Accompagner les acteurs économiques	75 023	88 970	19 025	25 918	208 936	20 %	52 234
Promouvoir un tourisme respectant l'environnement naturel et impliquant les populations locales	0	0	0	0	0	0 %	0
V4 : Expérimenter, animer, promouvoir	86 133	48 277	27 825	5 571	167 805	16 %	41 951
Promouvoir l'image du territoire	81 493	43 637	27 525	5 571	158 225	15 %	39 556
Animer le territoire	4 640	4 640	0	0	9 280	1 %	2 320
Prendre en compte les modes de vie traditionnels	0	0	300	0	300	0 %	75
Total général	**334 456**	**434 507**	**133 366**	**125 502**	**1 027 831**	**100 %**	**256 958**

Source : SMPNRG

Tableau 30 répartition dépenses par vocations et orientations Charte 2018-2021

La chambre dresse plusieurs constats qui tendent à démonter les interventions limitées du syndicat sur son territoire.

« *En premier lieu, avec moins de 260 000 € par an investis sur le territoire, l'effort financier à destination des actions visant à mettre en œuvre les vocations est particulièrement faible eu égard aux objectifs assignés, étant observé qu'elles représentent moins de 14,5 % du budget de l'établissement (diminué des dépenses liées aux réserves).*

Deuxièmement, la vocation première ne bénéficie pas de l'effort financier le plus élevé puisque c'est celle liée à la maîtrise de la gestion des espaces qui a obtenu le plus de moyens grâce à l'opération TEPCV (cf. ci-dessous).

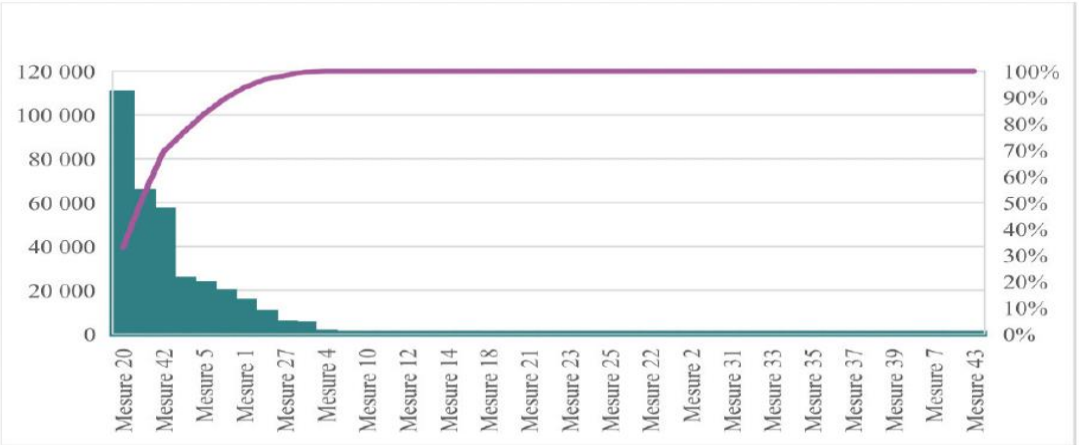
Troisièmement, l'objectif de préservation de la biodiversité se concentre principalement, sur les orientions d'éducation à l'environnement et de production et diffusion de l'information. Des orientations essentielles telles que la « Mise à disposition de gestion des ressources » qui comprend quatre mesures, « ressources en eau », « gestion intégrée des zones côtières », « les ressources liées au milieu forestier » et « les ressources minières et activités d'extraction » n'ont ainsi quasiment pas été investies. Pourtant les sujets sont de premier ordre eu égard à leurs conséquences, à l'image des incidences de l'orpaillage sur les cours d'eau.

Enfin, sur la période 2018-2021, 11 mesures concentrent 80 % du budget investi en actions par le SMPNRG et 29 mesures ont fait l'objet d'aucune action ou d'un montant inférieur à 2 500 €.

Le syndicat a consacré 0,63 M€ (61 % des crédits) sur trois mesures que sont par ordre décroissant : « l'efficacité énergétique » (mesure 20, vocation n° 2), « participer aux salons et séminaires » (mesure 42, vocation n° 4), et « valoriser économiquement les produits et les ressources » (mesure 30, vocation n° 3).

Note de vigilance : Les tableaux de dépenses analytiques du Syndicat Mixte du PNR n'étant pas organisés selon la structure de la charte, les chiffres qui suivent sont à analyser avec précaution. Certaines incohérences sont relevées sans pour autant trouver d'explications.

Graphique n° 1 : Répartition de l'effort financier entre les différentes mesures (2018-2021) (en €)



Source : CRC à partir des données du SMPNRG

Tableau 31 répartition des dépenses selon les mesures de la Charte - CRC 2023

En l'absence de données fiabilisées depuis 2017 sur les dépenses à affecter aux mesures de la Charte, les éléments constitués en 2016 semblent suffisants pour éclairer l'évaluation.

« En l'absence de tableau de bord listant précisément les actions réalisées, un travail de compilation a été réalisé auprès des agents du PNR de Guyane, afin d'identifier les actions réalisées au regard des différentes mesures de la charte et actions envisagées dans ce cadre. Cette approche n'est toutefois pas exhaustive, mais permet de relier les actions conduites aux différentes mesures de la charte et ainsi d'avoir une appréciation des problématiques abordées et des typologies d'actions réalisées. » SIMA PECA 2018.

Les deux graphiques qui suivent représentent, de manière différente, la répartition des dépenses totales selon les 14 orientations de la charte.
L'orientation qui a généré les plus importantes dépenses (41% des dépenses totales sur la période 2007-2015) concerne celle relative à la gestion du patrimoine naturel (1.4.).

Puis viennent ensuite 3 autres orientations, représentant 42% des dépenses totales :
- 1.1. Produire et diffuser de l'information ;
- 3.1. Accompagner les acteurs économiques ;
- 1.5. Lutter contre les pollutions et nuisances.

Comparativement à l'analyse du tableau de réalisation des actions, rempli par les agents du Parc, d'importants écarts apparaissent entre le niveau de réalisation des actions et les dépenses réalisées en lien avec l'orientation correspondante.

En effet, certaines orientations ne semblent pas avoir conduit à la réalisation de dépenses alors que des actions ont, d'après les agents, été réalisées. C'est le cas notamment pour les orientations suivantes :

- 3.2. Promouvoir un tourisme respectant l'environnement ;
- 2.2. Orienter l'installation d'équipements et d'infrastructures ;
- 1.2. Éduquer à l'environnement.

A l'inverse, certaines orientations qui n'avaient pourtant pas été traduites en de nombreuses actions, sont associées à des dépenses relativement importantes.

C'est notamment le cas des orientations suivantes :
- 1.5. Lutter contre les pollutions et nuisances (12.6% des dépenses) : concernant cette orientation, près de 99.4% des dépenses correspondent à des charges de personnel.
- 4.1. Prendre en compte les modes de vie traditionnels (4.8% des dépenses).

Pour les 4 orientations suivantes (gérer le patrimoine naturel, lutter contre les pollutions et les nuisances, mettre en valeur les sites remarquables et prendre en compte les modes de vie traditionnels), la part des charges de personnel dans les dépenses totales était supérieure à 85%.

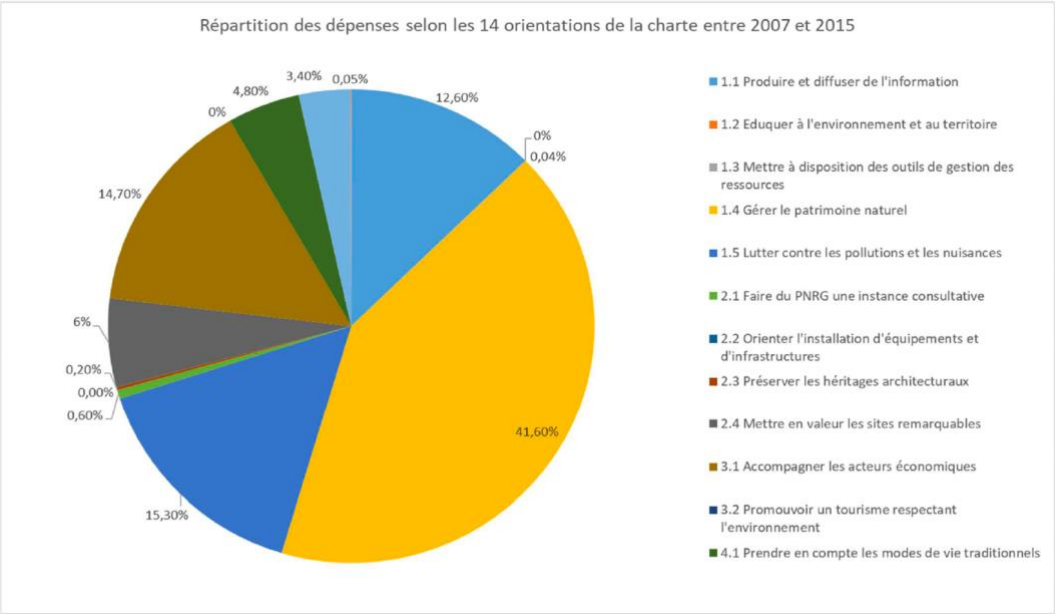
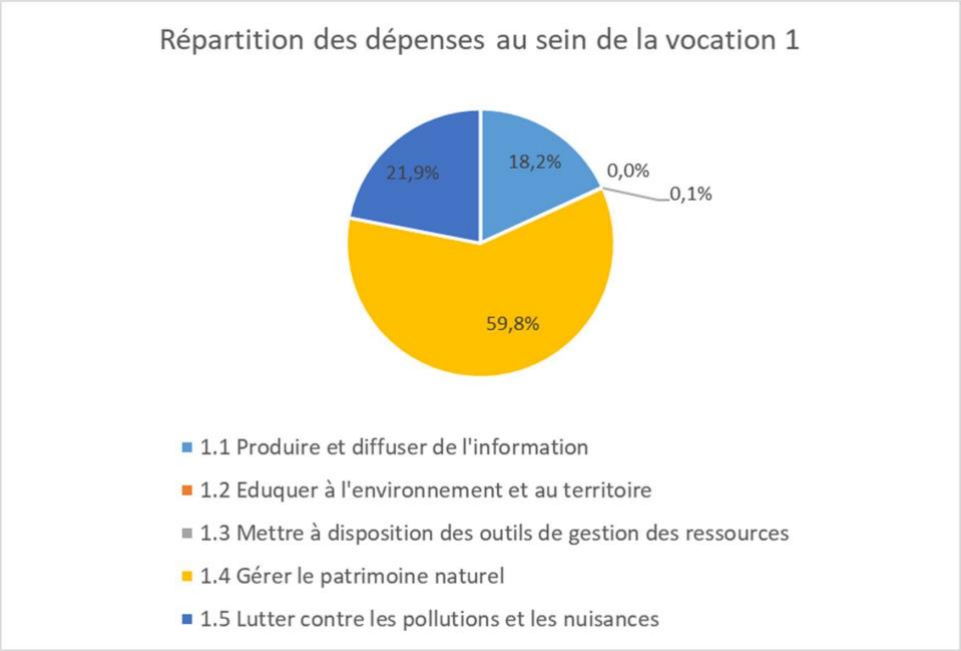


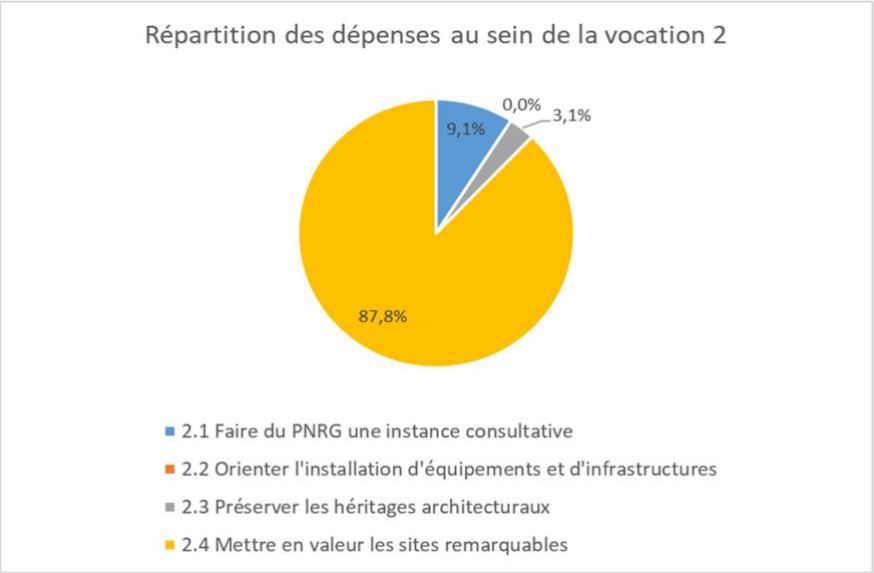
Tableau 32répartition dépenses selon les orientations de la Charte 2007-2015 -SIMA PECA 2018

L'analyse des dépenses au sein de chaque vocation met en évidence la répartition des efforts financiers.

Ainsi, dans la vocation 1 (préserver et gérer durablement la biodiversité), l'orientation 1.4 relative à la gestion du patrimoine naturel représente le poste de dépenses le plus important.

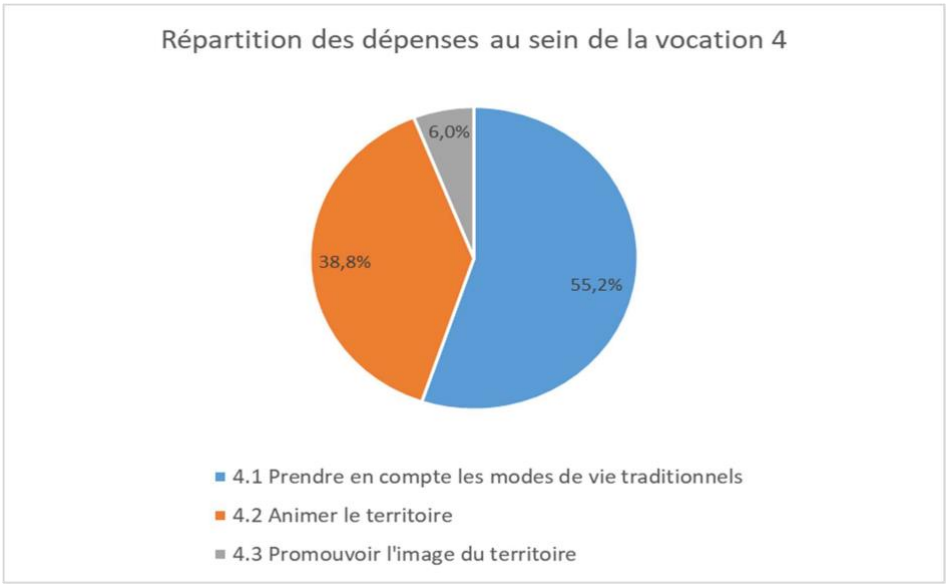


Au sein de la vocation 2 (mieux maîtriser la gestion de l'espace), l'orientation 2.4 relative à la mise en valeur des sites remarquables représente plus de 85% des dépenses associées à cette vocation.



Pour la vocation 3 (contribuer au développement économique), l'orientation relative à l'accompagnement des acteurs économiques représente l'intégralité des dépenses aux dépens de l'autre orientation « Promouvoir un tourisme respectant l'environnement ».

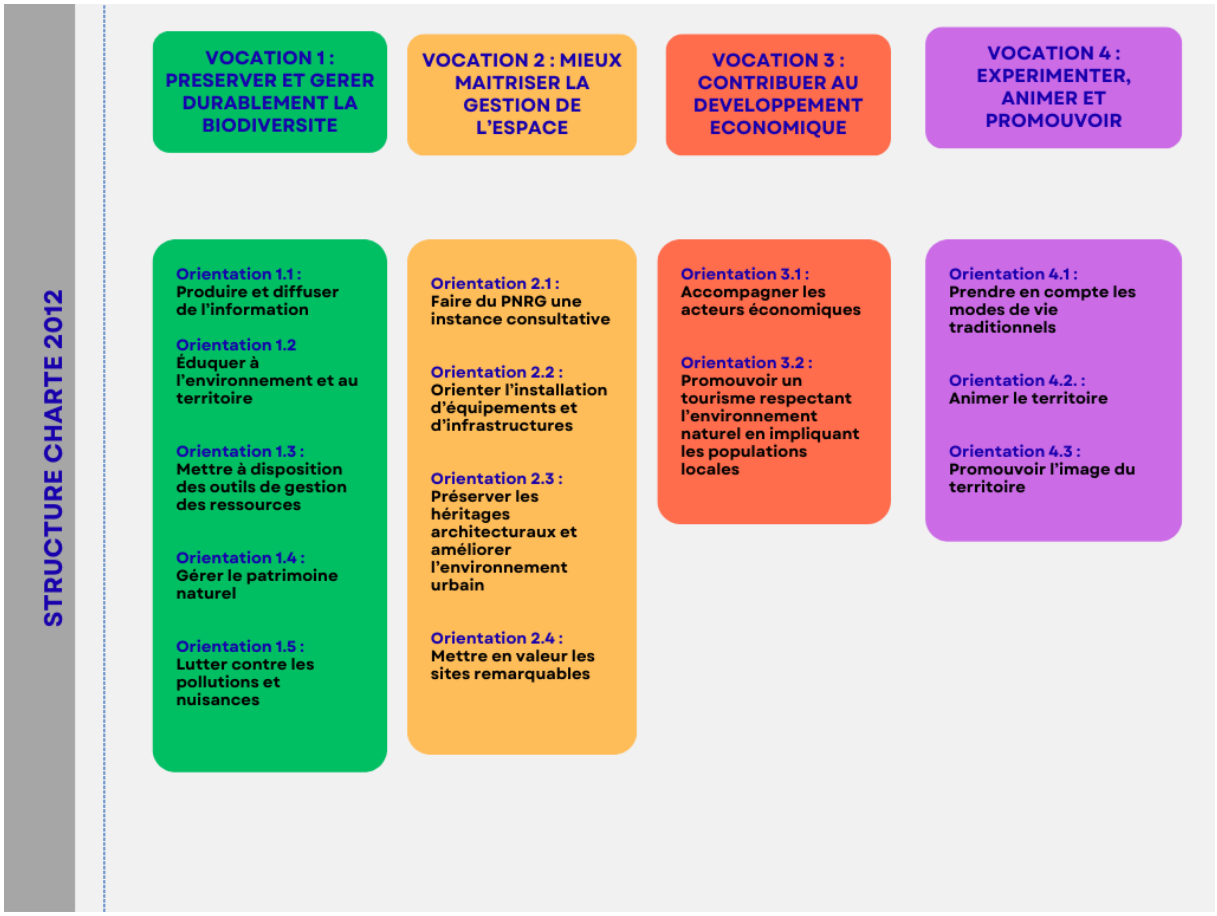
Au sein de la vocation 4 (expérimenter, animer et promouvoir), l'orientation relative à la prise en compte des modes de vie traditionnels représente plus de la moitié des dépenses.



.

Une mise en œuvre de la Charte du PNRG entre 2007 et 2024 très inégale

III Une mise en œuvre de la Charte du PNRG entre 2007 et 2024 très inégale



En l'absence de tableau de bord listant précisément les actions réalisées, un travail de compilation a été réalisé auprès des agents du PNRG, complété par l'exploitation des bilans annuels.
Cette approche, forcément non exhaustive, permet de relier les actions conduites aux différentes mesures de la charte et de tenter d'apprécier les problématiques rencontrées.
Elle est toutefois biaisée car les intitulés des actions envisagées dans le cadre de la charte étant relativement peu précis, les actions conduites peuvent facilement y coïncider. Cela donne une impression d'un important taux de réalisation alors que certaines actions revêtent un caractère mineur par rapport à l'ambition initiale.

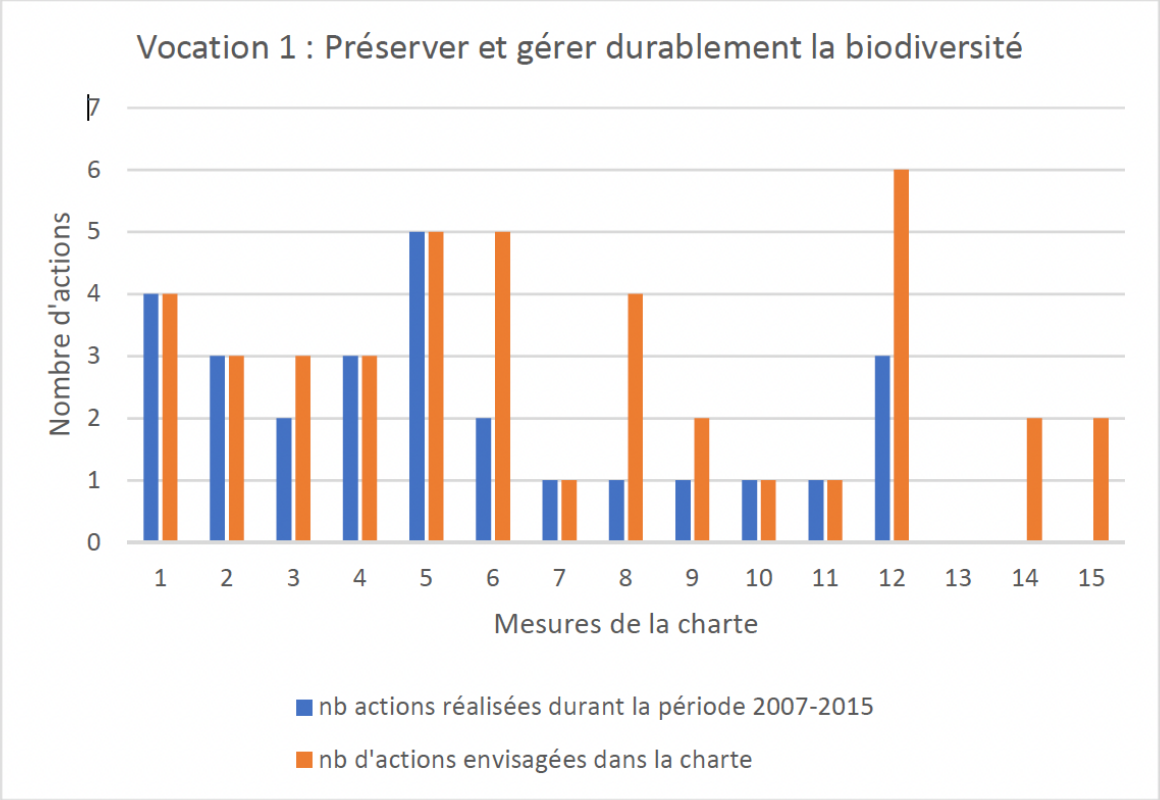
Les graphiques présentés ci-après doivent ainsi être relativisés et plutôt mettre en évidence les mesures pour lesquelles aucune action (ou très peu) n'a été réalisée.

III.1 Vocation 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité



- Les orientations 1 « produire et diffuser de l'information » et 2 « Éduquer à l'environnement et au territoire » ont été déclinées en de nombreuses actions. En revanche, les orientations relatives à la gestion des ressources (orientation 1.3) et à la lutte contre les nuisances (orientation 1.5) ne se sont pas traduites par des actions majeures avant les 5 dernières années : inventaire suivi et nettoyage des VHU, des dépôts d'ordures sauvages etc. Travail partenarial avec la CCOG pour faire évoluer le ramassage des encombrants à l'Ouest.

- Les actions envisagées relatives à l'eau, au milieu forestier, aux zones de silence et à l'orpaillage n'ont pas été réalisées ou de manière mineure.



Durant la période 2021–2024, le Parc naturel régional de la Guyane a poursuivi son engagement en faveur de la gestion durable de son territoire, avec des actions concrètes sur plusieurs sites d'intérêt écologique majeur.

⇒ <u>Éducation à l'environnement</u>

L'éducation à l'environnement a été un axe structurant de l'action du Parc. Deux guides animateurs interviennent auprès des scolaires et autres publics. Leurs actions ont bénéficié d'un complément de financement de l'État en 2020 et 2021.

Plus de 15 000 élèves, de la maternelle au lycée (y compris les classes ULYS), ont été sensibilisés entre 2021 et 2024.

Parmi les actions phares :

- Le programme pédagogique « De l'abattis à l'assiette », coanimé avec le Réseau des Savoirs de la Forêt,
- La création de l'Aire Terrestre Éducative de Roura en 2022.


Journée Fête de la Nature



⇒ Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura

Jusqu'en 2022, le PNRG a assuré la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura. Celle-ci a consolidé ses engagements à l'échelle internationale, notamment par le maintien de ses labellisations Ramsar et CAR SPAW, témoignant de la richesse écologique de ses zones humides. Malgré un contexte marqué par l'absence d'agents assermentés limitant les capacités de contrôle, les suivis scientifiques ont repris avec des résultats notables :

- Rebond spectaculaire de la colonie d'Onoré agami (1 250 nids en 2022 contre 145 en 2021),
- Suivi de 32 loutres géantes,
- Renforcement des études sur les amphibiens, dont le dendrobate à tapirer,

Des efforts ont également porté sur la lutte contre l'expansion du Moucou-Moucou et sur le renforcement des bases de données écologiques.
Concernant la sensibilisation, des animations locales, des expositions et des publications numériques (2 000 abonnés à la page Facebook) ont permis de maintenir une dynamique active de médiation.

⇒ Réserve Naturelle Nationale de l'Amana

Le 26 décembre 2007, le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) a signé une convention avec l'État pour la gestion de la réserve naturelle de l'Amana.
La Réserve couvre une surface de 14 400 hectares. Délimitée linéairement le long du littoral afin de protéger notamment les plages de ponte des tortues marines, elle comporte des mangroves et lagunes en perpétuelle évolution avec l'avancée des bancs de vase. Elle assure en particulier la protection de plages de pontes d'importance majeure pour les tortues luths et vertes, et dans une moindre mesure pour les tortues olivâtres.
Ces zones humides constituent également une halte migratoire pour des dizaines de milliers de limicoles américains.

Les missions prioritaires concernent : la surveillance du territoire et la police de l'environnement, la connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, le conseil, étude et ingénierie, les interventions sur le patrimoine naturel, la création et maintenance d'infrastructures d'accueil.

Les missions secondaires concernent la participation à la recherche, la création de supports de communication et de pédagogie et les prestations d'accueil et d'animation.

En 2024 la surveillance des saisons de ponte a permis de comptabiliser 5 592 pontes de tortues vertes, 259 tortues luths et 64 tortues olivâtres.
Face à la persistance du braconnage (255 nids touchés) et à la prédation par les chiens errants (257 nids déterrés), des mesures de surveillance et de protection ont été renforcées.

Lutte contre le braconnage des œufs de tortues marines

Infractions relevées en 2020 : **195** nids braconnés (toutes espèces confondues).
2 PV émis par la RNNA Transmis au TGI de Cayenne pour enlèvement, d'œuf ou nid d'espèces animales non domestique, transport non autorisé d'espèce animal non domestique, atteint irrégulière à un animal non domestique.
Comparution au tribunal le 30/09/2020





Destruction d'un nid de tortue par un chien sur la plage de Yalimapo - Photo RNA

Suivi et lutte contre la prédation des nids de tortues marines par les chiens

Infractions relevées en 2020 : 242 nids déterrés (3 espèces confondues)
Il n'y a pas eu d'action de lutte contre les chiens errants.

En 2023, en partenariat avec l'association KWATA, une écloserie a été mise en place : 30 nids ont été sauvés et 776 tortues ont été remises à l'eau.
Par ailleurs, 643 kg de déchets ont été collectés sur la plage d'Awala, contribuant à la préservation du littoral.

A partir de 2024, des actions de lutte contre la pêche illégale dans l'enceinte de la RNNA ont été initiées conjointement avec les FAG, ULAM, Gendarmerie Maritime de Kourou, l'OFB.
Résultats : plus de 6 T de poissons saisis et détruits pour 7 navires contrôlés en 3 mois.

⇒ <u>Savane de la Montagne des Pères</u>

Depuis 2018, cette savane fait l'objet d'une gestion attentive. Un brûlis écologique encadré a été mis en œuvre en 2023 avec l'appui de l'EMIZ (État-major interministériel de la zone de défense et de sécurité de Guyane), complété par un suivi de la régénération de la végétation.
Les missions réalisées ont également porté sur l'entretien du site, des inventaires naturalistes, la pose de pièges photographiques et la préparation de sentiers d'interprétation.
Ces efforts ont abouti à la finalisation d'un plan de gestion par le SMPNRG jusqu'en 2030.



Source PNRG

⇒ Continuité écologique – Projet Crotale

Dans le cadre du projet Crotale, un inventaire écologique approfondi a été mené sur 27 savanes littorales réparties entre Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Mana.



Les données recueillies sont riches :

- 127 espèces végétales,
- 83 espèces de reptiles et amphibiens,
- 19 mammifères,
- 550 données ornithologiques,
- 54 témoignages d'habitants.

Ces éléments constituent un socle essentiel pour la définition des corridors écologiques et l'amélioration de la stratégie des aires protégées de Guyane.

⇒ Obligation Réelle Environnementale Bati Masso (Mana)

Débutée en 2019, cette action en lien avec Voltalia et en partenariat avec la commune de Mana, a conduit à l'aménagement d'un sentier de découverte par le SMPNRG, assorti de séances d'animations et de suivi écologique régulier, renforçant la valorisation et la conservation du site en espace périurbain.

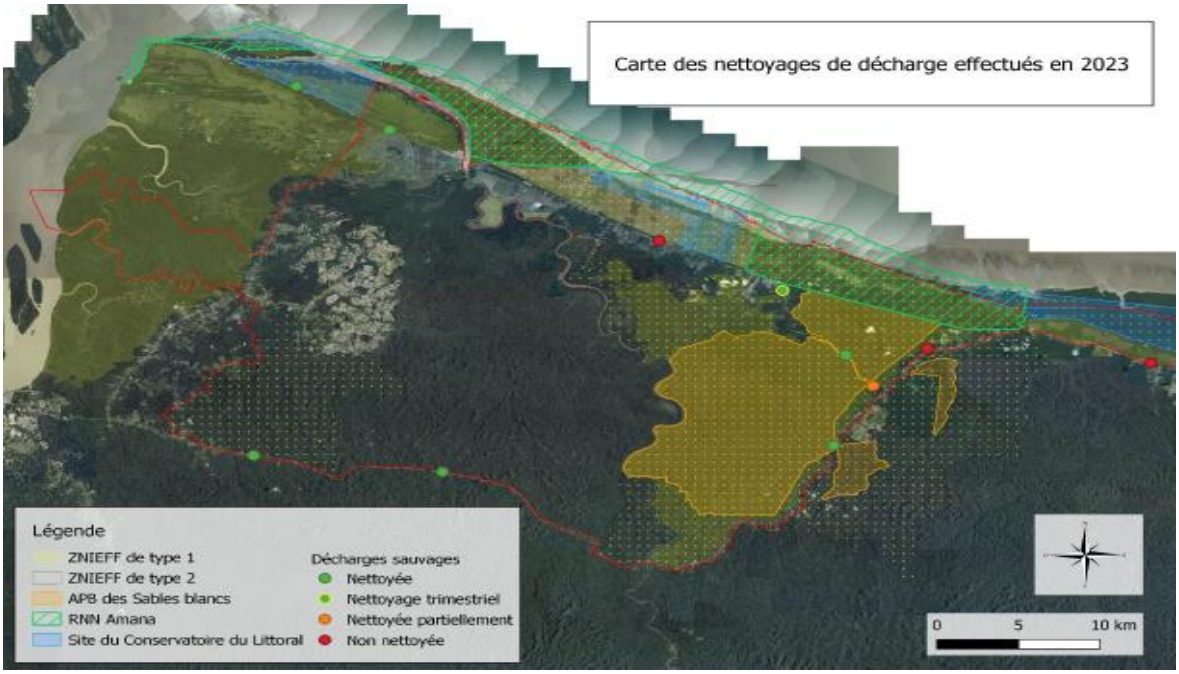
Dans le cadre de la gestion et en application du code de l'environnement, le SMPNRG doit assurer la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. C'est la vocation première du PNRG : « préserver et gérer durablement la biodiversité ».

Si peu d'actions ont été menées en ce sens (hormis les points supra), il convient de noter les efforts récents en matière de lutte contre les pollutions.

⇒ <u>Suivi des décharges sauvages secteur Ouest :</u>

Dans le cadre de la convention passée en 2020 avec la DGTM, le PNRG a animé une concertation avec les parties prenantes de la gestion des déchets sur la commune de Mana.
Après une étape d'inventaire, et de mobilisation de la CCOG, EPCI en charge de cette gestion, des actions régulières de nettoyage ont été menées en particulier dans la zone protégée de l'APB des sables blancs.

L'illustration ci-contre fait l'état des nettoyages organisés par le PNRG en 2023 sur le secteur Ouest.



Le nombre trop limité d'agents (gardes commissionnés et assermentés) affectés à la gestion du périmètre du PNRG (territoire à couvrir et distances temps associées), implique forcément de revenir à des espaces prioritaires plus restreints et bien identifiés.



Agents PNRG et RNA en action de nettoyage - sentier des sables blancs



Les tentatives de mobilisation de la population comme lors de « Mayouri Propreté » restent peu efficaces.

Aussi en 2023, toujours dans le cadre du programme EEDD Ouest porté par le PNRG et financé par la DTGM, plusieurs interventions sur le thème des déchets ont été dispensées dans les établissements scolaires. Le tableau ci-dessous liste ces interventions :

Date	Etablissement scolaire	Degré	Niveau	Effectifs
06/02/23	Ecole Bellevue	1er degré	CE2	15
07/02/23	Ecole Robinson Mana	1er degré	CP C & CE1 A, CE2 B	48
09/02/23	Ecole Solange Hulic Slm	1er degré	CE2 C, D, A et B	83
13/02/23	Ecole Awala	1er degré	CE2, CM1	18
05/06/23	Ecole Robinson Mana	1er degré	CE1 C	16
09/11/23	Ecole Solange Hulic Slm	1er degré	CE2 C et CE2 B	43
14/11/23	Ecole Bellevue	1er degré	CE2	18
15/11/23	Ecole Robinson Mana	1er degré	CE1 B & C	40
20/11/23	Ecole Marchadour Javouhey	1er degré	GS A	21
21/11/23	Ecole Solange Hulic Slm	1er degré	CE2 A	28
04/12/23	Ecole Bellevue	1er degré	CE1, GS, CE2, CP/CE1	9
			TOTAL	339

Source PNRG

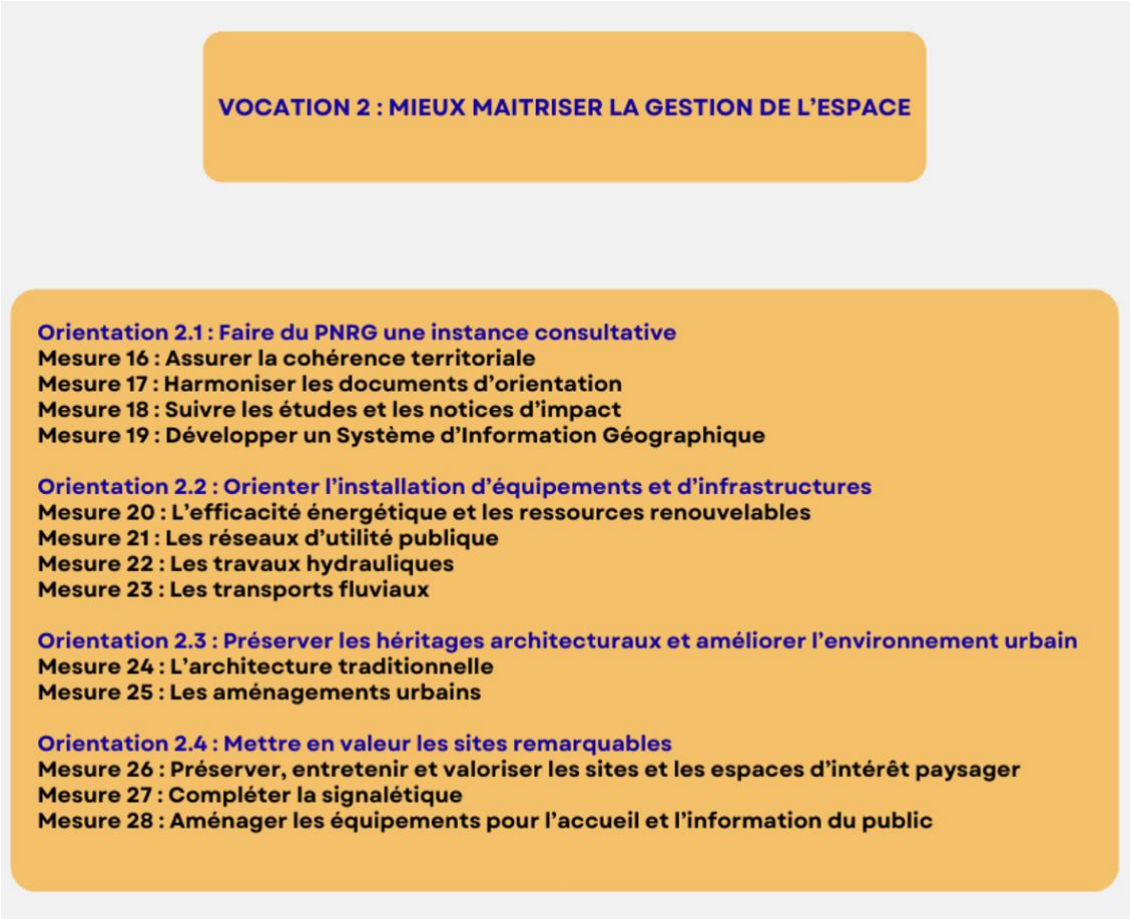
Au total ce sont 339 élèves d'élémentaires qui ont pu bénéficier d'une sensibilisation aux déchets.

Ainsi les missions d'inventaire et de surveillance sont limitées (RNNA, savane sarcelle, savane des pères, sentiers par exemple). Et l'on peut regretter l'abandon du projet de gestion de la Montagne d'Argent pour le compte du conservatoire du littoral.



Source PNRG

III.2 Vocation 2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace

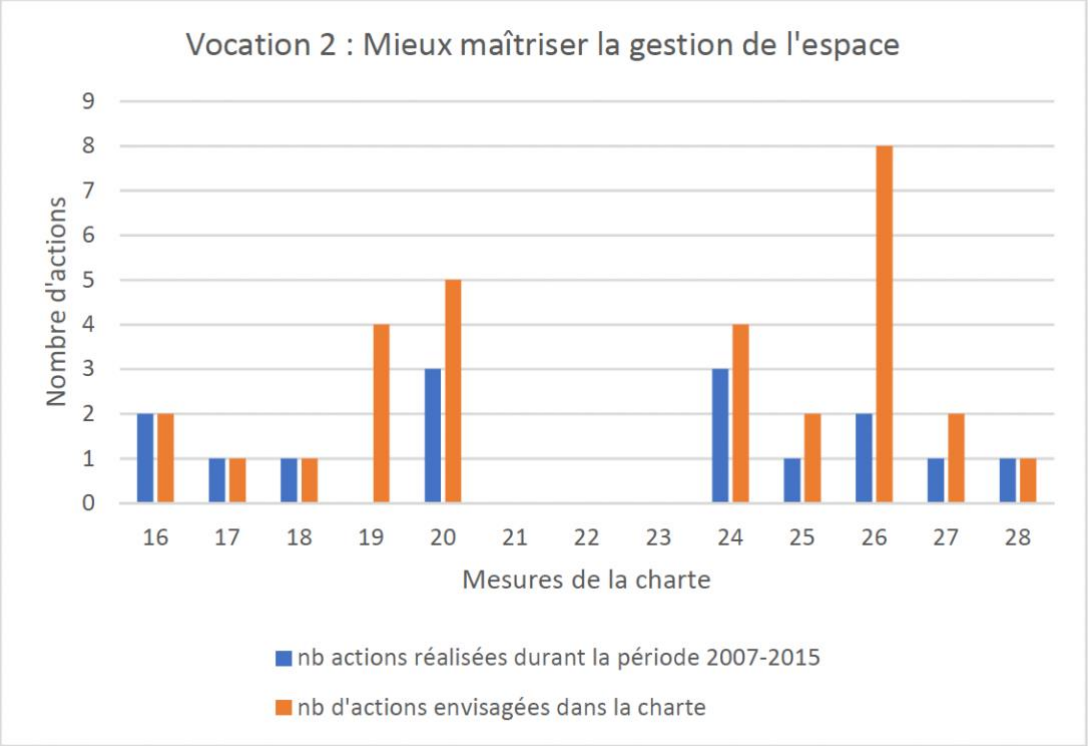


- L'orientation 2.2 relative à l'installation d'équipements et d'infrastructures s'est traduite par la mise en place de l'espace info énergie avant l'intégration du programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte

- La mesure 19 relative au développement d'un système d'information géographique a été mise en œuvre mais pas avec un partage qui permette d'assurer la continuité du service au moment du départ de l'agent qui l'avait mis en place, et pas non plus avec un partage public de l'information. C'est un manque majeur !

- L'orientation 2.1. repose sur une veille continue et la remise d'avis du Parc sur les projets soumis à étude d'impact ainsi que sur les infrastructures d'énergies, et tous les documents locaux d'urbanisme ou de planification. C'est pour le territoire, une sorte d'assurance-vie où l'on mesure l'action par l'évitement ou l'amélioration de projets d'aménagement : une action peu lisible des Parcs de manière générale, et invisible pour la Guyane. Qui plus est les avis du Parc sont concaténé par les services de l'État et non rendus publics par le PNRG, les rendant encore plus invisibles.

- La mesure 26 relative à la préservation, l'entretien et la valorisation des sites et espaces d'intérêt s'est peu concrétisée en dehors de la création et de la gestion de sentiers



Dans le cadre de cette vocation, le SMPNRG s'attache aujourd'hui à concilier aménagement du territoire, préservation des patrimoines bâtis et naturels, et valorisation des sites remarquables.
Le SMPNRG joue également un rôle d'expertise auprès des collectivités locales, en apportant conseils et appuis techniques.

Durant la période 2021-2024, le SMPNRG s'est attaché à mener les actions suivantes :

- Accompagnement des démarches d'urbanisme

Le SMPNRG s'est positionné comme interlocuteur technique de proximité auprès des communes dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …)).
Trois communes ont été accompagnées entre 2021 et 2024, permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement : Mana, Sinnamary, Iracoubo. Les démarches d'accompagnement en amont permettent de modifier les documents au regard de la charte avant d'émettre un avis définitif.

- « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), 2017-2023

Engagé dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer pour 500 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), ce programme signé le 17 mars 2017 fixe cinq axes opérationnels :

1. réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
2. diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des pollutions liées aux transports (10 % au total) ;
3. la production d'énergie renouvelable sur le territoire ;
4. la valorisation de la biodiversité ;

5. l'éducation à l'environnement et à l'énergie renouvelable.

La convention initiale, qui ne fait aucune référence aux mesures ou orientations de la charte, déclinait huit actions pour un montant de 0,669 M€ à réaliser en 2017 et 2018. Avec un bilan financier établi à 0,362 M€ au premier trimestre 2022, le taux de réalisation en montant du programme s'établit à 54 %.
Cela traduit à la fois un mauvais calibrage des actions programmées et la difficulté du SMPNRG à mener à bien ce projet.

Sur la période 2018-2023, plusieurs actions structurantes ont été menées :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments publics et de lampadaires solaires dans les communes du PNRG ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique dans 15 bâtiments, avec un gain notable en confort thermique.

Projets ENR sur communes	Projets	Observations
2023	Installations 7 lampadaires sur Morpio et Organabo - Iracoubo	
2021	ENR Photovoltaïque Maison de la RNNA - Mana	Awala (hors PNRG mais dans RNNA)
2019	ENR Photovoltaïque Maison du PNRG à Cacao Co-financement lampadaires Mana Iracoubo et Saint-Georges Projet BEPOS Mana	ENR Photovoltaïque Régina Bourg (hors PNRG)
2018	Convention CEE pour siège social Contribution PPE Guyane - TEPCV AMO TEPCV - 8 projets Installation de 44 lampadaires solaires AMO Mana et Roura Isolation thermique écoles Projet BEPOS Mana	 Voir bilan 2018 Voir bilan 2018
2017	Convention État - PNRG pour TEPCV	

Ces actions sont certes insuffisantes et ne répondent que partiellement aux actions préconisées dans le cadre du programme TEPCV.
Elles ont néanmoins contribué à la réduction de l'empreinte carbone à l'échelle locale, et à offrir des terrains d'expérimentations à des entreprises locales.

- <u>Valorisation et entretien des sentiers naturels</u>

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, 135 km de sentiers ont été entretenus, cartographiés et balisés. Au total, 26 sentiers ont été recensés dont certains équipés de signalétique, favorisant l'accessibilité, la découverte et la valorisation du patrimoine naturel.

A la demande de la commune d'Iracoubo, le SMPNRG en tant qu'AMO a piloté l'aménagement d'un nouveau sentier pédagogique sur la savane Fiévé en 2024. Il comprend trois boucles de 1,2 km à 4 km, aménagées avec nettoyage, balisage et panneaux explicatifs, permettant une meilleure appropriation du site par les habitants et les visiteurs.



Source PNRG

- Aménagement des criques du territoire des Savanes

En réponse à une demande de la Communauté des Communes des Savanes (CCDS), le PNRG a assuré une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de quatre sites à vocation touristique :

- Les criques Morpio et Organabo (Iracoubo),
- La crique Canceler (Sinnamary),
- La crique Parforce (Kourou).

Les travaux ont été réalisés entre fin 2021 et 2023, avec pour objectif de structurer une offre touristique durable et intégrée.


Crique PARFORCE (commune de Kourou)


Crique CANCELER (commune de Sinnamary)


Crique MORPIO (commune d'Iracoubo)


Crique ORGANABO (commune d'Iracoubo)

- Expertise territoriale : un appui aux projets d'aménagement (mines, agriculture)

Le SMPNRG a rendu une vingtaine d'avis techniques sur des projets, notamment dans les secteurs minier et agricole, illustrant son rôle croissant en tant qu'acteur référent dans la planification territoriale.

Le tableau ci-dessous donne le détail des dernières années.

Bureau Syndical du Syndicat Mixte du PNRG

Annexe 2 : Historique des avis émis par le SMPNRG entre 2017 et 2024 (liste non exhaustive)

DATE	THEME	TYPE	SECTEUR	COMMUNE	ENTREPRISE	DEMANDEUR DE L'AVIS	AVIS EMIS	SIGNE PAR
2017	Travaux (BTP)	Voirie Ouanary	Extension voirie	Ouanary	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2017	Mine	AEX	Crique Bois Bandé	Roura	SAS Compagnie minière HORTH	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Mine	AEX	Nancibo	Roura	Société DRC	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Travaux (BTP)	Confortement berges Ouanary	Ouanary	Oanary	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	Construction	Parcelle Hyasine	Roura	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	SDIS Mana		Mana	AGIR	AGIR	Avis favorable	Président
2018	Travaux (BTP)	Construction centre incendie Sinnamary (CISS)		Sinnamary	ACAPA	ACAPA	Avis favorable	Président
2018	Mine	AEX	Crique Barthelemy	Roura		DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2018	Carrière	AEX	Galion	Montsinery Tonnegrande	Carrière du galion	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2020	Mine	ARM	Crique Mouflet	Roura		DGTM	Avis favorable	Président
2021	Eau	SDAGE	Toute la Guyane		?	CEB (Comité Eau & Biodiversité)		
2021	Energies Renouvelables	PLU : Centrale hybride (CEOG) Mana	Parcelle F17000	Mana	Village Prospérité ou CEOG ?	Commune de Mana	Avis favorable	Président
2022	Agricole	Projet sur Roura						
2022	Forêt	Politique forestière Guyane	Toute la Guyane			CTG		Président
2022	Mine	Permis Exclusif de Recherche (PER) - Prolongation	Carapa	Roura	Compagnie minière Boulanger	DGTM	Avis favorable	Président
2022	Mine	Permis Exclusif de Recherche (PER) - Renouvellement	Basse Mana	Mana	Sudmine			
2022	Mine	AEX	Crique Georgeon	Roura	SAS Amazone Gold	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2022	Energies Renouvelables	Panneaux photovoltaique	Trou poisson	Iracoubo	Amarenco	Amarenco (entreprise)	Avis favorable	Président
2023	Mine	AEX	Crique Jalbot 2	Roura	Compagnie minière COOREI	DGTM	Avis non favorable (pas de preuve d'émission)	
2024	Mine	AEX	Crique Capitaine	Roura	S.STS. Guyane	DGTM	Avis Favorable	Président
2024	Mine	ARM	Coralie Est	Roura	SAS 10A	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	AEX	Nuage	Roura	SAS BELIZON	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	ARM	Coralie Ouest	Roura	SAS 10A	DGTM	Avis favorable	Président
2024	Mine	ARM	Crique Carapa	Roura	SAS Phoenix	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	ARM	Grand Bagot	Roura	SMSE	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	ARM	Grand Bagot	Roura	TOUKOR	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	ARM	Crique Ouanary	Ouanary	MICMAC consulting	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président
2024	Mine	ARM	Ti bagot	Roura	COOREI	DGTM	Avis favorable	Président
2024	Mine	ARM	Grand Bagot	Roura	SAS Orizon Mining	DGTM	Avis favorable	Président
2024	Mine	ARM	Bagot	Roura	SAS Ordaphe	DGTM	Avis favorable	Président
2024	Mine	ARM	Aoma	Roura	SAS 10A	DGTM	Avis favorable avec recommandations	Président

Tableau 33. liste Avis rendus par le PNRG – 2017-2024

C'est contribution importante en matière de suivi des enjeux de développement été de protection des espaces de qualité environnementales, sont transmis aux services instructeurs et il est regrettable que le PNRG ne les publie pas afin de les porter à connaissance du public. C'est pourtant une des forces de positionnement des parc.

Autres interventions sur le patrimoine en maîtrise d'ouvrage directe :

- la réalisation d'un cahier du petit patrimoine en attente d'édition (5 300 €),
- la rénovation de la maison du PNRG à Kaw (115 000 €),
  la réhabilitation d'un carbet « Ananas » (13 000 €),
  l'entretien du sentier « Sable blanc » (2 500 €).



Travaux maison de Roura – PNRG 2023

Autres interventions en assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de communes membres :

- la rénovation thermique de bâtiments communaux sur Roura et Mana,
- la réalisation de panneaux d'information sur le sentier Bati Masso, plus récemment crique Morpio – Iracoubo (photo PNRG ci-dessous)



- l'animation du projet de débarcadère à Kaw.
  Ce projet n'a au final pas abouti

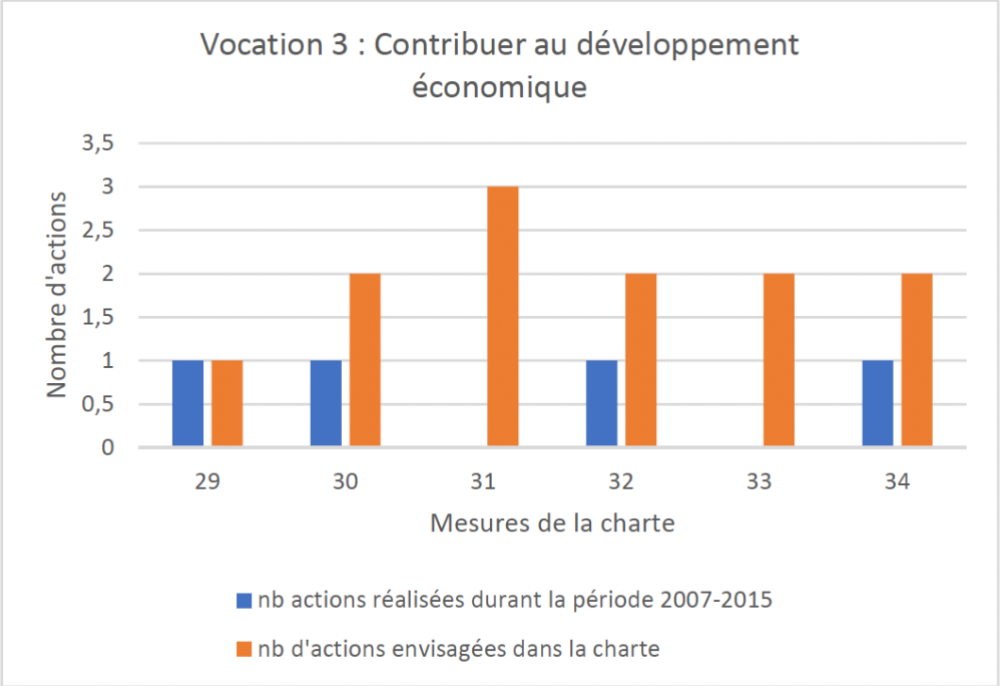
Le SMPNRG intervient également sur des sentiers, celui des sables blancs sur Mana en tant que gestionnaire depuis 2012 et celui d'Anaoua en tant que maître d'ouvrage délégué sur St-Georges (la commune ayant délibéré sur ce point, mais aucune convention n'est établie à date).

III.3 Vocation 3 : Contribuer au développement économique



Dans le cadre de sa mission d'appui au développement économique, le SMPNRG accompagne les initiatives locales et soutient la structuration de filières économiques respectueuses des valeurs du développement durable. Cette dynamique passe aussi par la promotion d'un tourisme responsable, en cohérence avec les richesses naturelles et culturelles de la Guyane.

- Les actions envisagées pour cette vocation étaient peu nombreuses et peu ont été réalisées. On notera toutefois que l'accompagnement des porteurs de projets réalisé dans le cadre des dispositifs DRADL et Leader constitue une action structurante conduite dans le cadre de cette vocation.
- Les problématiques de pratiques agricoles (mesure 31) et d'encadrement de la fréquentation touristique (mesure 33) ont peu été traitées.



- Le Dispositif Régional d'Appui Développement Local – DRADL 2012-2015

L'organisation du DRADL repose sur la territorialisation de l'action publique avec des Agents de Développement Locaux couvrant une grande partie du territoire. Ils ont été recrutés et ont agi par l'entremise d'un partenariat avec le PNRG et la CCEG. La Région, co-financeur, assurait la coordination du dispositif avec un cabinet externe.
Le DRADL 2012-2015 piloté par la Région, s'est attaché à faire émerger des projets et à animer le territoire par des actions concertées entre acteurs locaux.

L'accompagnement aux porteurs de projets dans le montage de dossiers de financement et la création ou le développement d'activités se concrétise par la mise à disposition d'une ingénierie technique et financière dédiée, composée de trois Agents de Développement Économique (ADE), portés par Guyane Développement Innovation (GDI).

Le dispositif visait plusieurs objectifs :

- Créer une dynamique de territoire centrée sur les acteurs et leurs initiatives,
- Capitaliser et valoriser les potentialités des territoires afin de faciliter l'émergence des projets locaux et de renforcer leurs activités tant économiques que sociales,
- Constituer une veille stratégique des projets structurants relatifs à leur territoire (anticiper les mutations territoriales) notamment les projets industriels, projets d'infrastructures (routes, ports, ponts…), les zones d'activités,
- Mettre en réseau, animer et coordonner localement les initiatives répondant aux objectifs locaux et régionaux sous l'impulsion et le suivi du comité de pilotage.

La démarche proposée visait ainsi à promouvoir l'initiative privée dans une pluralité de secteurs (agriculture, tourisme, culture, commerce…).

Dans ce cadre, les priorités d'intervention ont porté sur :

- L'animation et la dynamisation du réseau des acteurs économiques locaux,
- La sensibilisation et la formation des porteurs de projet,
- L'amélioration de l'attractivité du territoire par la valorisation des ressources locales (tourisme, savoir-faire…),
- La détection des besoins de formation des acteurs locaux (formation développement).

Avec un budget de plus de 800 000 €, les résultats indiquent que plus de 140 porteurs de projets ont été accompagnés (majoritairement sur les territoires « fleuve » et « Roura ») et que 7 emplois ont été créés. Les projets portés concernaient principalement les domaines du tourisme, des services, de la restauration et du commerce.

- Le guichet unique de la randonnée et de l'hébergement rural 2008 à 2011

Dans un contexte de faible structuration des activités de randonnée et d'hébergement, le PNRG a souhaité mettre en place un dispositif d'accueil des visiteurs afin de répondre à leurs demandes d'information.
Cet outil s'est traduit par la mise en place d'un guichet unique, animé par l'association des gîtes de France et la compagnie des guides de Guyane.
Ce programme, réalisé entre 2008 et 2011, avait pour objectif :
- Proposer des actions de promotion des activités de randonnée et de développement des hébergements labellisés sur l'ensemble du territoire par un accueil physique à Cayenne ;
- Informer sur les structures d'hébergement de qualité en milieu rural ;
- Apporter des conseils en vue de sécuriser les visiteurs empruntant les sentiers de randonnée en milieu amazonien.

Ce programme a bénéficié d'une subvention régionale dans le cadre du FEDER 2007-2013.
Ce dispositif n'a toutefois pas été pérennisé et n'existe plus aujourd'hui.

- Promotion des productions locales – Lettre « Consommons Local » -2021-2024

Le SMPNRG a poursuivi la conception et la diffusion de la Lettre d'information « Consommons Local », outil de valorisation des producteurs et initiatives agricoles du territoire du PNRG.
Deux éditions ont permis de mettre à l'honneur notamment YANA FARM, productrice d'huiles et beurres à base de palmiers, et l'association PANAKUH, investie dans la sauvegarde du patrimoine des Palikur.
Bilan : 2 lettres publiées, 4 acteurs valorisés, 1 637 personnes touchées via les réseaux sociaux.

Enfin, douze lettres d'informations « Consommons local » ont été produites et diffusées sur le site internet, mais également dans les communes. Elles comprennent plusieurs rubriques visant à valoriser les producteurs locaux, à commencer par ceux qui bénéficient de la marque parc.

- Déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et appui aux producteurs dans le cadre de la vente de produits en boutiques ou dans les salons et foires

Le SMPNRG a initié, et renforcé au cours des dernières années, le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional.

Cette marque permet aux entreprises bénéficiant du label de faire valoir le respect des valeurs du PNRG en matière environnemental, humain et territorial.
Les objectifs de la marque au niveau national sont de :
1. valoriser les savoir-faire et savoirs du territoire ;
2. promouvoir les produits et services du territoires ;
3. favoriser le maintien des activités ;
4. apporter une dynamique supplémentaire sur le territoire.

Les entreprises doivent répondre à un cahier des charges adapté en fonction des spécificités locales et validé par la fédération nationale des PNR. À la suite d'un audit réalisé par les agents du parc, le label est attribué. Trois conventions ont été développées (hébergement, restauration et miel).
Sur la période 2021-2024, 34 entreprises ont fait l'objet d'auditions de conseils, et 15 ont obtenu la labellisation, dans des secteurs variés tels que :

- Hébergement (6),
- Produits locaux (5),
- Prestation d'accompagnement (2),
- Travail du bois (1),
- Site de découverte (1).

En ce qui concerne les foires et salons, l'activité a décliné en 2020 et 2021 (période COVID), alors que la dépense moyenne consacrée aux salons était de 61 000 € en 2018-2019. Lors du déplacement à la foire de Paris en 2018, près de 48 000 € ont été dépensés.

Le syndicat a engagé 13 000 € lors de la journée du miel à Cayenne et 15 000 € au salon international de l'agriculture de 2020. Dans ce cadre, il a pris en charge les frais de déplacement des agents et les frais de « missions » de producteurs.

- <u>Événement fédérateur : le Grand pique-nique du Parc</u>

Organisé le 19 novembre 2022 à Sinnamary, cet événement grand public a rassemblé producteurs, habitants et visiteurs autour d'un marché local, de visites de sites labellisés, de balades nature et d'ateliers pédagogiques. L'occasion de faire découvrir les produits locaux, le patrimoine naturel de Sinnamary, et de sensibiliser petits et grands à des savoir-faire traditionnels (ex. transformation du manioc).
La prochaine édition 2025 est prévue à Ouanary.

- <u>Structuration des acteurs économiques de l'Est guyanais</u>

Le SMPNRG a accompagné 7 entreprises du territoire de l'Est à travers des actions concrètes : participation à des salons, réunions de concertation, conception de supports de communication (logos, photos).
Ce projet a été financé par le programme européen LEADER du Gal de l'Est porté par la CCEG.

- <u>Valorisation du patrimoine rural des Savanes</u>

À l'occasion du Grand pique-nique de 2022, des outils de communication personnalisés ont été remis à plusieurs producteurs (Belles racines, Lozèy Péyi, Yijak, etc.) afin de valoriser leurs activités : bâches pour stands, cabas recyclés, flyers avec coordonnées.

Bilan : 3 supports produits pour chaque acteur accompagné.

Ce projet a été financé par le programme européen LEADER du Gal des Savanes porté par la CCDS.

- Soutien aux porteurs de projets

Le SMPNRG a joué un rôle d'accompagnement technique et stratégique auprès des porteurs de projets économiques

- Développement d'une filière apicole locale

En partenariat avec l'association APIGUY, une formation à l'apiculture a été dispensée sur 5 sessions entre août et décembre. 2020
Cette action a permis à 36 stagiaires, issus des 6 communes et des 3 villes-portes, d'acquérir des compétences techniques et réglementaires. Certains ont également pu recevoir, après validation, une colonie d'abeilles de type Buckfast, produite localement.
Ce projet a été financé par le programme européen LEADER du Gal de l'Est porté par la CCEG.



SÉMINAIRE « MIELS DE GUYANE : DE LA NATURE AU CONSOMMATEUR »- 2023



Photo PNRG

III.4 Vocation 4 : Expérimenter, animer et promouvoir

VOCATION 4 : EXPERIMENTER, ANIMER ET PROMOUVOIR

Orientation 4.1 : Prendre en compte les modes de vie traditionnels
Mesure 35 : Composer de nouveaux modes de fonctionnement
Mesure 36 : Accompagner les populations vers une exploitation durable des ressources naturelles
Mesure 37 : Expérimenter et transmettre

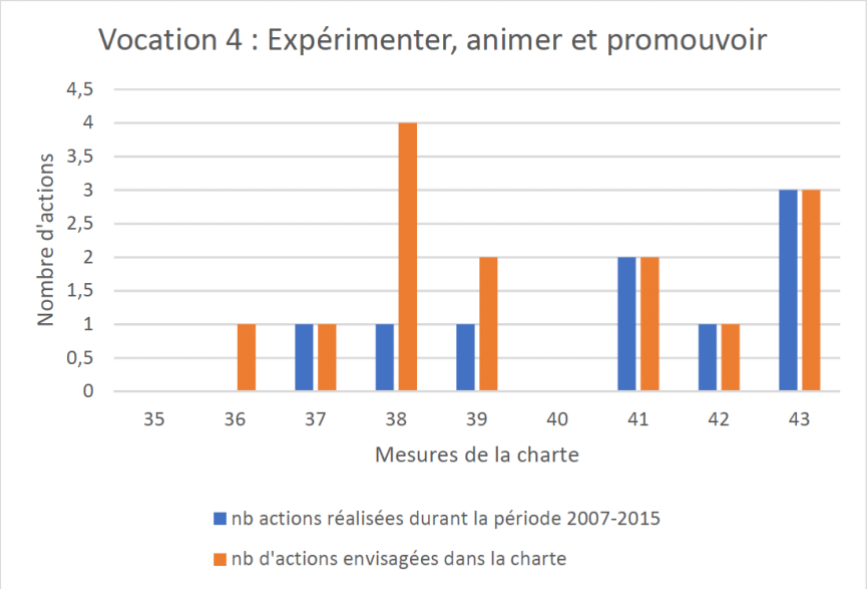
Orientation 4.2. : Animer le territoire
Mesure 38 : recenser et conserver les patrimoines culturels et ethnologiques
Mesure 39 : Soutenir l'expression culturelle
Mesure 40 : Développer les réseaux et l'action des maisons du Parc

Orientation 4.3 : Promouvoir l'image du territoire
Mesure 41 : Mettre en œuvre une politique de communication
Mesure 42 : Participer aux salons locaux, régionaux, nationaux et internationaux
Mesure 43 : Développer la coopération transterritoriale

Le SMPNRG inscrit également son action dans une dynamique d'animation territoriale et de reconnaissance des pratiques et savoir-faire traditionnels. À travers des initiatives culturelles, des événements de promotion et des outils de médiation, il contribue à faire rayonner l'identité du territoire et à renforcer le lien entre les habitants et leur environnement.

- L'orientation relative à la prise en compte des modes de vie traditionnels a néanmoins eu peu de traduction concrète.
- Les orientations relatives à l'animation et la promotion de l'image du territoire (orientations 4.2 et 4.3) se sont traduites par des actions de réalisation de livrets thématiques et d'organisation d'évènements.
- La notion d'expérimentation est peu présente dans les actions réalisées.

- Le développement de la coopération s'est concrétisé à travers le programme Oyana avec le parc national de Cap Orange du Brésil.



- <u>Le Programme Oyapock Nature (OYANA) :</u>

Le programme Oyapock Nature marque la volonté de la Guyane et du Brésil de vouloir traiter ensemble les problématiques rencontrées dans la basse vallée de l'Oyapock.

Avec un budget de plus de 1 million d'euros, plusieurs objectifs, articulé autour de 9 thématiques, chacune déclinée en plusieurs actions étaient fixés à travers ce programme de coopération :

THEMATIQUE 1 : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN	Action 1.1 : Evaluation du potentiel écotouristique. Action 1.2 : Evaluation du potentiel en wassaï. Action 1.3 : Evaluation et identification de la pollution. Action 1.4 : Evaluation de la ressource halieutique. Action 1.5 : Cartographie de la zone. Action 1.6 : Etudes scientifiques : tortues, caïmans, mammifères terrestres et aquatiques.
THEMATIQUE 2 : EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	Action 2.1 : Education à la gestion de pinotières. Action 2.2 : Action dans les écoles.
THEMATIQUE 3 : POLITIQUES PUBLIQUES ET EXTERNES	Action 3.1 : Proposition de solutions pour la gestion des polluants. Action 3.2 : Collaboration avec des organismes publics et privés.
THEMATIQUE 4 : GESTION ET PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	Action 4.1 : Acquisition d'un bateau pour la prospection scientifique. Action 4.2 : Acquisition d'un laboratoire d'analyses. Action 4.3 : Formation de guides touristique propres à la zone.

:

	Action 4.4 : Aménagement de sites d'observation. Action 4.5 : Action de protection.
THEMATIQUE 5 : GESTION DE L'INFORMATION :	Action 5.1 : Edition d'un guide sur l'histoire de la vallée. Action 5.2 : Edition d'un guide de la flore et de la vallée. Action 5.3 : Edition d'un guide de la faune de la vallée. Action 5.4 : Edition d'un guide sur la méliponiculture. Action 5.5 : Edition d'une carte thématique de la zone.
THEMATIQUE 6 : DEVELOPPEMENT DURABLE	Action 6.1 : Aménagement de pinotières naturelles. Action 6.2 : Aménagement d'un atelier de traitement du wassaï. Action 6.3 : Installation d'une méliponiculture. Action 6.4 : Stimuler la création d'entrepôt de pêche. Action 6.5 : Stimuler l'élevage de crabe. Action 6.6 : Stimuler la création d'une unité de séchage de fruits.
THEMATIQUE 7 : TOURISME NATURE	Action 7.1 : Création de sentiers pédestres. Action 7.2 : Création d'un carbet d'accueil de la randonnée étape. Action 7.3 : Aménagement de zones de découverte de la végétation. Action 7.4 : Stimuler la création de lodges.
THEMATIQUE 8 : INTEGRATION DES COMMUNAUTES LOCALES	Action 8.1 : Construction de la maison de la vallée de l'Oyapock. Action 8.2 : Réalisation d'évènements visant à intégrer les populations.
THEMATIQUE 9 : MISE EN PLACE D'UNE ZONE MAB	Action 9.1 : Etudier la faisabilité de la création d'une zone MAB. Action 9.2 : Création de la zone MAB.

Si de nombreuses actions concrètes ont bien été réalisées (publications, études, aménagements de sentiers de randonnée, relevés faune flore, éducation à l'environnement, évènements, …) le PNRG ne tire de ces actions aucune conséquence en terme de protection de l'environnement et de développement économique de la vallée de l'Oyapock, alors qu'à l'origine le programme visait à établir sur les deux rives de l'Oyapock un modèle commun de développement durable suite à l'analyse des conséquences des activités humaines sur la biodiversité.

- Séminaire interne du Parc – 23 septembre 2022

Le Parc a organisé en 2022 un séminaire interne à destination de ses équipes. Cet événement a permis de partager une vision commune du projet de territoire, de présenter les missions fondamentales du Parc et de renforcer la cohésion interne autour des objectifs à long terme.

- Accompagnement à la valorisation des savoir-faire locaux à l'international

Dans le cadre du projet « Favoriser la visibilité des produits locaux du territoire des Savanes », financé par le Programme LEADER du GAL des Savanes de la CCDS, le PNRG a accompagné des producteurs des communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo sur des salons internationaux. Pour faciliter leur participation, le financement a permis la prise en charge des déplacements, hébergements, et une partie des frais de logistiques.

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir les richesses naturelles et culturelles de la Guyane,
- Renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire,
- Encourager la structuration des filières et les démarches de labellisation,
- Accroître l'attractivité du territoire et soutenir la consommation locale,
- Contribuer à l'ouverture de débouchés commerciaux.

Chiffre clé : participation à 3 salons internationaux entre 2021 et 2024





- Création et diffusion d'expositions itinérantes

Dans une optique de médiation culturelle et de mise en valeur du patrimoine, le PNRG a conçu et mis à disposition plusieurs expositions thématiques auprès de ses communes membres et au-delà. Parmi elles, deux expositions phares ont rencontré un fort intérêt :

- L'une consacrée au manioc, aliment central des cultures locales,
- L'autre valorisant les savoir-faire liés au cacao.

Ces expositions participent à la sensibilisation du public à la richesse du patrimoine immatériel guyanais et à sa transmission.

Les actions transversales et structurantes réalisées

Parmi les différentes actions réalisées, certaines ont été relativement structurantes, tant par le temps dédié que par les résultats obtenus ou les budgets alloués :

L'animation et gestion du Programme LEADER des Savanes 2009-2015

Le Groupe d'Action Locale des Savanes animé par le PNRG a eu pour objectif de mettre en œuvre le Programme Européen LEADER sur les communes du territoire des Savanes : Kourou (ville porte), St-Elie (hors périmètre classé), Sinnamary, Iracoubo sur la période 2009-2015.

Le Programme Européen LEADER des Savanes a soutenu la mise en place d'actions afin de dynamiser et d'organiser la structuration du territoire. Elles se sont poursuivies par des échanges hors territoire et des rencontres avec des territoires Gal nationaux et européens sur la thématique de la valorisation des produits locaux.

Avec un budget de plus de 1.6 millions d'euros, les objectifs opérationnels du projet portaient sur :

- Accueillir et accompagner les porteurs de projets éligibles à la stratégie de développement local du Programme
- Préserver et valoriser les sites et paysages naturels
- Préserver le patrimoine culturel, l'artisanat traditionnel, et le cadre architectural
- Valoriser durablement les ressources locales du territoire

- Inciter les initiatives endogènes de développement local sur le territoire des Savanes
- Mettre en œuvre des projets de coopération.

Le GAL a mis en place des actions afin de promouvoir son territoire, en accord avec sa stratégie de développement local : « Des aménagements, des animations et des services nouveaux pour un meilleur accueil sur le territoire des Savanes : vers une valorisation durable des ressources locales » :

- Informations et formation des animateurs du GAL
- Animations et coordination des projets
- Promotion du territoire : site internet, bulletin d'information, encart presse
- Valorisation des atouts touristiques et des produits du territoire : panier du GDS, catalogue présentant le territoire des Savanes
- Participation à des foires et salons

Le programme a été mené par une cellule d'animation composée de deux agents pour un total d'1,5 ETP.
Le PNRG a tiré un bilan positif de ces six années de programmation avec 63 projets programmés et 51 projets engagés. Les porteurs privés ont été peu nombreux à solliciter et à obtenir l'aide du Leader, notamment par besoin d'accompagnement de préfinancement.

La mise en place d'un centre de formation à Cacao -depuis 2007

Le PNRG a fait l'acquisition en 2007 d'une maison, à Cacao sur la commune de Roura qui a été réhabilitée et qu'il met à disposition du CFPPA pour des sessions de formation à destination des agriculteurs.
L'objectif est de proposer un accompagnement scientifique et technique pour la mise en place de pratiques raisonnées tant au niveau de l'utilisation de produits phytosanitaires que des apports d'engrais chimiques.

L'acquisition et la réhabilitation ont été réalisées pour un montant de 368 000 €, avec des aides issues du FEOGA et du Leader +.
Plus de 50 formations ont été dispensées entre 2009 et 2016.
Par ailleurs de 2020 à 2024, le CFPPA a organisé une vingtaine de stages par an avec une moyenne de 15 stagiaires par session. La Chambre d'Agriculture, qui dispose d'un bureau pour faire du conseil technique, organise une dizaine de stage par an pour le même nombre moyen de stagiaires. Le lieu et les partenariats associés sont donc efficaces.

La création de la boutique du PNRG
Le PNRG a ouvert une boutique au siège à Cayenne. Celle-ci devait participer à la commercialisation des produits de producteurs locaux, dont ceux labellisés par le parc. Une régie de recettes a été mise en place et l'ouverture était assurée par un agent du pôle opérations et programmes. Faute de dispositif de contrôle interne comptable et financier, mais également d'une gestion commerciale adaptée (horaires, mobilité', suivi des approvisionnements par les producteurs, etc.), la décision de fermeture de cet outil a été prise.



Source PNRG

III.5 Regards sur celles des partenaires et autres avis…

III.5.1 Les actions des partenaires, une animation par le PNRG perfectible

Une trentaine de partenaires ont également contribué à la mise en œuvre d'actions inscrites dans la charte ;
Ils revêtent des statuts différents : collectivités, associations, organismes : GEPOG, DEAL, ONF, ONCFS, IFREMER, IRD, CNRS, réserve Trésor&ecolab, WWF, société Tic-Tac Production, conservatoire du littoral, SEPANGUY, réserve de l'Amana, association GYS, association Kwata, Office de l'eau, AuDeg, EPFA Guyane, Fondation du patrimoine, commune de Sinnamary, CCDS, chambre d'agriculture, Fly production, parc de Cabo Orange, …

Les actions les plus nombreuses concernent la vocation 1 relative à la préservation et la gestion de la biodiversité et notamment l'orientation visant à produire et diffuser l'information.
La prédominance de cette vocation est à mettre en lien direct avec la nature des partenaires qui sont majoritairement issus du monde associatif ou de la recherche.

De nombreuses études ou programmes ont ainsi été réalisés, parmi lesquels : le programme Life sur les savanes (GEPOG), les études préalables aux aménagements forestiers (ONF), l'étude sur les conséquences du réchauffement climatique sur le stock de poissons (IFREMER), le suivi du stock de carbone dans les savanes (IRD), le plan national d'actions tortues marines (WWF, ONCFS, Kwata), la publication des données de l'observatoire de la dynamique côtière (DEAL, BRGM), …

Les actions relatives à l'éducation à l'environnement ont également été portées par plusieurs partenaires, avec la réalisation de plusieurs livrets, guides, série documentaire, affiches, ateliers. La conduite de plusieurs évènements a également été soutenue par différents partenaires de manière ponctuelle (orientations 4.2 et 4.3).

En revanche, les orientations relatives à la gestion du patrimoine naturel et à la lutte contre les pollutions et les nuisances n'ont pas ou peu été suivies d'actions concrètes.

Quelques actions de faible envergure ont été réalisées en lien avec la mise en valeur des sites et la préservation des héritages architecturaux (orientations 2.3 et 2.4).

Enfin, la vocation relative au développement économique (orientations 3.1 et 3.2) a peu été suivie d'actions structurantes.
Les partenariats avec les socio-professionnels ou les collectivités restent limités et aboutissent plus difficilement à la mise en place d'actions concrètes de développement économique.

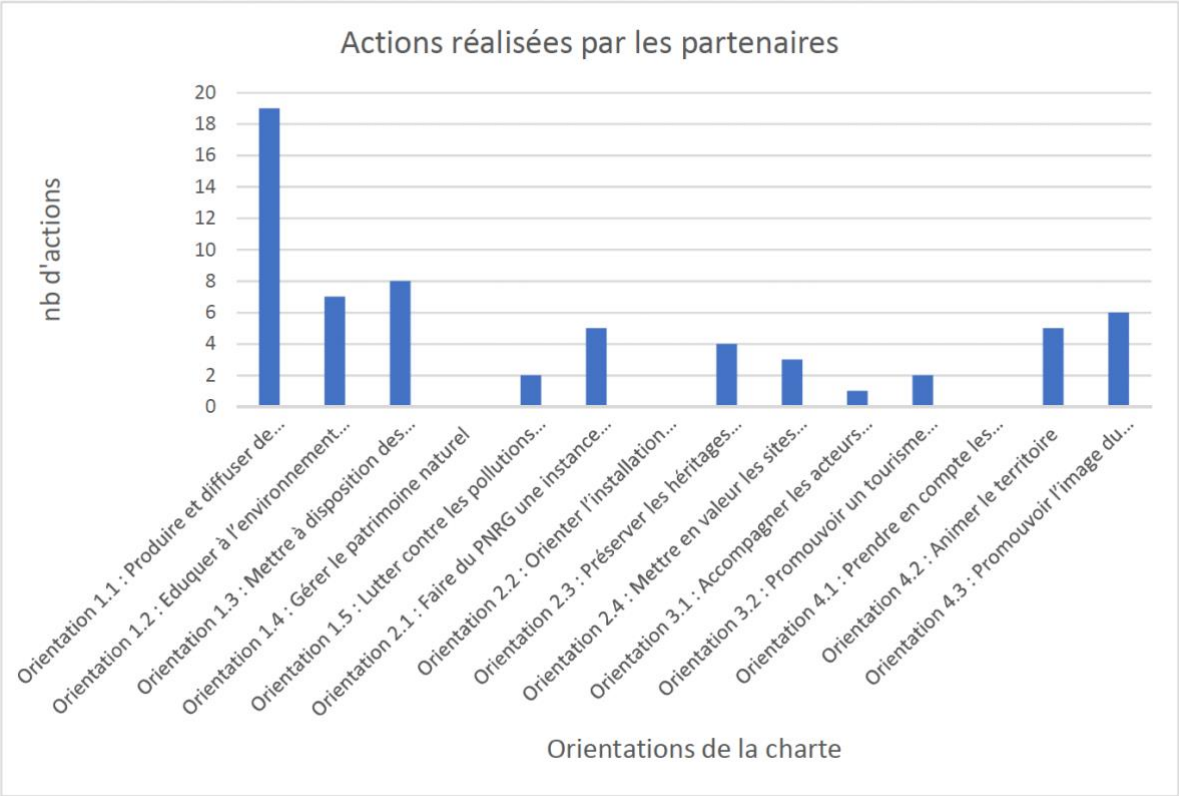


Tableau 34 Actions menées par les partenaires – SIMA PECA 2018

III.5.2 Des résultats contrastés et globalement décevants

Selon l'appréciation des agents du PNR, il apparaît qu'une moitié des actions envisagées dans le cadre de la charte ont été réalisées partiellement et que moins d'un quart des actions ont été entièrement finalisées.

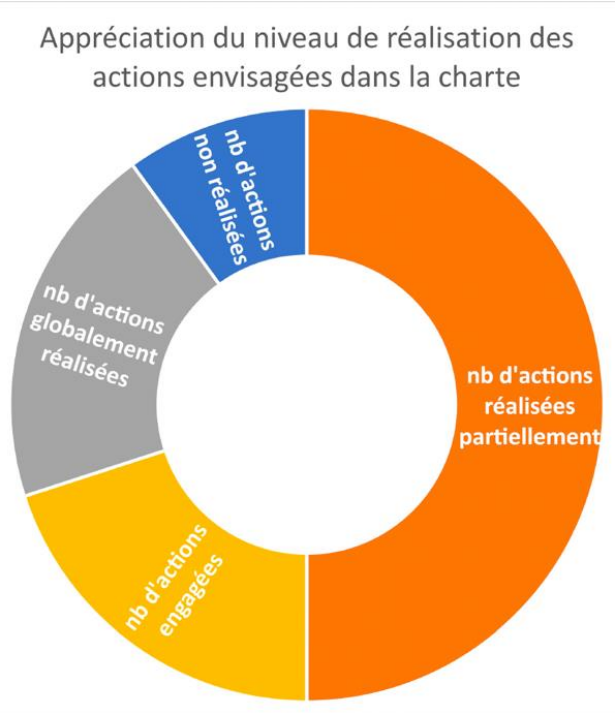
En revanche, certaines orientations ou mesures se sont déclinées en de nombreuses actions :

- Milieux naturels et leurs dynamiques : actions sur les réserves, programme coq de roche, trame écologique du littoral
- Éducation à l'environnement : organisation et participation à de nombreuses animations
- Accompagnement des acteurs économiques : valorisation de produits locaux, réalisation de projets touristiques, …
- Développement d'es activités physiques et sportives de pleine nature : guichet unique de la randonnée, sentiers de randonnée, …
- Soutien à l'expression culturelle : nombreuses participations aux différents évènements : journées, foires, manifestations, …

La typologie des actions réalisées est relativement variée, mais 3 types d'actions prédominent :

- Les évènements ponctuels (exemple : organisation de la journée du bien-être à Mana)
- La production de documents et de fiches techniques (exemple : réalisation du cahier du paysage)
- Les actions de partenariats ou de mise en réseau (exemple : programme de coopération transfrontalière).

Tableau 35 Appréciation du niveau de réalisation des actions par l'équipe interne – SIMA PECA 2017



Les actions visant l'amélioration de la connaissance et l'accompagnement des acteurs ou l'apport de conseils ou d'avis, sont relativement peu nombreuses, alors que ces objectifs constituent des modalités d'actions majeures d'un PNR.

Les actions intégrées dans la mission relative à l'aménagement du territoire ne concernent que très peu l'urbanisation, mais plutôt la réalisation de constructions ou de sentiers.

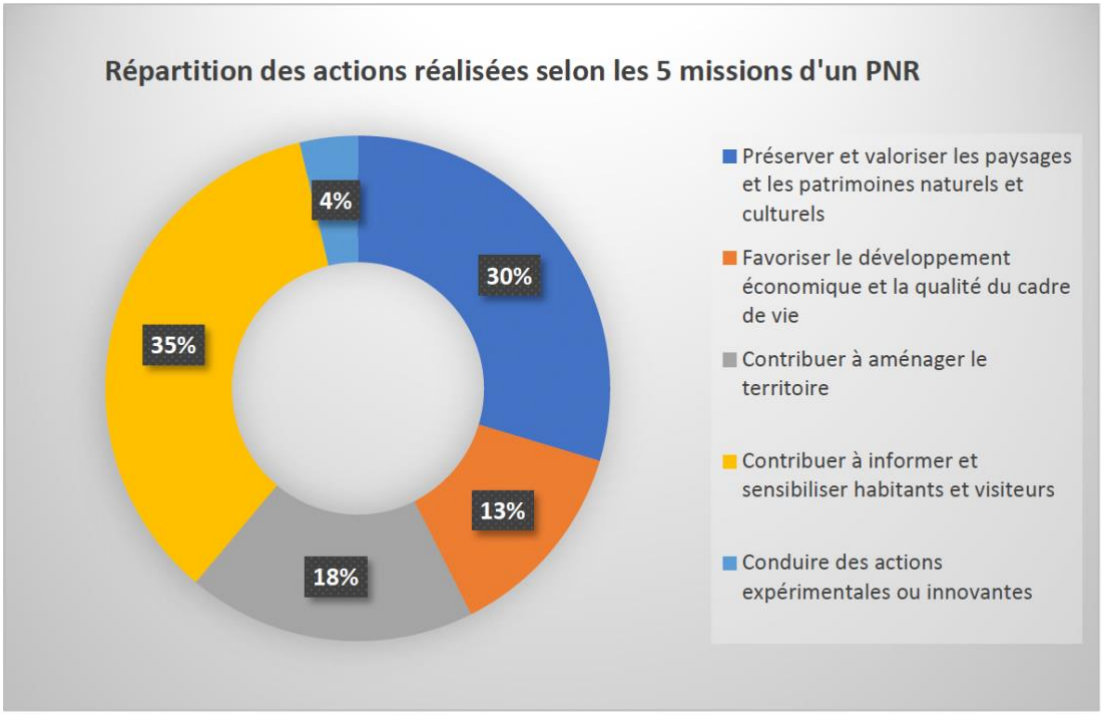
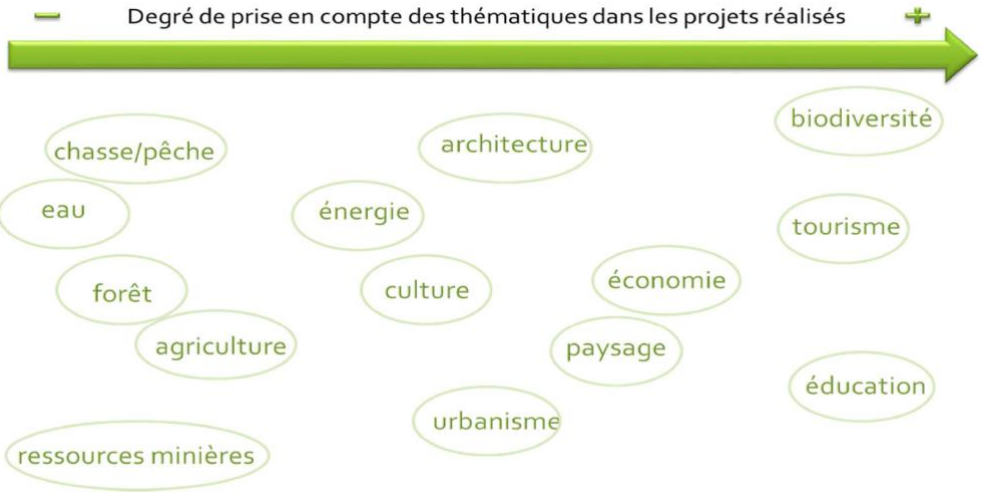


Tableau 36 répartition des actions selon les 5 missions d'un PNR– SIMA PECA 2018

Cette répartition tend à évoluer, au cours des dernières années et selon les bilans annuels du PNRG, dans les mêmes proportions. Cela signifie que le volet expérimentation et innovation reste le parent pauvre de l'action du PNRG (4%) …

Aux dires des agents du PNR, la non-réalisation de certaines actions ou l'absence de préoccupation d'une thématique proviendrait du fait que les lignes conductrices de l'action du Parc sont orientées par les demandes des communes.
Un autre aspect, d'ordre financier, est la saisie d'opportunités crées par la mise en place de programmes européens ou régionaux, ciblant les actions sur certaines thématiques phares (ex programmes Oyana ou TCPV.

Ainsi, certaines thématiques/problématiques ont été plus fréquemment traitées ou abordées que d'autres (cf. schéma ci-dessous).



L'autre facteur à considérer est celui des ressources techniques. En effet, les capacités d'expertise interne et dans le réseau partenaires semblent plus difficiles à recruter et stabiliser. Ainsi les actions sur les thématiques de la ressource en eau, les filières agricole, minières et sylvicole ne sont pas abordées. Il en va de même des sujets relatifs à la chasse et à la pêche. Des évolutions très nettes sont identifiées depuis 2024.
La faiblesse des interventions en matière de préservation de l'environnement en dehors de la gestion des réserves et des actions d'éducation à l'environnement est un facteur de déception.

III.5.3 Un éparpillement des actions hors PNRG et du champ statutaire et autres…

Il ressort de la lecture des programmes d'actions pluriannuels (PPA) que plusieurs des actions programmées le sont en dehors des communes membres.

- Intervention sur Montsinéry-Tonnégrande pour le développement de l'huître (ancienne commune associée).



- Action en matière d'obligation réelle environnementale « Larivot », où le PNRG a été désigné comme gestionnaire de parcelles sanctuarisées au titre de mesure de compensation à la centrale électrique, qui se situe sur la commune de Matoury. Cette action est depuis abandonnée.

Ces actions auprès d'une commune associée ou limitrophes sont autorisées statutairement et sont, selon l'ordonnateur « en nombre très réduits », représentant 13 % des actions du PPA en 2021.

Le syndicat intervient également en dehors du territoire de compétence. C'est notamment le cas des interventions en assistance à maîtrise d'ouvrage, en matière de développement économique, d'éducation à l'environnement ou d'assistance à association au titre de la cartographie.
Exemple : mission de préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité (ARB).

Ces interventions en dehors du parc sont de nature à desservir in fine le PNRG dans la mesure où des communes non-membres et non liées par conventions peuvent bénéficier d'interventions gratuites au même titre que les communes membres.

SMPNRG a entériné l'arrêt de cette dispersion de moyens humains et financiers et recentre depuis 2024 ses actions sur son périmètre classé.

Les actions abandonnées ou non pérennisées

Il a été constaté par les agents du PNR qu'un certain nombre d'actions avaient été initiées mais que certaines rencontraient des difficultés à être pérennisées, ce qui limitait la portée significative de leurs effets.
Parmi ces actions initiées :

- ➔ la mise en place d'un guichet unique de la randonnée, qui a fermé ses portes en 2011,
- ➔ la mise en place d'un Espace Info Energie, qui a été repris entre temps par Guyane Energie Climat (par suite d'un non renouvellement de la convention avec l'ADEME),
- ➔ le projet de boutique du parc fermé depuis 2023
- ➔ De même, le projet de réserve de biosphère MAB qui n'a pas abouti.

Les actions envisagées mais non réalisées

En raison des nombreux champs abordés par la charte, la multitude des actions envisagées et l'absence de hiérarchisation, certaines actions n'ont pu être réalisées.

- Sur la biodiversité : élaboration d'un programme de communication « biodiversité », site internet « biodiversité des jardins de Guyane » ;
- Sur la ressource en eau : incitation à la mise en place de politiques contractuelles, promotion d'actions pilotes, mise en place d'indicateurs de la qualité des eaux, …
- Sur les ressources forestières : mise en place d'un protocole d'exploitation forestière, programme de recherche sur les plantations forestières dans la perspective de création d'un gisement de bois d'œuvre, …
- Sur les déchets : étude de faisabilité d'un système de récupération des déchets flottants sur les fleuves, étude d'implantation de nouvelles déchetteries, promotion pour les emballages durables auprès des petits distributeurs ;
- Sur l'orpaillage : recensement des sites clandestins, définition de moyens à engager pour réduire les pollutions ;
- Sur le développement d'un SIG ;
- Sur la préservation et la valorisation des sites et espaces d'intérêt paysager : aménagement de tables de lecture du paysage, construction d'une tour panoramique dans les rizières de Mana, aménagement de sites d'observation de la faune et de la flore, réalisation de la boucle de randonnée à Kaw

III.6 Focus sur la communication

Au cours de la période évaluée, le PNRG a conduit un nombre très élevé d'actions de communication en tous genres, auprès du grand public, des élus, des habitants du périmètre du parc, des professionnels du tourisme, des scolaires ou encore des enseignants (liste non exhaustive).
Ces actions ont notamment été conduites dans le cadre des grands programmes pilotés par le PNRG comme l'EIE, Oyana, le dispositif DRADL, de l'animation du GAL des savanes ou encore de la gestion de la réserve de l'Amana.

La plupart des outils de communication ont été utilisés : supports papier, lettres d'information, publications, site internet & réseaux sociaux, émissions radio-télévisées, presse écrite, expositions, participation à des salons, stands lors des fêtes communales et culturelles, des foires internationales ou à des séminaires.

L'absence d'une véritable stratégie de communication explique sa relative efficacité et les critiques formulées quant à la méconnaissance des missions et des actions menées.

La mise en place d'un plan de communication comprenant des objectifs annuels ou pluriannuels valorisant les actions du parc, avec des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact est urgente.
Les axes de travail essentiels ont été identifiés par l'équipe technique lors des ateliers de février 2025. Ils figurent dans le nuage de mots ci-dessous.



IV Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte

IV. 1 Limites méthodologiques de la révision de la charte et recommandations

Le contexte particulier d'élaboration de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNRG est de nature à atténuer sa justesse.
En effet, l'exercice d'évaluation d'une charte de PNR est un exercice méthodologiquement difficile, mais il l'est d'autant plus lorsqu'il n'existe aucun dispositif de suivi. Les résultats de cette évaluation sont donc à manipuler avec précaution, même si les grandes tendances qui en découlent sont corroborées par les principaux acteurs (agents du PNR, élus et parties prenantes).
Dans ce contexte, plusieurs recommandations sont à prendre en compte pour mener la révision de la charte dans les meilleures conditions :

⇒ Poursuivre la communication à l'ensemble des élus du territoire sur les missions d'un PNR, la plus-value pouvant être apportée au territoire, ainsi que sur les exigences induites par ce label.

⇒ Rappeler en permanence l'engagement des signataires notamment en matière de respect, promotion et mise en œuvre de la charte. Le PNRG agissant là en animateur de son territoire classé

⇒ La nouvelle charte devra être simplifiée et plus précise : Objectifs/ Hiérarchisation/ Moyens de mise en œuvre / Indicateurs de suivi et d'évaluation.
Une lisibilité des actions du PNRG sera recherchée au même titre que l'animation des projets portés par les signataires de la charte.

⇒ Les ambitions de la charte devront être à la hauteur des enjeux du territoire et répondre aux exigences de classement des PNR.

⇒ Le nouveau projet de territoire et sa traduction dans les orientations stratégiques de la nouvelle charte doivent se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, socioprofessionnels, associations et habitants. Cette co-construction permettra également de poursuivre le renforcement de la place du PNRG observé depuis 2024 dans l'ensemble des structures régionales compétentes en matière d'aménagement du territoire.

⇒ Au regard des enjeux soulevés par le diagnostic et afin de mieux y répondre, le périmètre du PNRG sera discuté et ajusté.

Certains milieux naturels vulnérables soumis à des pressions importantes dans le périmètre d'étude ou à proximité immédiate de celui-ci mériteraient une prise en compte coordonnée via des partenariats spécifiques. Cette approche sera débattue en phase 2.

⇒ Dans le contexte de superposition des différents documents relatifs à l'aménagement du territoire, il sera important de veiller à la bonne articulation de la charte avec les différents documents cadres supérieurs (SAR notamment).

⇒ La montée en puissance et en compétences des communautés de communes contribuera au choix et à la hiérarchisation des orientations à fixer et à la répartition des rôles entre entités. Une animation/coordination entre ces structures intercommunales et le PNRG est à renforcer en particulier afin de cibler les possibles plus-values.

Le PNRG doit avoir pour ambition avec sa nouvelle charte, de peser plus fortement dans les décisions relatives à son périmètre classé.

Deux périodes évaluatives se sont succédé :

⇒ Évaluation années 2007 à 2015 – réalisée par le cabinet SIMA-PECAT en 2016

⇒ Compléments d'évaluation années 2018 à 2024 - réalisé par le nouveau Groupement retenu en 2025 pour la révision de la charte

Concernant l'appréciation de la dynamique du Parc au sein du jeu d'acteurs local, il apparaît que la structure a eu du mal à trouver sa place dans le paysage institutionnel avec des positionnements stratégiques peu clairs selon les domaines d'intervention ou variables dans le temps en fonction de la gouvernance.

Le contexte très particulier du PNRG explique en partie, mais pas seulement, ces résultats mitigés. En effet, entre 2008 et 2012, le PNRG ne bénéficiait plus de classement et le syndicat aurait pu être dissous.
L'inapplicabilité de la charte a eu certaines conséquences : perte de toute opposabilité aux documents d'urbanisme, perte de l'utilisation de la marque parc, caducité des conventions passées avec les partenaires, … Le Parc n'a retrouvé ses prérogatives et a pu se consacrer entièrement à ses missions que depuis 2012.

La période Covid a constitué un nouveau frein majeur à l'action du PNRG. Elle a été suivie par les changements de 2021, à la suite du renouvellement de la gouvernance, ce qui a amplifié la perte de crédibilité de l'outil PNR.

Enfin, les rapports de la CRC et de l'AFD de 2023 et l'analyse de la situation financière du syndicat mixte révèle plusieurs difficultés, qui devront être assainies afin de pérenniser l'action du PNRG et renforcer sa capacité d'intervention selon un cadre plus cohérent et lisible, ce qui lui permettra de mieux affirmer son rôle vis-à-vis des autres institutions.

IV.2 Attentes exprimées et nouveaux enjeux à prendre en compte

Les attentes exprimées en 2016

Lors des différentes rencontres, différentes attentes sont exprimées. Celles-ci ne relèvent pas toujours des missions d'un PNR et l'élaboration de la stratégie sera le moment opportun pour que le PNR clarifie ses missions et se positionne ou non sur certains domaines, certaines typologies d'actions, …

Notons :

- Le développement économique et notamment l'aide à la structuration des filières porteuses d'emplois sur son périmètre classé
- L'accompagnement pour la valorisation des productions locales (production agricoles, produits de la mer, artisanat, etc.)
- La valorisation des activités agricoles et de pêche
- Le développement écotouristique
- La mise en valeur du patrimoine bâti et culturel
- La réponse aux besoins des habitants : accès aux services et équipements
- La prise en charge des problématiques sanitaires,
- L'accompagnement pour la gestion pérenne et intégrée des ZDUC
- La mise en place d'une brigade verte/ police de l'environnement
- La valorisation des plantes médicinales et des filières du végétales / Bioéconomie

Le nuage de mots ci-dessous liste les enjeux communs exprimés lors des rencontres de février et mai 2025 avec les communes du périmètre d'étude :



Quelques controverses environnementales à traiter– cf. concertation de février 2025

⇒ Maîtrise foncière pour le développement et les usages en cohérence avec les enjeux environnementaux

⇒ Évolution des habitats et des paysages de savanes entre : forêt, pressions agricoles et urbanisation, mais aussi espèces exotiques envahissantes (EEE)

⇒ L'adaptation aux changements climatiques pour anticiper les impacts sur les vivants : Incertitude du mouvement des traits de côtes, inondations, …

⇒ Travail itératif entre plusieurs documents de planification en cours de révision : SDOM, SAR, PLUs, Charte PNRG, Atlas des paysages de la Guyane

⇒ Suivi et réduction des prélèvements illégaux en tout genre

⇒ Le ou les modèles économiques robustes et appuyés sur le vivant – Pérennité

⇒ Définition partagée, Valorisation et Pérennisation des usages traditionnels

⇒ Expérimentation d'un orpaillage réduisant ses impacts sur l'eau et la biodiversité

⇒ L'autosuffisance et la sécurité alimentaire : Développement agricole et impact sur les ressources en eau et sur la forêt

⇒ Calibrage des évolutions ENR, pour en maîtriser les impacts à moyen terme, en particulier la déforestation vs l'exploitation biomasse

⇒ Transmission des savoirs communautaires aux populations

⇒ Sensibilisation et éducation environnementale pour tous, par tous et partout

IV.3 Pistes de réflexion pour l'élaboration de la future charte

Au regard des enjeux identifiés, des attentes exprimées, et des controverses environnementales qui émergent, plusieurs pistes de réflexion sont à étudier dans le cadre de la définition de la stratégie de la future charte.

Ces domaines sont à prioriser et pour chacun, l'objectif sera d'identifier clairement le positionnement du Parc : légitimité d'intervention, mode de faire ou d'intervention, compétences à mobiliser, moyens à affecter, …

Ces pistes de réflexion seront développées et amendées lors des groupes de travail prévus en phase 2 avec les élus et les partenaires dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la future charte.

Une implication importante des collectivités locales en particulier des communes du périmètre d'étude et de la CTG mais également des services d'État, est nécessaire afin de parvenir à une charte mobilisatrice des différentes parties prenantes et cohérente des orientations du SAR en cours de révision SAR.

V En guise de conclusion

Une gouvernance territoriale à redéfinir et renforcer :

- ⇒ Plus de dialogue entre institutions publiques
- ⇒ Meilleure animation et implication des signataires pour la mise en œuvre de la charte dans leurs champs de compétences (le SMPNRG ne fait pas tout, ni à la place de tous)
- ⇒ Place des EPCI et répartition du leadership (portage) selon les dossiers
- ⇒ Un PNRG acteur et animateur du projet de territoire défini par la nouvelle charte.

Un contexte financier contraint à améliorer :

Le PNRG c a vu ses recettes soit stagner soit diminuer au cours de la période 2007-2024. Il devra, dans le cadre de la future Charte, redéfinir son action dans un contexte financier qui doit redevenir plus favorable.

- Recherche de financements via AAP et AMI
- Développement et formalisation de partenariats y compris public/privé
- Hiérarchisation et cohérence dans la mise en œuvre de la Charte

Un bilan en demi-teinte qui milite pour des changements pour 2029-2044

La Charte actuelle était très ambitieuse, abordant une diversité d'enjeux pour le territoire mais avec des mesures peu précises et sans système permanent de suivi/évaluation à même de guider et adapter la mise en œuvre.

L'évaluation est donc forcément tronquée, plus qualitative que quantitative, ce qui milite pour une approche cadrée et plus pragmatique.

·Une montée en puissance d'enjeux à intégrer

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte a permis d'identifier des thématiques « orphelines » qui pourtant sont importantes pour l'avenir du territoire : l'urbanisme, la gestion de l'eau, l'énergie (afin d'atteindre l'ambition Territoire à énergie positive) et le climat, la mobilité et les déchets en lien avec les (EPCI) …

Le PNRG doit porter une attention particulière sur la gestion de l'eau, ressource abondante et pourtant fragile, et travailler en lien avec les intercommunalités dotées de la compétence Gémapi. Il doit également être le garant de la destination touristique et de la valorisation des richesses er des savoir-faire de son périmètre classé.

Innovation et expérimentation sont à développer, sachant que dans ces domaines les PNR apportent une réelle plus-value à leurs parties prenantes.

Une communication à professionnaliser de toute urgence :
Le PNRG a bien compris les enjeux de la communication, avec de nombreuses actions engagées mais un fort déficit de notoriété et d'appropriation par les acteurs de son périmètre classé.
La communication tout au long de la procédure de révision de la Charte puis de mise en œuvre de la nouvelle doit réellement faire l'objet d'une attention particulière afin d'impulser une dynamique propice à l'adhésion du plus grand nombre.

Des supports de vulgarisation et d'information à destination des différents publics (habitants, élus, acteurs socio-économiques…) sont à envisager et à structurer dans un plan de communication annuel.
La communication est un outil clé pour renforcer le rôle d'animateur et de coordinateur du PNRG.

Table des Illustrations

Table des Figures

Figure 1Biodiversité guyanaise- crédit photo D. Lecante 3
Figure 2 RNNA – Plage Aztèque 6
Figure 3 schéma procédure de révision charte PNR 10
Figure 4 Structure chartes de 2002 et 2012 – SIMA PECA 2018 14
Figure 5 structure charte 2012 - Guyazel Conseil 2025 16
Figure 6 Évolution du maillage administratif – Réforme de 1930, 1952 et 1969 – Piantoni, 2009 19
Figure 7 Logo du Parc National de Guyane PAG 20
Figure 8 Logo du Parc Naturel Régional de la Guyane PNRG 20
Figure 9 Illustration réunion de concertation – Roura 2025 21
Figure 10 missions d'un PNR -Source fédération nationale des PNR 26
Figure 11 Communes du PNRG et ENP gérés - rapport AFD 2023 28
Figure 12 Source document BR2consulting 2023 39
Figure 13 Assemblée des habitants à Sinnamary - janvier 2025 45

Table des Tableaux

Tableau 1Exemples avis émis par le PNRG de 2017 à 2020- source PNRG 2025 17
Tableau 2 nb annuel Comité Syndical 2007-2024 source PNRG 31
Tableau 3 Lieux réunions Bureau Syndical - source PNRG 2025 32
Tableau 4 Lieux réunions Comité Syndical - source PNRG 2025 32
Tableau 5 Évolution effectifs PNRG - 2007-2015 - SIMA PECA 2018 34
Tableau 6 Évolution effectifs PNRG - 2017-2024 – source PNRG. Guyazel Conseil 2025 35
Tableau 7 Répartition par genre et statut– source PNRG. Guyazel Conseil 2025 36
Tableau 8 Catégorie du personnel– source PNRG. Guyazel Conseil 2025 37
Tableau 9 Liste des structures sollicitées pour le conseil scientifique - PNRG 2025 44
Tableau 10 Synthèse budget annuel moyen du PNRG observé sur la période d'évaluation 48
Tableau 11 Évolution des budgets 2018- 2024 ROB PNRG 2025 50
Tableau 12 Évolution des budgets 2018- 2021 rapport AFD 2022 -publié 2023 51
Tableau 13 Évolution des budgets 2018- 2021 CRC 2023 51
Tableau 14 Source rapport Évaluation 2016 – SIMA-PECA 52
Tableau 15 Évolution dépenses PNRG 2016-2024 - Source bilans PNRG 53
Tableau 16 Évolution dépenses de personnel 2007-2017- SIMA-PECA 2018 53
Tableau 17 Evol charge de personnel 2016 à 2024 - rapport CRC 2023 & bilans PNRG 54
Tableau 18 Évolution recettes PNRG 2016 – 2024 -source PNRG 2025 55
Tableau 19 contribution recettes structurelles 2007 -2015 56
Tableau 20 répartition recettes PNRG 2024 -Source PNRG ROB 2025 56
Tableau 21cotisations statutaires 2024 - source PNRG 2025 57
Tableau 22 Recettes gestion RNNA- source ROB PNRG 2025 58
Tableau 23 contribution recettes sur action 2007-2015 - SIMA PECA 2018 59
Tableau 24 évolution recettes sur action 2007-2015 - SIMA PECA 2018 60
Tableau 25 Origine subventions 2018-2021 - AFD 2023 60
Tableau 26 sources de financement dépenses investissement 2018-2021 61

Tableau 27 État des restes à recouvrer – Communes - SMPNRG 2025 **63**
Tableau 28 État des restes à recouvrer – EPCI - SMPNRG 2025 **63**
Tableau 29 les 4 Vocations de la Charte et leurs orientations -PNRG 2012 **65**
Tableau 30 répartition dépenses par vocations et orientations Charte 2018-2021 **66**
Tableau 31 répartition des dépenses selon les mesures de la Charte - CRC 2023 **67**
Tableau 32répartition dépenses selon les orientations de la Charte 2007-2015 -SIMA PECA 2018 **69**
Tableau 33. liste Avis rendus par le PNRG – 2017-2024 **85**
Tableau 34 Actions menées par les partenaires – SIMA PECA 2018 **98**
Tableau 35 Appréciation du niveau de réalisation des actions par l'équipe interne – SIMA PECA 2017 **99**
Tableau 36 répartition des actions selon les 5 missions d'un PNR– SIMA PECA 2018 **100**

Table des cartes

Carte 1 Périmètre actuel du PNRG **5**
Carte 2 périmètre d'étude révision Charte **9**